



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 6 mars 2013**

**ORDRE DU JOUR ADOPTÉ**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2013

**10.003** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2013

**10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 février 2013

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.001 Appel d'offres public

CE Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1130589001

Autoriser le lancement de deux appels d'offres publics pour l'octroi de deux contrats-cadres visant l'obtention de services professionnels en matière de Programme d'aide aux employés (PAE), soit un premier appel d'offres (13-12715) pour le renouvellement du PAE, volet individuel et un second appel d'offres (13-12716), pour le renouvellement du PAE, volet soutien à la gestion, pour une période de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, comprenant une option de renouvellement pour une ou deux années subséquentes et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 20.002 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135344001

Conclure deux (2) entente-cadres avec les firmes Lalema inc. et Centre de pièces Gagnon pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs pour une période de trois (3) ans suite à l'appel d'offres public 12-12553 (montant estimé: Lalema inc. 66 217,34 \$ et Centre de pièces Gagnon 106 995,24 \$ ) (7 soum).

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

### 20.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 20.004 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 20.005 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1125983004

Conclure avec la firme Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada), une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12454 (8 soumissionnaires)(montant estimé de l'entente 1 021 370.35 \$).

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136010001

Autoriser une dépense additionnelle de 63 111,44\$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à « Aménagement Exposition TCD Inc. » (CE 121951) pour la fabrication et la production de tous les éléments structuraux, du mobilier et des éléments graphiques pour l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan, majorant ainsi le montant total du contrat de 420 742,96 \$ à 483 854,40 \$

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135281001

Conclure avec G. A. Boulet Inc. une entente cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de chaussures de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-11379 (1 seul soum.) (montant estimé: 209 311,99 \$)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135983001

Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 1 : 500 000 \$) (Groupe 2 :90 000 \$) et Pièces d'auto Jarry Ltée (Groupe 3 : 55 000 \$), des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12533 (4 soumissionnaires)(montant total estimé des ententes 645 000 \$ taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1123490004

Autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, pour une prolongation de 9 mois du contrat accordé au Centre de services partagés du Québec (CM04 0154), dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$ , taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331001

Conclure avec Les Industries McAsphalt Itée (101 379,21 \$) et Insta-Mix inc. (136 683,89 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bitume fluidifié en barils et d'émulsion de bitume en vrac utilisés comme liant d'accrochage - Appel d'offres public 13-12484 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes: 238 063,10 \$).

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331002

Conclure avec Pro-Mix Béton inc. (1 036 228,28 \$) et Unibéton, division de Ciment Québec inc. (318 604,92 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait - Appel d'offres public 13-12488 (2 soum.). (Montant total estimé des ententes: 1 354 833,21 \$)

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136010002

Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle Inc, pour la fourniture et l'installation des équipements multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan pour une somme maximale de 201 923,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12538 (2 soumissionnaires)

**20.013** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660003

Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater (354) - Dépense totale de 2 441 266,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5620 – 5 soumissionnaires.

**20.014** Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135891001

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12600 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.015** Contrat de services professionnels

CG Finances , Direction de la gestion financière - 1130329001

Approuver l'addenda no. 3 du contrat avec la firme Finlogik inc., relativement au système informatique de gestion de la dette et des placements appelé « SGD », visant à modifier l'article 5.2 du contrat de 1 354 899,96 \$ à 1 474 214,39 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 126 341,46 \$ à 2 245 655,89 \$, taxes incluses, aux fins de maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur du SGD pour la dernière année de la convention

*Compétence d'agglomération* : Dépenses mixtes d'administration générale

**20.016** Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1126075008

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., conformément à l'appel d'offres # 12-12596 pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention) - 5 soumissions

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.017** Entente

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1120541007

Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun.

**20.018** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**20.019** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, d'un emplacement situé au sud du boulevard Perras et à l'ouest de la 50<sup>e</sup> Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

**20.020** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501001

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'Italia - Maison d'Italie, d'un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Berri et Lajeunesse, avec bâtisse dessus érigée, étant le 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villieray–St-Michel–Parc-Extension. N/Réf. : 9-020-001

**20.021** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131197001

Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013.

**20.022** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131197002

Accorder un soutien financier de 60 000\$ au Festival international du film sur l'art afin de contribuer à la promotion de l'événement dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013

**20.023** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour! Édition 2013 » et 25 000 \$ à Carrefour familial les Pitchou pour le projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.024** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120522001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 350 000 \$ (incluant les taxes) à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Approuver un projet de convention à cet effet - Restauration de la l'Hôtel de Ville de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - 109, rue Sainte-Anne - Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

**20.025** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220001

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$, pour l'année 2013, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - IX », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.026** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248002

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015/Approuver un projet de convention à cet effet.

## 30 – Administration et finances

### 30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1123942016

Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$.

### 30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135183001

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier.

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

### 30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134175001

Accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux. Accepter, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux.

### 30.004 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 30.005 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1120942006

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense 221 520,50 \$



**30.006** Administration - Adhésion / Cotisation

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834004

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros ( $\pm$ 32 402,40 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2013.

**30.007** Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1135179001

Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

**30.008** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005001

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de Saint-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Tour de l'Île

**30.009** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120577017

Approuver la 1<sup>re</sup> partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 mars au 2 juin 2013.

**30.010** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**30.011** Recours judiciaires et règlement de litiges

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'urbanisme et du développement économique - 1124175001

Décréter l'acquisition de gré à gré ou par voie d'expropriation du lot 5 094 460 du cadastre du Québec, montré au plan V-25 Laurier, à des fins de voie publique et plus précisément d'allée piétonnière et de piste cyclable, et du lot 5 094 459 du cadastre du Québec, montré au plan V-46 Laurier, à des fins de réserves foncières, dans le cadre du projet Saint-Viateur.

**30.012** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134427001

Approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet « Ateliers d'artistes »

**30.013** L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

**30.014** Administration - Déplacements / Frais de séjour et de représentation

CE Direction générale , Direction du greffe - 1130701001

Autoriser la dépense relative au déplacement, du 11 au 17 mars 2013, de Mme Elaine Ayotte, membre du comité exécutif responsable de la culture, du patrimoine et du design, à Lyon et à Saint-Étienne (France) pour participer à des visites culturelles et prendre part à la «Biennale internationale design Saint-Étienne 2013». Montant estimé : 3 684,32 \$.

## 40 – Réglementation

### 40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196003

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168, article 18) afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition.

### 40.002 Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196002

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains paramètres du programme Accession à la propriété.

### 40.003 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

**(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)**

### 40.004 Règlement - Avis de motion

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1124021001

Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT». Autoriser des virements budgétaires de 8 000 000 \$, en provenance du projet 46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports et de 300 000 \$ du projet 46000 - Programme de réfection des structures routières du PTI corporatif de la Division des ponts et tunnels vers le projet 75005 - Réalisation du train de l'Est du PTI corporatif de la Division du développement des transports

### 40.005 Règlement - Adoption

CG Eau , Direction - 1136020001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**40.006** Règlement - Urbanisme

CG Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1136090001

Adopter le Règlement autorisant la démolition du bâtiment existant ainsi que la construction et l'occupation, à des fins de centre d'hébergement et à des fins communautaires, d'un nouveau bâtiment projeté sur les lots 1 180 690 et 1 180 692 du cadastre du Québec, en vertu de l'article 89 (4) de la Charte de la Ville de Montréal

*Compétence d'agglomération* : Logement social et l'aide destinée spécifiquement aux sans-abri

**40.007** Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521004

Nommer le parc Madeleine-Parent dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

## 50 – Ressources humaines

### 50.001 Nomination

CG Direction générale . Cabinet du directeur général - 1130120001

Nommer M. Benoit Jugand à titre de directeur général par intérim du Bureau du taxi de Montréal

*Compétence d'agglomération :* Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1126190001

Informé le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Bailleurs - Rapport final.

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.002 Dépôt

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1124707002

Informé le conseil municipal des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College - Rapport final.

### 60.003 Dépôt

CG Direction générale , Direction du greffe - 1131711001

Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

### 60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079002

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur la consultation tenue sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin dans l'arrondissement de Ville-Marie.

### 60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041005

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 février au 22 février 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance



**Séance ordinaire du comité exécutif  
du mercredi 6 mars 2013**

**ORDRE DU JOUR PUBLIC**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.001** Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

**10.002** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**10.004** Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 février 2013



## 20 – Affaires contractuelles

**20.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.002** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135344001

Conclure deux (2) entente-cadres avec les firmes Lalema inc. et Centre de pièces Gagnon pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs pour une période de trois (3) ans suite à l'appel d'offres public 12-12553 (montant estimé : Lalema inc. 66 217,34 \$ et Centre de pièces Gagnon 106 995,24 \$) (7 soumissionnaires)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.005** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1125983004

Conclure avec la firme Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada), une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12454 (8 soumissionnaires) (montant estimé de l'entente : 1 021 370,35 \$)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.006** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136010001

Autoriser une dépense additionnelle de 63 111,44\$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à « Aménagement Exposition TCD Inc. » (CE 121951) pour la fabrication et la production de tous les éléments structuraux, du mobilier et des éléments graphiques pour l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan, majorant ainsi le montant total du contrat de 420 742,96 \$ à 483 854,40 \$

**20.007** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135281001

Conclure avec G. A. Boulet Inc. une entente cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de chaussures de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-11379 (1 seul soum.) (montant estimé: 209 311,99\$)

*Compétence d'agglomération :* Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.008** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135983001

Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 1 : 500 000 \$) (Groupe 2 :90 000 \$) et Pièces d'auto Jarry Ltée (Groupe 3 : 55 000 \$), des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12533 (4 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes : 645 000 \$, taxes incluses)

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

**20.009** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1123490004

Autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, pour une prolongation de 9 mois du contrat accordé au Centre de services partagés du Québec (CM04 0154), dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$ , taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.010** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331001

Conclure avec Les Industries McAsphalt ltée (101 379,21 \$) et Insta-Mix inc. (136 683,89 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bitume fluidifié en barils et d'émulsion de bitume en vrac utilisés comme liant d'accrochage - Appel d'offres public 13-12484 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes: 238 063,10 \$)

**20.011** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement  
- 1135331002

Conclure avec Pro-Mix Béton inc. (1 036 228,28 \$) et Unibéton, division de Ciment Québec inc. (318 604,92 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait - Appel d'offres public 13-12488 (2 soumissionnaires) (montant total estimé des ententes : 1 354 833,21 \$)

**20.012** Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1136010002

Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle Inc, pour la fourniture et l'installation des équipements multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan pour une somme maximale de 201 923,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12538 (2 soumissionnaires)

**20.013** Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1130660003

Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater (354) - Dépense totale de 2 441 266,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5620 – 5 soumissionnaires

**20.014** Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1135891001

Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12600 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**20.015** Contrat de services professionnels

CG Finances , Direction de la gestion financière - 1130329001

Approuver l'addenda no. 3 du contrat avec la firme Finlogik inc., relativement au système informatique de gestion de la dette et des placements appelé « SGD », visant à modifier l'article 5.2 du contrat de 1 354 899,96 \$ à 1 474 214,39 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 126 341,46 \$ à 2 245 655,89 \$, taxes incluses, aux fins de maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur du SGD pour la dernière année de la convention

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes d'administration générale

**20.016** Contrat de services professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1126075008

Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., conformément à l'appel d'offres # 12-12596 pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en œuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention) - 5 soumissions

*Compétence d'agglomération* : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

**20.017** Entente

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1120541007

Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun

**20.018** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**20.019** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501002

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, d'un emplacement situé au sud du boulevard Perras et à l'ouest de la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

**20.020** Obligations contractuelles

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1134501001

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'Italia - Maison d'Italie, d'un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Berri et Lajeunesse, avec bâtisse dessus érigée, étant le 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension. N/Réf. : 9-020-001

**20.021** Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131197001

Accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013.

**20.022** Subvention - Contribution financière

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131197002

Accorder un soutien financier de 60 000\$ au Festival international du film sur l'art afin de contribuer à la promotion de l'événement dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013

**20.023** Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1131535001

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour! Édition 2013 » et 25 000 \$ à Carrefour familial les Pitchou pour le projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.024** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120522001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 350 000,00 \$ (incluant les taxes) à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - Approuver un projet de convention à cet effet - Restauration de la l'Hôtel de Ville de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - 109, rue Sainte-Anne - Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

**20.025** Subvention - Soutien financier avec convention

CG Qualité de vie , Direction de la diversité sociale - 1133220001

Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$, pour l'année 2013, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - IX », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté

**20.026** Subvention - Soutien financier avec convention

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134248002

Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015/Approver un projet de convention à cet effet

## 30 – Administration et finances

**30.001** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Espace pour la vie - 1123942016

Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$

**30.002** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1135183001

Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier

*Compétence d'agglomération :* Voies de circulation constituant le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération

**30.003** Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Bureau principal de gestion de projets - 1134175001

Accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux. Accepter, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux

*Mention spéciale :* Dossier déjà soumis à la séance du 20 février 2013, 8 h 30, à l'article 30.002

**30.004** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.005** Administration - Adhésion / Cotisation

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1120942006

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense 221 520,50 \$

**30.006** Administration - Adhésion / Cotisation

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1134834004

Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±32 402,40 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2013

**30.007** Administration - Nomination de membres

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1135179001

Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

*Mention spéciale :* Cet article devra être adopté au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix exprimées, en vertu des articles 83.21 et 83.22 de la Charte de la Ville de Montréal

**30.008** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1131005001

Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de St-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

*Compétence d'agglomération :* Annexe du décret - Tour de l'Île

**30.009** Administration - Occupation du domaine public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120577017

Approuver la 1<sup>ère</sup> partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 mars au 2 juin 2013

**30.010** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.011** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.012** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**30.013** L'étude de ce dossier se fera à huis clos



## 40 – Réglementation

**40.001** Ordonnance - Autre sujet

CE Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196003

Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168, article 18) afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition

**40.002** Règlement - Avis de motion

CM Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation - 1130196002

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains paramètres du programme Accession à la propriété

**40.003** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.004** Règlement - Avis de motion

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1124021001

Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT». Autoriser des virements budgétaires de 8 000 000 \$, en provenance du projet 46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports et de 300 000 \$ du projet 46000 - Programme de réfection des structures routières du PTI corporatif de la Division des ponts et tunnels vers le projet 75005 - Réalisation du train de l'Est du PTI corporatif de la Division du développement des transports

**40.005** Règlement - Adoption

CG Eau , Direction - 1136020001

Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

**40.006** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

**40.007** Toponymie

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1134521004

Nommer le parc Madeleine-Parent dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

## **50 – Ressources humaines**

**50.001** L'étude de ce dossier se fera à huis clos

## 60 – Information

### 60.001 Dépôt

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1126190001

Informé le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Bailleurs - Rapport final

*Compétence d'agglomération :* Alimentation en eau et assainissement des eaux

### 60.002 Dépôt

CM Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau - 1124707002

Informé le conseil municipal des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College - Rapport final

### 60.003 Dépôt

CG Direction générale , Direction du greffe - 1131711001

Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification élargi de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

*Compétence d'agglomération :* Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

*Mention spéciale :* Ce document sera déposé au conseil municipal et au conseil d'agglomération

### 60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1131079002

Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur la consultation tenue sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin dans l'arrondissement de Ville-Marie

### 60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1131041005

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 février au 22 février 2013

*Compétence d'agglomération :* Dépenses mixtes

## 70 – Autres sujets

**70.001** Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 21**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 18**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 18**

CE : 20.001

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1135344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) entente-cadres avec les firmes Lalema inc. et Centre de pièces Gagnon pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs pour une période de trois (3) ans suite à l'appel d'offres public 12-12553 (montant estimé: Lalema inc. 66 217,34 \$ et Centre de pièces Gagnon 106 995,24 \$ ) (7 soum).

1. de conclure avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période de 3 ans, des entente-cadres pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs, aux prix de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12553 et au tableau des prix reçus ci-joints ;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>
Lalema inc.	1
Centre de pièces Gagnon	2

2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-19 14:44

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1135344001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135344001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure deux (2) entente-cadres avec les firmes Lalema inc. et Centre de pièces Gagnon pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs pour une période de trois (3) ans suite à l'appel d'offres public 12-12553 (montant estimé: Lalema inc. 66 217,34 \$ et Centre de pièces Gagnon 106 995,24 \$ ) (7 soum).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent dossier a pour objet de conclure des contrats de 3 ans pour la fourniture d'absorbants granulaires en sacs. Ces produits sont achetés en grand volume par le Centre de distribution Louvain qui les redistribue aux différentes unités et services qui en utilisent en plus petites quantités au gré de leurs opérations.

L'appel d'offres 12-12553 fut rédigé afin de combler les besoins en approvisionnement des deux produits suivants :

i Absorbants granulaires standards à base d'argile. Ce produit est utilisé principalement par les ateliers d'entretien mécaniques afin d'absorber les déversements accidentels de lubrifiants ou autres.

i Absorbants granulaires à base de pierres de diatomée calcinée. Cet absorbant granulaire, en plus d'être nettement plus léger, possède des propriétés d'absorption largement supérieures à l'absorbant granulaire régulier cité précédemment. Ces qualités en font un produit de choix pour les véhicules d'intervention et les unités mobiles. Par conséquent, ce produit est utilisé en majorité par le Service des incendies lors d'interventions avec déversements de liquides en petites quantités. Ce produit n'apparaissait pas sur l'entente précédente.

Afin d'offrir une base de comparaison similaire des différentes offres reçues sans égards aux différents formats proposés par l'industrie, des unités de mesure ont dû être identifiées. Suite à des validations sur le marché, le poids au kilo pour l'absorbant granulaire à base d'argile et le volume en litre pour l'absorbant à base de pierres de diatomées furent privilégiées aux fins de comparaison.

Cette même analyse du marché a aussi mis en relief que bien que les deux produits semblent similaires, ils sont souvent distribués par des détaillants différents. C'est ainsi que

le bordereau de soumission proposait deux modes d'octroi soit par article ou encore en entier toujours en respect avec le principe de la plus basse soumission conforme.

Basées sur les historiques de consommations, les quantités d'achats anticipées pour ces produits sont respectivement de 183 000 kilogrammes pour l'argile et 282 000 litres pour la pierre de diatomée et ce, pour la totalité de la durée du contrat, c'est-à-dire trois ans.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DG091182001 – 23 avril 2009 — Conclure avec la firme Lalema inc. une entente-cadre collective d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture d'absorbant d'huile suite à l'appel d'offres sur invitation # 09-10965 (63 000,00 \$) (4souv.).

### **DESCRIPTION**

**Appel d'offres public no 12-12553**

**Titre : FOURNITURE D'ABSORBANTS GRANULAIRES EN SACS POUR UNE PÉRIODE DE TROIS (3) ANS**

**Date de lancement : 26 novembre 2012**

**Date d'ouverture : 12 décembre 2012**

**Preneurs du cahier des charges (9):**

Centre de pièces Gagnon  
Dist PRI inc.  
Emballages Jean Cartier inc.  
Groupe Monaco Group / Entrepôt de Montréal inc.  
Hall-Chem Mfg. Inc.  
La Coop Fédérée  
Lalema inc.  
Produits chimiques Gilco inc.  
Tech Mix

**Soumissionnaires (7) :**

Centre de pièces Gagnon  
Dist PRI inc.  
Emballages Jean Cartier inc.  
Hall-Chem Mfg. Inc.  
La Coop Fédérée  
Lalema inc.  
Produits chimiques Gilco inc.

### **Analyse des soumissions :**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévision de la collusion et de la fraude).

Cet appel d'offres incluait également une clause offrant la possibilité d'octroyer le contrat en entier ou par article selon le principe de la plus basse offre conforme. Lors de l'analyse des soumissions, nous constatons que l'option d'octroyer le contrat par article s'avère être la plus basse option conforme (voir pièce jointe).

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat pour chacun de ces produits, au



prix de leur soumission, conformément à la clause 6 des clauses particulières : « par article au plus bas soumissionnaire conforme pour chacun des articles (option A) ».

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la soumission de l'offre du plus bas soumissionnaire pour l'article 1, la firme Lalema inc. est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la soumission de l'offre du plus bas soumissionnaire pour l'article 2, la firme Centre de pièces Gagnon est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

**Montant total :**

Pour l'article 1 :  
 $57\,645,00 \$ + 2\,882,25 \$ \text{ TPS (5 \%)} + 5\,750,09 \$ \text{ TVQ (9.5\%)} = 66\,277,34 \$$

Pour l'article 2 :  
 $93\,060,00 \$ + 4\,653,00 \$ \text{ TPS (5 \%)} + 9\,282,74 \$ \text{ TVQ (9.5\%)} = 106\,995,24 \$$

**Adjudicataire recommandé :**

De conclure avec :

Lalema inc. une entente au montant approximatif de **66 277,34 \$ incluant les taxes**, pour la fourniture d'absorbants granulaires tout usage à base d'argile en sacs, le tout conformément à l'appel d'offres public no 12-12553.

Centre de pièces Gagnon, une entente au montant approximatif de **106 995,24 \$ incluant les taxes**, pour la fourniture d'absorbants granulaires tout usage à base de terre de diatomée calcinée en sacs, le tout conformément à l'appel d'offres public no 12-12553

**Note :** L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relève du service demandeur.

**JUSTIFICATION**

La quantité apparaissant à l'appel d'offres est basée sur les consommations antérieures. Elle est fournie à titre indicatif seulement afin d'informer les soumissionnaires de l'ordre de grandeur des besoins de la Ville.

La conclusion d'une entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts.

<b>OPTION A (PAR ARTICLE) - ARTICLE 1</b>		
<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		(taxes incluses)
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>TOTAL</b>
Lalema inc.	57 645,00 \$	66 277,34 \$
Emballages Jean Cartier inc.	57 974,40 \$	66 656,07 \$
Produits chimiques Gilco inc.	58 267,00 \$	66 992,71 \$
Centre de pièces Gagnon	64 050,00 \$	73 641,49 \$
Dist-Pri inc.	67 856,40 \$	78 017,90 \$

La COOP Fédérée	73 200,00 \$	84 161,70 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>		66 700,00 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		72 624,54 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		9,58%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		17 884,36 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		26,98 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-422,66 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-0,63 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		378,73
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		0,57 %

Comme il s'agit du renouvellement d'une ancienne entente et que le marché pour ce produit est relativement stable, les offres déposées sont tout à fait conformes à nos prévisions.

<b>OPTION A (PAR ARTICLE) - ARTICLE 2</b>		
<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>		(taxes incluses)
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>PRIX</b>	<b>TOTAL</b>
Centre de pièces Gagnon	93 060,00 \$	106 995,74 \$
Dist-Pri inc.	97 938,60 \$	112 604,91 \$
Emballages Jean Cartier inc.	104 199,00 \$	119 802,80 \$
La COOP Fédérée	109 980,00 \$	126 449,51 \$
Produits chimiques Gilco inc.	115 648,20 \$	132 966,52 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>		115 067,19 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)		119 763,90 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		11,93%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)		25 970,78 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		24,27%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-8 071,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)		-7,01 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)		5 609,17 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)		5,24 %

Pour expliquer l'écart de 7% en faveur de la Ville avec les dernières prévisions réalisées, deux facteurs sont mis en relief:

Les prévisions et les estimations pour ce produit s'appuient en partie sur les historiques d'achats antérieurs qui étaient alors négociés de gré à gré. Le volume d'achat potentiel généré par la conclusion d'une entente-cadre de trois (3) ans a sans doute permis à la Ville de bénéficier de prix de volume légèrement plus compétitifs que les prévisions initiales.

De plus, lors de l'analyse du marché il est apparu que le coût de transport est un facteur important dans le processus de détermination du prix de vente de ces produits. Une clause

fut rédigé garantissant une quantité minimum lors de chaque commande. C'est ainsi que la Ville s'engage à se procurer ces produits selon la quantité standard que peut contenir une palette. Cette clause qui n'a aucun impact sur les achats de la Ville, ceux-ci étant déjà effectué de cette façon, évite au fournisseur une manipulation et un ré-emballage en plus d'assurer une quantité minimum économique afin de répartir la charge du transport pour chacune des commandes.

Suite à l'ouverture des soumissions, une analyse de marché complémentaire fut réalisé afin d'évaluer la qualité des offres reçues. Des recherches nous ont permis de constater que très peu d'appels d'offres pour ces types de produits furent réalisés. Il s'avère toutefois que le ministère des infrastructures et du transport manitobain a émis un appel d'offres en novembre dernier pour un absorbant granulaire visé dans l'article 1, l'absorbant à base d'argile. L'octroi de l'appel d'offres 15R0019753 s'est fait à un prix unitaire au kilogramme de 48% supérieur à celui obtenu par la Ville. De plus, les offres reçues sont jusqu'à plus de la moitié du prix de détail suggéré par certains distributeurs industriels.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres collectives sans imputation budgétaire pour la fourniture sur demande d'absorbants granulaires. Les achats seront effectués sur demande permettant aux arrondissements et aux services corporatifs de faire appel à cette entente-cadre. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ces produits sont utilisés afin de récupérer les fluides qui sont déversés accidentellement lors de l'entretien mécanique dans les ateliers de la Ville ainsi que lors des interventions du Service des incendies. Leur utilisation réduit donc le risque de contamination des sols et des eaux par les égouts.

Une fois souillés, ces absorbants sont disposés dans des bacs prévus à cet effet qui sont ensuite ramassés par des entreprises spécialisées en décontamination selon les meilleures pratiques présentement en vigueur

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le refus d'octroyer ces contrats alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes-cadres ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Rédaction des ententes-cadres qui seront valides jusqu'au 26 février 2016 suite à l'adoption de la présente résolution.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Aucune dérogation aux règles de régie interne municipale. Ces ententes sont conformes à la directive sur la confidentialité des estimations des contrats, la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrick VEILLETTE

Agent(e) d'approvisionnement niveau 2

**Tél :** 514-872-1040

**Télécop. :** 872-2519

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC

Chef de section

**Tél :** 514-872-5241

**Télécop. :** 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-02-07

**Dossier # :1135344001**

CE : 20.003

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 20.004

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1125983004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada), une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 12- 12454 (8 soumissionnaires)(montant estimé de l'entente 1 021 370.35 \$).

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans à compter de son émission, pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville;

2- d'accorder à Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 5 ans, le contrat pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12454 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-26 10:35

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**Dossier # :1125983004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1125983004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Biens et services - Est
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec la firme Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada), une entente-cadre d'une durée de cinq (5) ans pour la fourniture de batteries d'accumulateurs dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville – Appel d'offres public 12-12454 (8 soumissionnaires)(montant estimé de l'entente 1 021 370.35 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fourniture de diverses batteries d'accumulateurs. Les batteries d'accumulateurs sont requises, dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques.

L'entente-cadre faisant l'objet du présent dossier visent donc à combler les besoins pour cet article afin d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de l'ensemble des véhicules et appareils municipaux.

Le délai de réception des soumissions à été de 45 jours incluant les dates de publication et d'ouverture reporté des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent vingt (120) jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, cinq (5) addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 30 octobre 2012. Retirer la demande de cautionnement de soumission sur le site de SEAO.
- Addenda no 2, émis le 1 novembre 2012. Réponse aux questions d'un adjudicataire et modification de la clause administrative particulière n° 9 Caractéristiques et spécifications des batteries.
- Addenda no 3, émis le 14 novembre 2012. Report de la date d'ouverture de l'appel d'offres au 28 novembre 2012.
- Addenda no 4, émis le 26 novembre 2012. Report de la date d'ouverture de l'appel



d'offres au 12 décembre 2012.

· Addenda no 5, émis le 3 décembre 2012. Modifications au devis et réponse aux questions d'un adjudicataire.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0273 – 30 août 2007 – Conclure une entente-cadre pour une durée de 5 ans pour la fourniture de divers accumulateurs pour véhicules et appareils du parc motorisé et accorder la commande à cette fin à l'adjudicataire East Penn Canada, au montant approximatif de 533 219.22 \$, appel d'offres 07-10322.

CO01 00817- 18 avril 2001 - Octroi de l'entente précédente pour une durée de 5 ans suite à l'appel d'offres public # 01-7011

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet le renouvellement d'une entente pour la fourniture, sur demande, de différents types de batteries d'accumulateur, tels que décrits aux documents d'appel d'offres. Cette entente sera valide pour une période de cinq (5) ans à partir de la date d'entrée en vigueur de l'entente. Toutefois, à la fin de sa période de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes termes et conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de deux prolongations. La durée de la validité de l'entente a été établie en fonction à ne pas à avoir à retourner en processus d'appel d'offres constamment et conserver une stabilité d'approvisionnement avec un fournisseur.

Les quantités mentionnées au bordereau de soumission sont prévisionnelles. Fournies à titre indicatif seulement, elles sont basées sur les historiques de consommation et selon la prévision des besoins. La Ville acquiert différents modèles de batterie. Les modèles inclus au bordereau de soumission sont ceux dont la valeur monétaire d'acquisition annuelle est considérable. Les modèles qui n'ont pas été inclus au bordereau de soumission sont considérés à faible valeur monétaire d'acquisition annuelle mais seront acquis via l'entente. Le taux d'escompte accordé est le même pour tous les achats effectués par la Ville. L'adjudicataire sera en mesure d'offrir une variété complète de batteries d'accumulateur.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider l'escompte obtenu.

Les prix d'acquisitions des batteries seront ceux inscrits sur la liste de prix remise par l'adjudicataire : Ville de Montréal - décembre 2012. Le prix des consignes n'était pas inclus dans les prix soumis aux documents de l'appel d'offres. Ces frais de consigne, facturés à l'achat, sont remboursables en totalité au retour à l'adjudicataire.

Une indexation annuelle des prix est prévue au contrat basée sur la variation de l'indice IPI. Tableau 2-17 - Indices des prix des produits industriels, par produit et agrégations de produits — Produits électriques et de communication, Batteries d'accumulateurs à piles humides, et pièces (v53434301). La Ville se réserve le droit de bénéficier d'un ajustement de prix à la baisse selon les mêmes règles.

L'adjudication est effectuée en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

### **JUSTIFICATION**

Renouvellement d'une entente pour la fourniture de diverses batteries d'accumulateurs, sur demande, pour une période de cinq (5) ans suite à l'appel d'offres public 12-12454. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement

tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

<b>RÉSULTATS DE SOUMISSION</b>	(taxes incluses)
<b>FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES</b>	<b>TOTAL</b>
POWER BATTERY SALE LTD (EAST PENN CANADA)	674 203,17 \$
BATTERIE DIXON INC.	732 436,85 \$
D.C. ARMATURE INC. (LES DISTRIBUTIONS ALLTECH)	763 016,99 \$
UAP INC.	763 405,66 \$
PIÈCES D'AUTO JARRY LTÉE (GROUPE MONACO GROUP)	827 932,62 \$
INTERSTATE BATTERY SYSTEM OF CANADA INC.	913 878,73 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	658108,22 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$)	779 145,67 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)	15.57 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$)	239 675,56 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)	35.55 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	16094.95 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	2.45 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$)	58 233,68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%)	8.64 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 658 108.22 \$ taxes incluses. Ce montant a été établi avec les quantités inscrites au scénario d'octroi de l'appel d'offres et les prix payés par la Ville au 1er octobre 2012. L'écart entre la dernière estimation réalisée et la plus basse soumission conforme est de 2.45 %.

Les prix soumis ont été comparés aux prix du contrat octroyé précédemment combinés à l'évolution des indices de l'IPI tel que publiés par Statistique Canada. Les tableaux utilisés pour vérifier l'évolution des prix sont les suivants : Tableau 2-17, Indices des prix des produits industriels, par produit et agrégations de produits – Produits électriques et de communication, Batteries d'accumulateurs à piles humides, et pièces (v53434301) et Tableau 329-0065, Indices des prix de l'industrie pour produits électriques et de communication, produits minéraux non-métalliques, produit du pétrole et charbon, Batteries d'accumulateurs à piles humides, et pièces.

Selon le scénario d'octroi du présent appel d'offres (12-12554), voici les données comparatives sur l'évolution des prix :

Valeur totale des prix unitaires à l'octroi pour le contrat précédent (A.O. 07-10322)	2749,67\$	A
Valeur totale des prix unitaires pour les prix soumis dans le présent appel d'offres (A.O. 12-12554)	2942.22\$	B
Valeur indexé, basée sur le total des prix unitaires à l'octroi du contrat précédent (A.O. 07-10322) avec indexations mensuelles pour la période de août 2007 à novembre 2012.	3206.80\$	C
Pourcentage de majoration entre la valeur totale à l'octroi du contrat précédent et du présent appel d'offres ((B-A)/A=D)	7.00 %	D
Pourcentage de majoration entre le total des prix unitaires à l'octroi du contrat précédent et la valeur indexée ((C-A)/A=E)	16.62 %	E
Pourcentage d'économie basé sur la valeur des prix unitaires indexés ( C ) et la valeur totale des prix unitaires du présent appel d'offres (12-	<b>-8.25 %</b>	F

Avec le pourcentage d'économie obtenu entre la valeur indexé et les prix du présent l'appel d'offres, nous considérons que les prix inclus dans la soumission remise par Power Battery Sales Ltd (East Penn Canada) sont raisonnables pour la Ville.  
(Tableaux des calculs est inclus dans les pièces jointes.)

La hausse des coûts de fabrication pour ce type de produit est attribuable principalement à la hausse du coût du plomb et des matières plastiques à base de pétrole. Les coûts de recyclage et de transport sont aussi un facteur de majoration des prix.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Les batteries usagées seront récupérées par l'adjudicataire. L'adjudicataire s'engage à récupérer, transporter, recycler ou disposer les batteries usagées selon les lois provinciales et fédérales en vigueur.

L'adjudicataire recycle les batteries d'une façon écologique dans sa fonderie/raffinerie approuvée par l'EPA (United States Environmental Protection Agency). Le plomb, l'acide et le plastique recyclés sont réutilisés dans la production de batteries neuves. La politique d'achat de l'adjudicataire se base sur la hiérarchie des 3R.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non-renouvellement de cette entente alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, cette entente sera visible via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission de l'entente-cadre suite à l'adoption de la présente résolution

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

### **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -**

## **Direction de l'approvisionnement**

### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres no 12-12454**

**Titre: BATTERIES D'ACCUMULATEURS POUR VÉHICULES ET APPAREILS MUNICIPAUX**

**Date de lancement : 29 octobre 2012**

**Date d'ouverture : 12 décembre 2012**

**Preneurs du cahier des charges ( 9 ) :**

- **D.C. ARMATURE INC. (LES DISTRIBUTIONS ALLTECH)**
- **BATTERIE DIXON INC.**
- **9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON)**
- **POWER BATTERY SALE LTD (EAST PENN CANADA)**
- **PIÈCES D'AUTO JARRY LTÉE (GROUPE MONACO GROUP)**
- **INTERSTATE BATTERY SYSTEM OF CANADA INC.**
- **TRACTION**
- **UAP INC.**
- **WAJAX SYSTÈMES DE PUISSANCE**

**Soumissionnaires ( 8 ) :**

- **D.C. ARMATURE INC. (LES DISTRIBUTIONS ALLTECH)**
- **BATTERIE DIXON INC.**
- **9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON)**
- **POWER BATTERY SALE LTD (EAST PENN CANADA)**
- **PIÈCES D'AUTO JARRY LTÉE**
- **INTERSTATE BATTERY SYSTEM OF CANADA INC.**
- **TRACTION**
- **UAP INC.**

#### **Analyse de la soumission :**

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi devait s'effectuer en entier au plus bas soumissionnaire conforme.

Toutes les soumissions reçues, ont été analysées administrativement et jugées recevables à l'exception de celle remise par le soumissionnaire TRACTION. Cette soumission a été rejetée pour ne pas avoir soumissionné sur tous les articles demandés au bordereau de soumission.

Des corrections ont été effectuées au bordereau de soumission et page sommaire pour les soumissionnaires suivant : BATTERIE DIXON INC., 9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON), D.C. ARMATURE INC. (LES DISTRIBUTIONS ALLTECH), PIÈCES D'AUTO JARRY LTÉE (GROUPE MONACO GROUP), TRACTION. Les montants corrigés sont ceux inclus au tableau de prix.

Suite à l'analyse des spécifications demandées, la soumission du fournisseur 9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON) à été rejetée due à sa non

conformité. Douze (12) des trente-quatre (34) articles demandés au bordereau de soumission ne respecte pas les spécifications demandés au devis technique et la clause administrative particulière no. 9 Caractéristique et spécifications des batteries. De plus le soumissionnaire ne respecte pas la clause administrative particulière No. 23 Prix des batteries usagées qui stipule que la valeur monétaire de la batterie d'accumulateur usagée ne peut être supérieure à 20 % du prix net de la batterie neuve incluant l'échange d'une batterie usagée.

**Tableau de prix :** voir les pièces jointes au dossier

**Montant de l'offre en fonction du scénario d'octroi :**

**586 391.10 \$** + TPS (5 %) 29 319.56 \$ + TVQ (9,975 %) 58 492.51 \$ = 674 203.17 \$

**Montant estimé de l'entente ( 5 ans ) :**

**888 341.25 \$** + TPS (5 %) 44 417.06 \$ + TVQ (9,975 %) 88 612.04 \$ = 1 021 370.35 \$

**Adjudicataire recommandé:**

Conclure avec la firme **POWER BATTERY SALE LTD (EAST PENN CANADA)**, une entente-cadre collective d'une durée de cinq (5) ans, au montant approximatif de 1 021 370.35 \$ incluant les taxes, à compter de sa date d'émission suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de batteries d'accumulateurs, suite à l'appel d'offres public 12-12454.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc TROTTIER

AG.APPRO.NIV.2

**Tél :** 514 872-7346

**ENDOSSÉ PAR**

Denis LECLERC

C/S APP.STRAT.EN BIENS

**Tél :** 514 872-5241

**Télocop. :** 514-872-8140

**Télocop. :** 514 872-8140

**Date d'endos. :** 2013-02-08

**Dossier # :1125983004**



**Dossier # : 1136010001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 63 111,44\$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Aménagement Exposition TCD Inc. (CE 121951) majorant ainsi le montant total du contrat de 420 742,96 \$ à 483 854,40 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 63 111,44 \$ taxes incluses, pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Aménagement Exposition TCD Inc, majorant ainsi le montant total du contrat de 420 742,96\$ à 483 854,40\$ , taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-02-19 10:34

**Signataire :** Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1136010001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136010001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 63 111,44\$ taxes incluses pour des contingences dans le cadre du contrat accordé à Aménagement Exposition TCD Inc. (CE 121951) majorant ainsi le montant total du contrat de 420 742,96 \$ à 483 854,40 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Un contrat de services pour la fabrication et pour la production du mobilier de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan a été octroyé à Aménagement Exposition TCD Inc. à la suite d'un appel d'offres public. Un bon de commande a été émis le 17 décembre 2012. Le montant total du contrat était de 420 742,96 \$ (taxes incluses). Ce contrat comprenait la fourniture des matériaux, la fabrication des éléments structuraux, du mobilier et des interactifs, de même que l'intégration, dans le mobilier des composantes électroniques et audiovisuelles et de l'éclairage. Il incluait aussi le transport et l'installation de l'exposition dans la salle d'exposition. Bien qu'elles aient été prévues au budget et mentionnées dans le dossier décisionnel visant à octroyer le contrat, le pourcentage des contingences prévues ne figurait pas dans la recommandation adjointe au dossier décisionnel - et par conséquent dans la résolution du comité exécutif alors qu'elles auraient dû. Pour information, le budget complet de l'exposition (honoraires professionnels, réalisation des interactifs, audiovisuels et multimédias, production et fabrication des éléments muséographiques, achat de matériel technique d'éclairage et audiovisuel, le revêtement de sol et les traitements muraux s'il y a lieu) est d'environ un 1 860 000 \$, incluant toutes les taxes, contingences et incidences. Le ministère de la Culture et des Communications contribue à la hauteur de 500 000\$ à ce budget.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1951 (2012-12-05) Accorder un contrat de 420 742,96\$ à Aménagement Exposition TCD Inc. pour la fabrication et la production de tous les éléments structuraux, du mobilier et des éléments graphiques pour l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan  
 CE12 0041 (2012-01-18) Accorder un contrat de 205 493,64\$ à Laurent-Michel Tremblay Scénographe, pour le design de l'exposition permanente  
 CM11 0353 (2011-05-16) Accorder un contrat de 903 995 \$ , à 9229-3976 Québec inc.



pour la direction artistique du premier spectacle multimédia et de l'exposition CM11 0277 (2011-04-14) Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec verse une subvention au montant de 500 000 \$ à la Ville de Montréal pour le projet « En direct du cosmos

## **DESCRIPTION**

À la suite du défaut d'inclure les contingences planifiées dans la recommandation adjointe au dossier décisionnel visant l'octroi de contrat à Aménagement Exposition TCD Inc. pour la fabrication et la production du mobilier de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan au montant de 420 742,96\$ (taxes incluses), le présent sommaire décisionnel vise à ajouter à ce contrat des contingences de 15% , soit un montant de 63 111,44\$ taxes incluses, comme cela aurait dû être fait initialement pour faire face à tout imprévu et modifications nécessaires dans le déroulement des travaux.

## **JUSTIFICATION**

Ce pourcentage de contingences est tout-à-fait standard dans les productions de ce genre. En effet, il s'agit d'une création entièrement nouvelle, qui fait appel à des technologies de pointe et qui a un design novateur. L'intégration des diverses composantes, comme les productions audio-visuelles, le matériel multimédia et l'éclairage nécessitent une batterie de tests, à réaliser avec le fabricant de mobilier. Les résultats de ces tests suscitent fréquemment des changements dans le design original, ce qui peut entraîner des modifications, et donc l'utilisation en conséquence de contingences. . Par exemple, ce n'est qu'après la fabrication des vitrines et du mobilier qui les entoure que nous avons pu faire les tests d'éclairage pertinents. Les résultats de ces tests nous ont amené à ajouter des gradateurs à l'équipement prévu.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Bien qu'elles aient été prévues au budget et mentionnées dans le dossier décisionnel visant à octroyer le contrat, le pourcentage des contingences prévues ne figurait pas dans la recommandation adjointe au dossier décisionnel - et par conséquent dans la résolution du comité exécutif alors qu'elles auraient dû. Il s'agit de réparer cet oubli en ajoutant 15% de contingences à la valeur du contrat. Aucune autre augmentation n'a été demandée dans le passé pour ce contrat. Nous ne prévoyons pas d'autres augmentations. Ce pourcentage de contingences était déjà prévu dans le budget du projet. Il n'y a donc aucun impact à prévoir sur d'autres travaux.

Le projet est inscrit au PTI 2012-2014 de l'Espace pour la vie (Muséums nature de Montréal).

La Ville de Montréal a également reçu une subvention de 500 000\$ du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de ce projet.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville Centre.

Le montant net à appliquer au règlement d'emprunt #05047 est de 54 891,45 \$.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'exposition contribuera à la qualité de vie des montréalais en augmentant la diversité de l'offre culturelle sur le territoire. Son positionnement au coeur du parc olympique, à proximité des autres institutions d'Espace pour la vie, permet d'augmenter la densité de ce pôle naturel, scientifique, touristique et éducatif.

Cette exposition offrira aussi des activités familiales, contribuant à valoriser Montréal comme milieu de vie pour les familles.

De plus, le thème choisi permettra de susciter une réflexion sur les ressources de la Terre, leur importance et leur fragilité pouvant contribuer à l'adoption, par la population, de comportements éco-responsables. Le Planétarium Rio Tinto Alcan s'inscrit ainsi dans la création de l'Espace pour la vie, qui constitue un engagement pour la biodiversité et le développement durable.

Finalement, l'appel d'offres incluait l'obligation que le soumissionnaire s'engage dans le processus menant à la certification environnementale "Ici, on recycle, niveau I". Cela répond à l'objectif d'augmentation de 30% des certifications environnementales ou d'adhésion à des programmes environnementaux volontaires.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La réalisation de ce projet permettra de présenter aux visiteurs du Planétarium Rio Tinto Alcan une exposition de grande qualité. Cette exposition permettra de bonifier l'offre de services du Planétarium qui proposera à ses visiteurs de vivre trois expériences distinctes mais complémentaires : un spectacle émotif et empreint de poésie dans le théâtre multimédia, l'observation d'une reproduction fidèle et extrêmement réaliste du ciel étoilé dans le théâtre astronomique, et une interaction ludique et dynamique dans l'Espace découverte.

La combinaison des trois éléments assurera un haut taux de satisfaction chez les visiteurs, une durée de visite accrue et un meilleur potentiel de visites répétées grâce à la mise à jour continue des contenus présentés dans l'exposition. Cela permettra au Planétarium Rio Tinto Alcan de devenir un chef de file mondial en muséologie scientifique dédiée à l'astronomie et aux sciences de l'espace. Ce projet s'inscrit dans les grands axes stratégiques visant à faire de Montréal une ville de savoir, de créativité et d'innovation, ainsi qu'une métropole culturelle d'avant-garde.

Le Planétarium Rio Tinto Alcan ouvrira ses portes au début d'avril. L'exposition permanente, pour laquelle nous avons reçu une subvention de 500 000 \$ doit être prête pour l'ouverture. Le concept visuel, le concept et le scénario de même que le design ont été établis. La production audiovisuelle et multimédia est en cours, comme la fabrication du mobilier. L'ajout des contingences à ce contrat de fabrication est essentielle pour nous mener à une ouverture dans les délais prévus.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une vaste campagne de communication sera réalisée pour la promotion du nouveau Planétarium Rio Tinto Alcan, campagne dont les détails sont à venir.

Les opérations de communication se feront en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications et les autres partenaires du projet, dont Rio Tinto Alcan.

Relativement à la décision dont il est question au présent sommaire, une stratégie de communication approuvée par la Direction des communications a été préparée

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Fabrication Mars 2013

Installation Mars 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la fraude et de la collusion ont été incluses dans les instructions au soumissionnaire. La politique de gestion contractuelle a été fournie à l'adjudicataire. Les directives sur la gestion des estimations des contrats ont été respectées.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine BERNIER

Museologue

**Tél :** 514-872-3462

**Télécop. :** 514 872 8102

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LACOMBE

Chef du planetarium

**Tél :** 514-872-4531

**Télécop. :** 514 872-8102

**Date d'endos. :** 2013-02-08

**Dossier # :1136010001**



**Dossier # : 1135281001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec G. A. Boulet Inc. une entente cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de chaussures de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-11379 (1 seul soum.) (montant estimé: 209 311,99\$)

Il est recommandé:

1. de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six (36) mois, pour la fourniture sur demande de souliers de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal;
2. d'accorder au seul soumissionnaire G. A. Boulet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11379 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler. Elles seront entièrement assumées par l'agglomération.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-19 14:42

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1135281001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135281001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec G. A. Boulet Inc. une entente cadre pour une période de trente-six (36) mois, pour la fourniture de chaussures de sortie pour le Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 12-11379 (1 seul soum.) (montant estimé: 209 311,99\$)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'approvisionnement a procédé au lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de souliers de sortie, pour le Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal. Le SIM a l'obligation de fournir à son personnel les pièces d'uniforme nécessaires afin de répondre aux besoins opérationnels, et ce, en respect de l'article 26 de la convention collective des pompiers de Montréal.

L'entente précédente se terminant le 31 décembre 2010, une commande importante a été placée en décembre 2010 sur l'entente pour combler des besoins à long terme. En 2011 et 2012, des commandes ponctuelles ont été placées pour compléter des grandeurs manquantes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG07 0506 (20 décembre 2007) Conclure avec G. A. Boulet inc. une entente cadre pour une période de 36 mois pour la fourniture de chaussures de sorties pour le personnel du Service de sécurité incendie de Montréal suite à l'appel d'offres public 07-10537 (2 soum.)  
Montant estimé 556 360,88\$

Commandes ponctuelles:

- 596568 - 26 janvier 2011 - Montant 6 699,00\$
- 638258 - 26 mai 2011 - Montant 9 729,00\$
- 695816 - 25 novembre 2011 - Montant 4 140,00\$
- 725756 - 20 février 2012 - Montant 16 197,50\$
- 739120 - 2 avril 2012 - Montant 731,50\$
- 767831 - 4 juillet 2012 - Montant 418,00\$

**DESCRIPTION**

Accorder à la firme **G.A. Boulet Inc.**, pour une période de trente-six (36) mois, la commande au montant approximatif de **209 311,99 \$** (taxes incluses), pour la fourniture de souliers de sortie, le tout conformément à l'appel d'offres public no 12-11379.

Soumission valide pour une période de cent-vingt (120) jours

## **JUSTIFICATION**

### **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de l'approvisionnement Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

**Appel d'offres public no :** 12-11379

**Titre :** SIM – SOULIERS DE SORTIE

**Description et usage :** Fourniture de souliers de sortie, pour le Service de sécurité incendie de Montréal

**Date de lancement :** 31 octobre 2012

**Date d'ouverture :** 19 novembre 2012

**Nombre de jours francs (excluant date de lancement et date d'ouverture):** 18

**Preneurs du cahier des charges : ( 4 )**

Articles Promotionnels International Inc.  
C.L.B. Uniformes Inc.  
G.A. Boulet Inc.  
Les Distributeurs R. Nicholls Inc.

**Soumissionnaires : ( 1 )**

G.A. Boulet Inc.

<b>Soumission conforme</b>	<b>Coût de base</b>	<b>Autre (préciser)</b>	<b>Total</b>
G.A. Boulet Inc.	209 311,99 \$		209 311,99 \$
<b>Dernière estimation réalisée (\$)</b>	198 245,65 \$		198 245,65 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			209 311,99 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)			11 066,34 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100			5,6 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 198 245,65 \$, taxes incluses, pour une période de 36 mois. Cette estimation est basée sur l'historique d'achat.

Il y a une forte baisse de l'estimé pour l'entente actuelle (198 245,65\$) en comparaison avec l'estimé de l'entente précédente (556 360,88\$) . Ce dernier était trop élevé, et la

consommation finale réelle de cette entente a été de 228 731,27\$. La baisse de consommation est reliée entre autre à une meilleure gestion de l'inventaire depuis les 4-5 dernières années, avec une baisse progressive du stock en inventaire.

### **Analyse des soumissions :**

Tel que stipulé aux documents d'appel d'offres, l'octroi est effectué en entier au plus bas soumissionnaire conforme. L'offre de la firme **G.A. Boulet Inc.** est conforme et cette firme est recommandée comme adjudicataire.

La variation du prix est expliquée par le coût de la main d'œuvre pour fabrication au Québec, le coût des matières premières, principalement le cuir, qui augmente de plus de 2% par année, ainsi qu'un facteur d'inflation évalué à 2%. Voir tableau de prix en pièce jointe.

La spécification technique de cette chaussure ne limite pas le marché, elle est de plus ouverte aux équivalences. Plusieurs fournisseurs sont en mesure de distribuer ou fabriquer une chaussure conforme aux exigences.

Des fournisseurs détenteurs de cahier de charges se sont abstenus de répondre à l'appel d'offres. La seule raison évoquée par ceux-ci pour expliquer leur abstention est la faible quantité de consommation, qui implique une gestion et des coûts importants pour des fournisseurs distributeurs. Voir grille un seul soumissionnaire en pièce jointe.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ces dépenses de consommation seront imputées à même les budgets de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce, au rythme des besoins à combler.

Ces dépenses sont assumées entièrement par l'agglomération.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La fabrication des souliers de sortie du soumissionnaire G.A. Boulet est faite au Québec, ce qui a pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, entre autre en réduisant le transport des marchandises. Cela permet également de promouvoir une entreprise québécoise et l'économie locale pour un développement solidaire et durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Selon la convention collective des pompiers, la distribution des pièces vestimentaires doit respecter une date limite.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue dans ce dossier.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi mars 2013

Entente mars 2013

Commande et livraison sur demande pour une période de trente-six (36) mois

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Le présent dossier est conforme aux encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal;
- Confidentialité des estimations des contrats.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles  
(Hélène MAURICE)

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Sylvie NEVEU)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystel DOUCET

AGENTE D'APPROVISIONNEMENT NIVEAU II

**Tél :** 514 872-1043

**Télécop. :** 514 868-5984

#### **ENDOSSÉ PAR**

Danielle CHAURET

Chef de section ress.matérielles

**Tél :** 514-872-1027

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1135281001**





**Dossier # : 1135983001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 1 : 500 000 \$) (Groupe 2 :90 000 \$) et Pièces d'auto Jarry Ltée (Groupe 3 : 55 000 \$), des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12533 (4 soumissionnaires)(montant total estimé des ententes 645 000 \$ taxes incluses)

Il est recommandé au comité exécutif :

- 1- de conclure deux ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois à compter de leur émission, pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaire conforme pour les groupes mentionnés en regard de chacune d'elles, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12533 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

<b>Firmes</b>	<b>Groupes d'articles</b>
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	2
Pièces d'auto Jarry Ltée	3

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 36 mois à compter de son émission,

pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville ;

2- d'accorder à 9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon), plus bas soumissionnaire conforme pour le groupe 1, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12533 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur ;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-26 10:33  
**par**

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**Dossier # :1135983001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135983001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Approvisionnement stratégique et collectif
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec les firmes 9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon) (Groupe 1 : 500 000 \$) (Groupe 2 :90 000 \$) et Pièces d'auto Jarry Ltée (Groupe 3 : 55 000 \$), des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois pour la fourniture de pièces électriques et électroniques pour l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville - Appel d'offres public 12-12533 (4 soumissionnaires)(montant total estimé des ententes 645 000 \$ taxes incluses)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Fourniture de diverses pièces électriques et électroniques. Ces pièces sont requises dans le cadre de l'entretien des véhicules et appareils du parc motorisé de la Ville par ses ateliers mécaniques. On compte parmi ces composantes des pièces d'éclairages, de signalisations visuelles et sonores, de transmissions et de contrôles électriques.

Les ententes-cadres faisant l'objet du présent dossier visent donc à combler les besoins pour ces articles afin d'assurer le bon fonctionnement et la disponibilité de l'ensemble des véhicules et appareils municipaux.

Le délai de réception des soumissions a été de 34 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent quatre-vingts (180) jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux (2) addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 15 janvier 2013. Annulation et modification d'articles au bordereau de soumission.
- Addenda no 2, émis le 17 janvier 2013. Modification de la clause administrative particulière n° 8, Indexation des prix.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE05 0201 (1040099001) – 9 février 2005 - Octroyer trois (3) contrats aux fournisseurs - Gagnon Palmar inc. (1 310 000,00 \$), Pièces d'Auto Jarry Ltée (863 000,00 \$) et Cadel (100 000,00 \$) pour l'acquisition de pièces électriques/électroniques (entente pour une durée de 7 ans) - Soumission publique 04-8154 (10 soumissionnaires)

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier a pour objet le renouvellement des ententes pour la fourniture, sur demande, de différentes pièces électriques et électroniques, tels que décrits aux documents d'appel d'offres. Ces ententes seront valides pour une période de trente-six (36) mois à partir de leur date d'entrée en vigueur suivant l'octroi. Toutefois, à la fin de leurs périodes de validité et suite à l'accord des deux parties, la Ville pourra exercer une option de prolongation, aux mêmes conditions, pour une période supplémentaire de douze (12) mois et pour un maximum de (2) deux prolongations. L'octroi s'effectue par groupe d'articles. La principale problématique pour mettre les fournisseurs en compétition dans ce domaine est que chaque fournisseur n'a pas la même base de prix (PDSF - prix de détail suggéré fabricant ou autres) pour la fixation de ses prix de vente. Il n'y a donc pas de liste de prix unique accessible à tous les fournisseurs.

Pour remédier à cette problématique, un scénario nécessaire à l'octroi a été créé. Ce scénario, permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'ententes-cadres est représenté dans le bordereau de soumission. Composé des articles les plus couramment achetés dans les trois (3) marques de produit, il représente soixante-treize pour cent (73 %) de la valeur monétaire d'acquisition des 3 dernières années. La balance, soit vingt-sept pour cent (27 %) sont divers articles acquis dans les mêmes marques. La Ville s'assure du contrôle monétaire de la majeure partie des articles consommés en les incluant dans le bordereau de soumission.

Les soumissionnaires devaient préciser un taux d'escompte ou de majoration uniforme applicable à leurs listes de prix par groupe de produit ou famille selon le cas et pour chacune des marques. Le taux d'escompte ou de majoration accordé est celui applicable à tous les articles de la marque acquis par la Ville et pour toute la période de validité de l'entente. L'adjudicataire devra être en mesure de fournir la gamme complète de produits relatifs à la marque demandée.

À partir de ce scénario représentatif des besoins pour chacun des groupes visés par l'appel d'offres, le soumissionnaire conforme présentant la plus basse soumission est recommandé comme adjudicataire de l'entente-cadre.

En référence à la clause administrative particulière n° 11, chacun des plus bas soumissionnaires conformes devait fournir une liste de prix complète pour le groupe d'articles soumissionné. Les listes de prix reçu ont été vérifiées et comparées par échantillonnage contre des données d'achats antérieurs et autres listes de prix reçus afin de s'assurer de leur intégrité.

Les clauses de l'appel d'offres précisent que la Ville se réserve le droit de faire des audits sans préavis pour des fins de vérification des prix au système informatique de l'adjudicataire afin de valider les prix coûtants, prix de liste, prix unitaire net et le taux d'escompte ou de majoration obtenus selon le cas. La Ville pourra exiger des pièces justificatives (factures payables ou tout autres documents), sur demande, afin de s'assurer que les prix facturés à la Ville correspondent bien aux conditions de l'entente cadre.

Les listes de prix complètes des marques de produit seront annexées aux ententes afin de les rendre disponibles à tous les émetteurs de bon de commande. Les ententes permanentes qui seront créées assureront la validité des prix selon la présente entente. Le suivi des prix en consommations sur les ententes contractuelles, sera assuré par l'extraction périodique des données d'achat pour une validation avec les listes de prix valide.

Une clause d'indexation des prix est prévue au contrat. Ces indexations seront appuyées par les documents de justifications produits par le manufacturier.

Les 19 arrondissements de Montréal et tous les services corporatifs pourront bénéficier des prix et conditions obtenus dans le présent appel d'offres.

## JUSTIFICATION

Renouvellement d'ententes pour la fourniture de différentes pièces électriques et électroniques, sur demande, pour une période de trente-six (36) mois suite à l'appel d'offres public 12-12533. La conclusion d'entente-cadre permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes d'achat économiques et profitables.

Groupe d'article 1	
Firmes soumissionnaires	Total
9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)	366 258.92 \$
Pièce d'auto Jarry Ltée	382 505.31 \$
UAP Inc.	382 809.43 \$
Traction	393 235.62 \$
Dernière estimation réalisée	392 229.18 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	381 202.32 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4.08 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	26 976.70 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	7.37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 25 970.25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 6.62 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	16 246.39 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	4.44 %

Groupe d'article 2	
Firmes soumissionnaires	Total
9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)	48 961.21 \$
Dernière estimation réalisée	62 762.19 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	48 961.21 \$

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	0.00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 13 800.98 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 21.99 %

Groupe d'article 3	
Firmes soumissionnaires	Total
Pièce d'auto Jarry Ltée	17 215.69 \$
9215-7767 Québec Inc. (Centre de pièces Gagnon)	18 540.37 \$
Traction	18 732.69 \$
UAP Inc.	21 606.24 \$
Dernière estimation réalisée	22 737.43 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	19 023.75 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	10.50 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	4 390.55 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	25.50 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 5 521.74 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	- 24.28 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	- 1 324.68 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	- 7.14 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 392 229.16 \$ pour le Groupe 1, 62 762.19 pour le Groupe 2 et 22 737.43 \$ pour le Groupe 3, ces prix inclus les taxes applicables. Ces montants ont été établis avec les quantités inscrites au scénario d'octroi de l'appel d'offres et les derniers prix payés par la Ville (données SIMON) en date du 10 décembre 2012.

Pour les groupes d'article 2 et 3, nous expliquons l'importance de l'écart entre l'estimé

détaillé et les prix reçus de la façon suivante : pour l'appel d'offres précédent, ces marques de produit avaient été intégrées à un groupe d'article composé de plusieurs autres marques de produit. L'adjudicataire du contrat (SIGA628754) précédent n'était pas nécessairement compétitif au niveau des prix dans ces 2 marques mais a quand même remporté le contrat étant plus compétitif dans les autres marques incluses dans le groupe d'article octroyé.

Pour comparer l'offre reçue à l'évolution des prix du marché, nous avons consulté le tableau 3-20 Indices des prix des produits industriels, par industrie et groupes d'industries — Fabrication de matériel de transport / Fabrication de matériel électrique et électronique pour véhicules automobiles [33632] (v53384953) tel que publié par Statistique Canada. Les moyennes annuelles des indices disponibles à partir de janvier 2008 au mois d'octobre 2012 sont pour 2008 (95.86), 2009 (98.78), 2010 (95.93), 2011 (95.67), 2012 (95.60). Ces indices démontrent une stabilité des prix du marché avec une légère diminution, -0.27 % de 2008 à 2012.

Le tableau qui suit démontre les pourcentages d'économies qui seront obtenus pour la période du contrat. Ces pourcentages d'économies ont été calculés à partir de l'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation réalisée.

	Pourcentages d'économies
Groupe d'article 1 - Grote	- 6.62 %
Groupe d'article 2 - Federal Signal	- 21.99 %
Groupe d'article 3 - Cole hersee	- 24.28 %

Malgré un indicatif de la part des soumissionnaires sur la hausse des coûts de la main-d'œuvre, du pétrole et des matières premières ainsi qu'une légère diminution de l'indice IPI (-0.27 %) pour ces produits, les prix unitaires soumis sont en moyenne à la baisse de -10.27 % comparativement à ceux payés par la Ville dans la dernière année (2012). La stratégie utilisée par la Direction de l'approvisionnement dans cet appel d'offres a été de cibler les marques dont le volume monétaire d'achat était substantiel. Une bonne analyse du marché a contribué au choix d'une stratégie efficace pour la sollicitation du marché.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins. Chaque bon de commande émis devra faire l'objet d'une appropriation de crédit sur l'entente. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des unités requérantes.

Ces ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Inclus dans l'appel d'offres, lumière de type D.E.L. à faible consommation, à excellente résistance mécanique et à durée de vie prolongée.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non-renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement quant à la demande des biens en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication "Info. Achat" sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités convenues. De plus, ces ententes seront visibles via le moteur de recherche du site Intranet de la Ville.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la présente résolution.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le processus d'appel d'offres public et le présent dossier sont conformes aux encadrements administratifs suivants :

- Politiques, règlements et encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.
- La politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement de la Ville de Montréal.
- L'encadrement «Confidentialité des estimations des contrats»

Cet appel d'offres incluait les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence et éviter la collusion, les manœuvres frauduleuses ou la malversation.

### **Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles - Direction de l'approvisionnement**

#### **Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)**

##### **Appel d'offres no 12-12533**

**Titre: FOURNITURE DE PIÈCES ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES POUR VÉHICULE**

**Date de lancement : 19 décembre 2012**

**Date d'ouverture : 21 janvier 2013**

**En raison de la période de lancement, le nombre de jour de diffusion de l'appel d'offres à été de 34 jours contrairement au minimum de 15 jours requis par la loi, à compter de la date de la diffusion de l'avis. Aucun soumissionnaire potentiel à demandé une prolongation de temps nécessaire à la remise d'une soumission.**

**Preneurs du cahier des charges ( 5 ) :**

- 9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON)
- PIÈCE D'AUTO JARRY LTÉE (Groupe Monaco Group / Entrepôt de Montréal 1470 inc.)
- Traction division UAP Napa
- UAP INC.
- Wajax Système de Puissance

**Note :** Veuillez noter que les preneurs de cahier des charges ci-haut mentionnés sont seulement les fournisseurs ayant demandés à être diffusés publiquement sur SEAO.

**Soumissionnaires ( 4 ) :**

- 9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON)
- PIÈCE D'AUTO JARRY LTÉE (Groupe Monaco Group / Entrepôt de Montréal 1470 inc.)
- TRACTION division UAP Napa



**- UAP INC.**

**Analyse des soumissions :**

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi devait s'effectuer par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

Toutes les soumissions reçues ont été jugées recevables. Cependant suite à l'analyse administrative, certains groupes d'articles inclus dans les soumissions ont été jugés non conformes. Voici le détail des non-conformités :

Groupe d'article 2 – Federal Signal

- Pièce d'auto Jarry : Ne pas avoir fourni un taux d'escompte ou de majoration sur une base de liste de prix et ne pas être en mesure de fournir une liste de prix complète pour la marque.
- Traction : Ne pas avoir soumissionné sur les articles 4, 9, 10, 11, 16, 17, 18, 19.

Voici les détails des corrections qui ont été apportées aux bordereaux de soumission et aux pages sommaires pour les soumissionnaires suivants :

9215-7767 QUÉBEC INC. (CENTRE DE PIÈCES GAGNON) : Correction du montant total de 4 articles selon le prix unitaire et le taux d'escompte soumis pour le groupe d'article 1.

Pièce d'auto Jarry : Correction du montant total de 2 articles selon le prix unitaire et le taux d'escompte soumis pour le groupe d'article 3.

Traction division de UAP NAPA : Correction du montant total de la majorité des articles selon le prix unitaire et le taux d'escompte soumis pour les groupes d'articles 1,2 et 3.

UAP Inc. : Pour le groupe d'article 1, les prix inscrits aux articles 96 à 98 et 118 à 130 n'ont pas été soumis selon la bonne unité de mesure. À la correction, ces prix seraient de supérieur à ceux soumis.

Les corrections apportés aux bordereaux de soumission et aux pages sommaires n'ont pas eu d'impact sur l'ordre initiale des soumissionnaires.

Les pages sommaires ont été corrigées selon les corrections apportées aux bordereaux de soumission et sont ceux inscrit au tableau de prix.

**Tableau de prix :** voir les pièces jointes au dossier

**Montant de l'offre en fonction du scénario d'octroi :**

**Groupe d'article 1 :** 318 555.27 \$ + TPS (5 %) 15 927.76 \$ + TVQ (9,975 %) 31 775.89 \$ = 366 258.92 \$

**Groupe d'article 2 :** 42 584.22 \$ + TPS (5 %) 2 129.21 \$ + TVQ (9,975 %) 4 247.78 \$ = 48 961.21 \$

**Groupe d'article 3 :** 14 973.42 \$ + TPS (5 %) 748.67 \$ + TVQ (9,975 %) 1 493.60 \$ = 17 215.69 \$

## Montant estimé des ententes ( 36 mois ) :

**Groupe d'article 1 :** 434 877.15 \$ + TPS (5 %) 21 743.86 \$ + TVQ (9,975 %) 43 379.00 \$ = 500 000.00 \$

**Groupe d'article 2 :** 78 277.89 \$ + TPS (5 %) 3 913.89 \$ + TVQ (9,975 %) 7 808.22 \$ = 90 000.00 \$

**Groupe d'article 3 :** 47 836.49 \$ + TPS (5 %) 2 391.82 \$ + TVQ (9,975 %) 4 771.69 \$ = 55 000.00 \$

### Adjudicataire recommandé:

De conclure, avec les firmes **9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon) et Pièces d'auto Jarry Itée**, des ententes-cadres d'une durée de trente-six (36) mois avec option de 2 prolongations de 12 mois supplémentaires chacune, à compter de leurs dates d'émission respectives suite à l'adoption de la présente résolution, pour la fourniture, sur demande, de pièces électriques et électroniques, suite à l'appel d'offres public 12-12533.

Firme	Article	Marque
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	1	Grote
9215-7767 Québec inc. (Centre de pièces Gagnon)	2	Federal Signal
Pièces d'auto Jarry Itée	3	Cole Hersee

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Serge BRANCONNIER)

### Autre intervenant et sens de l'intervention

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc TROTTIER

AG.APPRO.NIV.2

**Tél :** 514 872-7346

**Télécop. :** 514-872-8140

#### ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

C/S APP.STRAT.EN BIENS

**Tél :** 514 872-5241

**Télécop. :** 514 872-8140

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1135983001**



**Dossier # : 1123490004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, pour une prolongation de 9 mois du contrat accordé au Centre de services partagés du Québec (CM04 0154), dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$ , taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin

Il est recommandé :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, dans le cadre de la réalisation de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM;
- 2- d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville de Montréal et le Centre de services partagés du Québec, prolongeant de 9 mois le contrat octroyé au CSPQ (CM04 0154), majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$ , taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-02-21 09:59

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

---

Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1123490004**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123490004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$ taxes incluses, pour une prolongation de 9 mois du contrat accordé au Centre de services partagés du Québec (CM04 0154), dans le cadre de la phase 3 du projet de modernisation des radiocommunications du SIM, majorant ainsi le montant total du contrat de 7 006 209 \$ à 7 474 586 \$ , taxes incluses / Approuver un projet d'avenant à cette fin

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La section Radiocommunications et sécurité de la Division des technologies du Service des technologies de l'information (STI) gère et entretient le réseau de radiocommunications du Service des incendies de Montréal (SIM) suivant une entente de partage d'infrastructures (CM04 0154) avec le gouvernement du Québec par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Cette entente vient à échéance le 31 mars 2013.

Le réseau de communications partagé utilise des équipements de commutation qui permettent l'interopérabilité et l'établissement de liens entre les différents centres de répartitions (consoles de répartition, postes de gestion, sécurité, etc.) du SIM et le réseau de radiocommunications de la Ville de Montréal (Ville).

Le présent dossier vise à autoriser une dépense additionnelle de 468 377 \$, taxes incluses, pour prolonger de 9 mois le contrat pour l'entretien des logiciels et des infrastructures des noeuds de commutation de radiocommunications au Centre de services partagés du Québec (CSPQ).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM04 0154 - 22 mars 2004 - Approbation de la phase 3 du projet de radiocommunication du Service de sécurité incendie (SIM), autorisation d'un contrat pour la fourniture des équipements, des services de radiocommunication, ainsi qu'un contrat de service au Secrétariat du Conseil du trésor du gouvernement du Québec pour la location des noeuds de commutations - 7 006 209\$;

CE02 0145 27 février 2002 - Le comité exécutif autorisait, sous la résolution CE02 0145, l'acquisition de 363 appareils radios mobiles, 280 appareils radios portatives ainsi que

l'addition d'équipements d'infrastructure pour le SSIM.  
Cette deuxième phase fut complétée en début 2003, au coût de 6 636 280,00 \$;

#### **CO00 02762 - 27 février 2002 Phase 1**

Le conseil municipal autorisait, sous la résolution CO00 02762, l'acquisition de 370 radio portatifs et d'éléments d'infrastructure de radiocommunication destinés à l'usage du SPIM pour un montant de 3 039 598,00 \$. Cette première phase d'acquisition minimale d'équipements fut complétée à la fin 2001.

#### **DESCRIPTION**

L'autorisation d'une dépense additionnelle de 468 377 \$ permettra de prolonger le contrat de location des noeuds de commutation du 1er avril 2013 au 31 décembre 2013. Si, la date du 31 décembre 2013 est insuffisante, une clause de renouvellement mensuel est incluse dans l'avenant numéro 1, jusqu'au 31 décembre 2015 si nécessaire, et ce au même coût mensuel.

#### **JUSTIFICATION**

L'installation du nouveau réseau SÉRAM (Système évolué de radiocommunication pour l'agglomération de Montréal) pour les besoins en radiocommunications de la sécurité publique, s'étendra sur une période d'environ 18 mois. Afin de conserver les services actuels du réseau de radiocommunications pour le Service des incendies de Montréal (SIM), il est nécessaire de prolonger l'entente contractuelle avec le CSPQ.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Cette dépense d'un montant de 468 377 taxes incluses sera imputée au budget de fonctionnement de la section radiocommunications et sécurité de la division de technologies du STI pour la période s'échelonnant du 1er avril au 31 décembre 2013..  
La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si la dépense additionnelle n'est pas autorisée, le contrat avec le CSPQ ne peut être prolonger ce qui pourrait perturber les opérations du SIM dans ses activités journalières.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Autorisation de la dépense par le CG: 21 mars 2013.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier respecte les encadrements administratifs suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

#### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Technologies de l'information , Direction (André MÉTIVIER)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable :  
Sécurité incendie de Montréal , Direction (Serge TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Michel THÉROUX

Chef de section radiocommunications

**Tél :** 280-3608

**Télécop. :** 280-9108

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gervais THIBAUT

Chef de division - Technologies

**Tél :** 514 280-3567

**Télécop. :** 514 280-4279  
**Date d'endos. :** 2013-02-15

**Dossier # :1123490004**



**Dossier # : 1135331001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries McAsphalt ltée (101 379,21 \$) et Insta-Mix inc. (136 683,89 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bitume fluidifié en barils et d'émulsion de bitume en vrac utilisés comme liant d'accrochage - Appel d'offres public 13-12484 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes: 238 063,10 \$).

Il est recommandé :

1. de conclure deux ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois à compter de la date de leur émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage;
2. d'accorder aux firmes ci-après, plus bas soumissionnaires conformes pour les groupes mentionnés en regard de chacune d'elles, les contrats à cette fin, aux prix unitaires de leur soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12484 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;

Les Industries McAsphalt ltée	Groupe A
Insta-Mix inc.	Groupe B

3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-25 12:26

**Signataire :** Jacques A. ULYSSE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

**Dossier # :1135331001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135331001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Les Industries McAsphalt ltée (101 379,21 \$) et Insta-Mix inc. (136 683,89 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture sur demande de bitume fluidifié en barils et d'émulsion de bitume en vrac utilisés comme liant d'accrochage - Appel d'offres public 13-12484 (3 soum.) (Montant total estimé des ententes: 238 063,10 \$).

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le bitume fluidifié et l'émulsion de bitume sont utilisés comme liant d'accrochage et sont requis par les arrondissements qui effectuent des travaux d'asphaltage en régie. L'appel d'offres fait l'objet de deux groupes de produits.

Les produits d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié en barils qui composent le groupe A sont utilisés comme liant d'accrochage lors de la pose d'enrobés bitumineux sur de petites surfaces, tandis que le groupe B représente l'émulsion de bitume en vrac requise lors de travaux d'asphaltage plus importants et nécessitant l'utilisation d'un camion épandeur.

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en émulsion de bitume et en bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier.

Les arrondissements sont informés des ententes devant être renouvelées prochainement et sont sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0568 - 25 avril 2012 - Conclure avec les firmes Construction DJL inc. (59 936,47 \$) et Insta-Mix inc. (128 090,77 \$), des ententes-cadres d'une durée de 12 mois, pour la fourniture sur demande d'émulsion de bitume et bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage, suite à l'appel d'offres public # 12-11975 (5 soum.).

**DESCRIPTION**

Fourniture sur demande, d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois supplémentaires. L'appel d'offres a été constitué des prévisions de consommation des 19 arrondissements de la Ville de Montréal. Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement. Elles représentent, pour les 12 prochains mois, un potentiel

d'approvisionnement de 215 barils (44 075 litres) d'émulsion de bitume (été), 81 barils (16 605 litres) de bitume fluidifié (hiver) et de 22 816 litres d'émulsion de bitume cationique en vrac distribué à l'aide d'un camion-épandeur, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter une quantité minimum ou la totalité de ces quantités.

Les articles du groupe A pourront être approvisionnés via le Centre de distribution Louvain.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

## JUSTIFICATION

Renouvellement des ententes pour la fourniture, sur demande, d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage pour une période de 12 mois suite à l'appel d'offres public 13-12484 pour répondre aux besoins des arrondissements de la Ville de Montréal. La conclusion d'ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue l'an dernier, on remarque une variation moyenne à la hausse de 2,31% du prix unitaire pour les produits d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement du service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 332 252,97 \$ (118 244,39 \$ pour le groupe A et 214 008,58 \$ pour le groupe B) incluant les taxes, pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements de la Ville de Montréal et du prix moyen actuel du marché, calculé en fonction des prix fournis par les soumissionnaires de l'appel d'offres précédant avec une majoration de 3,2%. Cette majoration représente l'évolution de l'IPI pour la catégorie des Produits du pétrole et du charbon / Mélanges d'asphalte et émulsions bitumineuses (code v53434414), tel que publié par Statistique Canada dans son rapport mensuel de novembre 2012, le moment de l'établissement de l'estimé préalable.

### Groupe A (Bitume fluidifié en barils)

Firmes soumissionnaires	Total
Les Industries McAsphalt Itée	101 379,21 \$
Construction DJL inc.	114 417,37 \$
Dernière estimation réalisée	118 244,39 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	107 898,29 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	6,43 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	13 038,16 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	12,86 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-16 865,18 \$

<i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-14,26 %*

\*L'écart de -14,26 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par le fait que l'entreprise Les Industries McAsphalt Itée a soumis des prix unitaires par baril compétitifs (Groupe A) comparativement aux prix moyens du marché qui correspondent au prix soumis lors de l'appel d'offres de l'année passée, lesquels ont servis à produire l'estimation actuelle.

#### Groupe B (Émulsion de bitume en vrac)

Firmes soumissionnaires	Total
Insta-Mix inc.	136 683,89 \$
Construction DJL inc.	242 995,29 \$
Dernière estimation réalisée	214 008,58 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	189 839,59 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	38,89 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	106 311,40 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	77,78 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-77 324,69 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-36,13 %*

\* L'écart de -36,13 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par le fait que l'entreprise Insta-Mix inc. a soumis des prix très compétitifs pour l'émulsion de bitume en vrac (Groupe B), notamment en ce qui concerne les taux horaires de pose, comparativement aux prix moyens du marché qui correspondent au prix soumis lors de l'appel d'offres de l'année passée, lesquels ont servis à produire l'estimation actuelle.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédit. Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture d'émulsion de bitume et de bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage pour une période de 12

mois. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédits.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement des ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres avec les firmes retenues suite à l'adoption de la résolution et à compter du 30 avril 2013

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

SCARM - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 13-12484

Titre : Émulsion de bitume et bitume fluidifié utilisés comme liant d'accrochage.

Date de lancement : 07 janvier 2013

Date d'ouverture : 23 janvier 2013

Preneurs du cahier des charges : ( 7 ) Insta-Mix inc.  
Les Industries McAsphalt ltée  
Construction DJL inc.  
Sintra inc.  
Les Entreprises Bourget Inc.  
Les Émulsions Bourget Inc.  
Talon Sebeq inc.

Soumissionnaires : ( 3 ) Insta-Mix inc.  
Les Industries McAsphalt ltée  
Construction DJL inc.

### Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles. Les firmes recommandées sont les plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des deux groupes donnés.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé des ententes :

Groupe A (émulsion de bitume et bitume fluidifié en barils) - Les Industries McAsphalt Itée :

88 175,00 \$ + TPS : 4 408,75 \$ + TVQ : 8 795,46 \$ = 101 379,21 \$

Groupe B (émulsion de bitume en vrac) - Insta-Mix inc. :

118 881,40 \$ + TPS : 5 944,08 \$ + TVQ : 11 858,48 \$ = 136 683,89 \$

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ

Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514-872-1028

**Télécop. :** 514-872-2519

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GATINEAU

Chef de section

**Tél :** 514 872-0349

**Télécop. :** 514 872-2519

**Date d'endos. :** 2013-02-15

**Dossier # :1135331001**

**Dossier # : 1135331002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Pro-Mix Béton inc. (1 036 228,28 \$) et Unibéton, division de Ciment Québec inc. (318 604,92 \$), des ententes- cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait - Appel d'offres public 13-12488 (2 soum.). (Montant total estimé des ententes: 1 354 833,21 \$)

Il est recommandé au comité exécutif :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de remblai sans retrait;
2. d'accorder à Unibéton, division de Ciment Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12488 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

Il est recommandé au conseil municipal :

1. de conclure une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois, à compter de la date de son émission, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré mélangé;
2. d'accorder à Pro-Mix Béton inc., plus bas soumissionnaires conforme, les contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12488 et au tableau de prix reçus joint au rapport du Directeur;
3. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et ce, au rythme des besoins à combler.

**Signé par** Jacques A. ULYSSE **Le** 2013-02-25 12:27

**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de  
l'approvisionnement

**Dossier # :1135331002**

---

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135331002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Conclure avec Pro-Mix Béton inc. (1 036 228,28 \$) et Unibéton, division de Ciment Québec inc. (318 604,92 \$), des ententes-cadres collectives d'une durée de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré-mélangé et de remblai sans retrait - Appel d'offres public 13-12488 (2 soum.). (Montant total estimé des ententes: 1 354 833,21 \$)

**CONTENU****CONTEXTE**

Les produits de béton pré mélangé et le remblai sans retrait sont des produits nécessaires aux projets d'entretien et de réfection des rues, d'aqueduc et autres. L'appel d'offres fait l'objet de deux groupes. Le groupe A est composé des produits de béton pré mélangé de résistance 32 et 35 Méga-Pascal (mPa) servant notamment à la construction ou réfection des rues et trottoirs. Le remblai sans retrait représenté au groupe B est un matériau utilisé afin de remblayer rapidement les tranchées des routes et rues lors de réparation ou d'installation de services publics tels que l'aqueduc, les égouts et autres. Il est particulièrement utile dans les situations où l'entrave à la circulation est un aspect prépondérant (quartiers d'affaires, rues achalandées, etc.). Sa faible résistance à la compression fait qu'il est facile à excaver au moyen d'équipements conventionnels lors d'interventions futures.

L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins en béton pré mélangé ainsi que le remblai sans retrait pour les 19 arrondissements de la Ville de Montréal ayant signifié leur participation à ce dossier.

Les arrondissements sont informés des ententes devant être renouvelées prochainement et sont sollicités par courriel lors de la préparation de l'appel d'offres.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0290 - 16 avril 2012 - Conclure avec Lafarge Canada inc. une entente-cadre collective d'une durée de 12 mois pour la fourniture et le transport sur demande de béton pré mélangé et de remblai sans retrait. Appel d'offres public 12-11974 (3 soum.) Montant estimé de l'entente: 1 186 868,50 \$

**DESCRIPTION**

La fourniture et le transport, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait. L'appel d'offres a été constitué des prévisions des 19 arrondissements de la Ville de Montréal.



Ces prévisions sont basées sur leurs consommations antérieures et leurs besoins futurs. Elles sont fournies à titre indicatif seulement afin de présenter aux soumissionnaires un ordre de grandeur des besoins de la Ville pour ces produits. Elles représentent, pour les 12 mois prochains, un potentiel d'approvisionnement de 6 038 mètres cubes de béton pré mélangé et de 2 361 mètres cubes de remblai sans retrait, mais n'engagent aucunement la Ville à acheter la totalité de ces produits.

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, l'octroi s'effectue par groupe d'articles au plus bas soumissionnaire conforme.

## JUSTIFICATION

Renouvellement des ententes pour la fourniture et le transport, sur demande, de béton pré mélangé et de remblai sans retrait, pour une période de 12 mois, avec une option de prolongation de 12 mois, suite à l'appel d'offres public 13-12488. La conclusion des ententes-cadres permet d'assurer la constance et la facilité d'approvisionnement tout en constituant des volumes économiques profitables.

Dans l'ensemble, comparativement à l'entente précédente conclue l'an dernier, on remarque une variation à la hausse de 4,52% de la dépense pour les produits de béton pré mélangé et le remblai sans retrait.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement du service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 1 734 483,17 \$ incluant les taxes (1 406 311,37 \$ pour le groupe A et 328 171,80 \$ pour le groupe B), pour les 12 prochains mois. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des 19 arrondissements de la Ville de Montréal et du prix moyen du marché, calculé en fonction des prix fournis par chaque soumissionnaire lors de l'appel d'offres précédant avec une majoration de 4,20%. Cette augmentation représente l'évolution de l'IPI pour la catégorie des produits minéraux non métalliques/béton préparé Québec (code v53434438), tel que publié par Statistique Canada dans le rapport mensuel disponible au début du mois de novembre 2012, le moment de l'établissement de l'estimé préalable.

Groupe A (Béton pré mélangé)

Firmes soumissionnaires	Total
Pro-Mix Béton inc.	1 036 228,28 \$
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	1 079 079,47 \$
Dernière estimation réalisée	1 406 311,37 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)	1 057 653,87 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	2,07 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	42 851,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	4,14%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)	-370 083,09 \$

<i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-26,32 %

\* L'écart de -26,32 % entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation s'explique par

le fait que Pro-Mix Béton inc. a soumis des prix unitaires inférieurs à ceux fournis dans l'entente précédente conclue l'année passée pour les articles 1, 2 et 3 (voir le tableau de prix en pièce jointe). Dans l'estimation, nous avons tenu compte que le prix unitaire des articles 1, 2 et 3 allait augmenter selon les données recueillies dans Statistique Canada pour l'Indice des prix industriels pour la catégorie des produits minéraux non métalliques/béton préparé Québec, mais le prix de ces trois articles a diminué, ce qui explique l'écart de plus de -10% entre la soumission de Pro-Mix Béton inc. et la dernière estimation pour le Groupe A (Béton pré mélangé).

Groupe B (Remblai sans retrait)

Firmes soumissionnaires	Total
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.	318 604,92 \$
Pro-Mix Béton inc.	325 663,24 \$
Dernière estimation réalisée	328 171,80 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	322 134,08 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	1,11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme – la plus basse conforme)</i>	7 058,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	2,22%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>	-9 566,88 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>	-2,92%

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les achats seront effectués sur demande, au fur et à mesure des besoins des utilisateurs. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Il s'agit des ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture et le transport de béton pré mélangé et de remblai sans retrait pour une période de 12 mois. Les achats seront effectués sur demande. Ces produits sont utilisés par les arrondissements dans le cadre de leurs opérations.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le non renouvellement de ces ententes alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une communication sera transmise aux utilisateurs afin de les informer de la conclusion de l'entente ainsi que des modalités d'achat convenues.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Émission des ententes-cadres suite à l'adoption de la résolution et à compter du 15 avril 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

SCARM - Direction de l'approvisionnement

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no : 13-12488

Titre : Béton pré mélangé et remblai sans retrait

Date de lancement : 7 janvier 2013

Date d'ouverture : 23 janvier 2013

Preneurs du cahier des charges : (4)  
Pro-Mix Béton inc.

Unibéton, une division de  
Ciment Québec inc.  
Les Bétons Longueuil 1982 inc.

Maurice Arbic et fils ltée

Soumissionnaires : (2) Pro-Mix Béton inc.  
Unibéton, une division de Ciment Québec inc.

### Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Tel que mentionné aux documents d'appel d'offres, les ententes sont accordées par groupe d'articles. Les adjudicataires recommandés sont les plus bas soumissionnaires conformes pour un groupe donné.

Tableau de prix : (voir pièce jointe)

Montant estimé de l'entente :

Groupe A (fourniture et transport de béton pré mélangé) : Pro-Mix Béton inc.

901 264,00 \$ + TPS : 45 063,20 \$ + TVQ : 89 901,08 \$ = 1 036 228,28 \$

Groupe B (fourniture et transport de remblai sans retrait) : Unibéton, une division de Ciment Québec inc.

277 108,00 \$ + TPS : 13 855,40 \$ + TVQ : 27 641,52 \$ = 318 604,92 \$

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre MUNIZ

Agent d'approvisionnement II

**Tél :** 514-872-1028

**Télécop. :** 514-872-2519

**ENDOSSÉ PAR**

Pierre GATINEAU

Chef de section

**Tél :** 514 872-0349

**Télécop. :** 514 872-2519  
**Date d'endos. :** 2013-02-15

**Dossier # :1135331002**



**Dossier # : 1136010002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle Inc, pour la fourniture et l'installation des équipements multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan pour une somme maximale de 201 923,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12538 (2 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1- d'accorder à XYZ Technologie Culturelle Inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation des équipements multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 201 923,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-12538 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Charles-Mathieu BRUNELLE **Le** 2013-02-27 08:54

**Signataire :** Charles-Mathieu BRUNELLE

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1136010002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :113601002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Planétarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 e) favoriser le développement de son réseau de bibliothèques et promouvoir celui-ci ainsi que le réseau de musées municipaux comme lieux d'accès au savoir et à la connaissance
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à XYZ Technologie Culturelle Inc, pour la fourniture et l'installation des équipements multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan pour une somme maximale de 201 923,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 13-12538 (2 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan s'intitulera "Exo". Elle traitera de la recherche de la vie dans l'univers, un sujet de pointe en astronomie. La direction artistique en a été confiée à Michel Lemieux et Victor Pilon. Interactive, immersive et multimédia, cette exposition explore les conditions particulières qui ont permis l'émergence de la vie sur Terre et entraîne les visiteurs dans le système solaire et au-delà, à la recherche de traces de vie. Une importante section est également consacrée aux météorites, ce qui permet la mise en valeur de l'importante collection du Planétarium Rio Tinto Alcan. La réalisation de ce projet permettra de présenter aux visiteurs du Planétarium Rio Tinto Alcan une exposition de grande qualité. Cette exposition permettra de bonifier l'offre de services faites aux visiteurs en leur proposant de vivre trois expériences distinctes mais complémentaires : un spectacle émotif et empreint de poésie dans le théâtre mutimédia, l'observation d'une reproduction fidèle et extrêmement réaliste du ciel étoilé dans le théâtre astronomique, et une interaction ludique et dynamique dans l'exposition..

La combinaison des trois éléments assurera un haut taux de satisfaction chez les visiteurs, une durée de visite accrue et un meilleur potentiel de visites répétées grâce à la mise à jour continue des contenus présentés dans l'exposition. Cela permettra au Planétarium Rio Tinto Alcan de devenir un chef de file mondial en muséologie scientifique dédiée à l'astronomie et aux sciences de l'espace.

Le contrat dont il est question dans le présent dossier concerne la fourniture et l'installation des équipements multimédias de cette exposition. Il s'inscrit dans une série de démarches en visant la réalisation:

Étapes préalables déjà réalisées	Coût	Date de début	Date de fin
Concept, recherche et scénario	Réalisé à l'interne	Hiver 2011	Juin 2012

Design	113 069,09 \$	Janvier 2012	Août 2012
Dessins d'atelier et prototypes	147 260,03\$	Novembre 2012	janvier 2013
Scénario des audiovisuels et des multimédias	271 789,41\$	Octobre 2012	Décembre 2012
Étapes préalables en cours de réalisation	Coût	Date de début	Date de fin
Direction artistique	120 760 \$	Juin 2011	Mars 2013
Production audiovisuelle et multimédia	163 073,64 \$	Juillet 2012	Décembre 2012
Fabrication	240 685,59 \$	Janvier 2013	Mars 2013
Installation	234 978,47 \$	Février 2013	Mars 2013
Étapes faisant l'objet du présent dossier		Date de début	Date de fin
Dessins techniques		Mars 2013	Mars 2013
Installation et programmation des équipements		Mars 2013	Avril 2013
Rodage et formation du personnel		Avril 2013	Avril 2013

Ce contrat pour la fourniture et l'installation du matériel électronique, audio-visuel et multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan est octroyé à la suite d'un appel d'offres public qui a fait l'objet d'une publication dans le journal La Presse et sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). L'appel d'offres s'est déroulé du 23 janvier au 11 février 2013. Les soumissions sont valides pendant 120 jours à compter de cette date. Deux addenda ont été émis pendant la période de soumission. Le premier concernait l'annulation d'articles et la réponse aux questions des preneurs de cahier de charge. Le deuxième contenait uniquement des réponses aux questions. Les questions posées étaient essentiellement des demandes de clarifications aux dimensions des équipements et la demande de précisions supplémentaires concernant des appareils.

Le budget complet de l'exposition (honoraires professionnels, réalisation des interactifs, audiovisuels et multimédias, production et fabrication des éléments muséographiques, achat de matériel technique d'éclairage et audiovisuel) est d'environ 1 860 000 \$, incluant toutes les contingences et incidences. Le Planétarium Rio Tinto Alcan a reçu une subvention de 500 000\$ du ministère de la Culture et des Communications du Québec pour ce projet.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 1951 (2012-12-05) Accorder un contrat de 420 742,96\$ à Aménagement Exposition TCD Inc. pour la fabrication et la production de tous les éléments structuraux, du mobilier et des éléments graphiques pour l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan  
CE12 1538 (2012-09-19) Octroyer un contrat à XYZ Technologie culturelle inc. pour la fourniture et l'installation des équipements multimédias du Planétarium Rio Tinto Alcan, pour une somme maximale de 489 893,36\$, taxes incluses  
CM12 0556 (2012-19-06) Accorder un contrat de services professionnels à CHAOS Création pour la production audiovisuelle et multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan pour une somme maximale de 543 578,81\$, taxes incluses  
CE12 0041 (2012-01-18) Accorder un contrat de 205 493,64\$ à Laurent-Michel Tremblay Scénographe, pour le design de l'exposition permanente  
CM11 0353 (2011-05-16) Accorder un contrat de 903 995 \$ , à 9229-3976 Québec inc. pour la direction artistique du premier spectacle multimédia et de l'exposition  
CM11 0277 (2011-04-14) Approuver un projet de convention par lequel la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec verse une subvention au montant de 500 000 \$ à la Ville de Montréal pour le projet « En direct du cosmos

## DESCRIPTION

Le présent sommaire décisionnel vise à autoriser l'octroi d'un contrat de 201 923,22 \$ (taxes incluses) à XYZ Technologie Culturelle Inc. pour la fourniture, la programmation et l'installation des équipements audio-visuels et multimédia de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan. Le mandat inclut aussi la formation du personnel du Planétarium Rio Tinto Alcan à l'entretien et à l'exploitation de ces équipements. L'ouverture de l'exposition est prévue en avril 2013.

Le mandat qui fait l'objet de ce contrat sera décliné en trois principales étapes.

Étape 1 : Pré-production ; réalisation des dessins techniques (il s'agit de prévoir les mécanismes de communication entre les divers appareils et de les relier aux équipements déjà prévus dans la salle, par exemple la régie).

Étape 2 : Installation dans le mobilier d'exposition ; Installation et programmation des productions multimédia dans l'équipement.

Étape 3 : Rodage et formation du personnel.

## JUSTIFICATION

La pièce jointe intitulée « présentation des résultats » détaille les résultats de l'appel d'offres. Cinq (5) entreprises et fournisseurs se sont procurés les documents déposés dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Deux (2) ont déposé une soumission. Toutes ces soumissions étaient conformes. Une entreprise qui a donné la raison pour laquelle elle ne déposait pas d'appel d'offres a mentionné le fait qu'il n'y avait qu'un seul distributeur québécois pour un des éléments demandés. Cependant, nous acceptons les équivalences pour ces produits.

La plus basse soumission est de 201 923,22 \$. La plus haute de 248 088,19\$. La dernière estimation réalisée pour la réalisation de ce contrat était de 236 144\$. L'estimation avait été réalisée à l'externe, par l'équipe de Techni-logique. La différence entre le plus bas et le plus haut soumissionnaires est de 46 164,97\$. L'examen du bordereau unitaire de prix montre que les différences les plus importantes sont presque toutes dans les catégories "installation" et "programmation" qui accompagnent plusieurs des équipements. Ce sont des éléments où les taux horaires et l'estimation des heures est importante. On peut supposer qu'il y a une différence à cet égard entre les deux entreprises. Les deux entreprises n'ont pas toujours fait les mêmes choix d'équipement dans les éléments pour lesquels des équivalences étaient acceptées. Ceux du plus bas soumissionnaires, généralement moins chers, sont tout-à-fait conformes à nos besoins.

Soumissions conformes	Prix
XYZ Technologie Culturelle Inc.	201 923,22 \$
Solotech	248 088,19 \$
Dernière estimation réalisée en externe	236 144 \$
Coût moyen des soumissions reçues	225 005,70 \$
Ecart entre la moyenne et la plus basse conforme	9,8 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	46 164,97 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme	22,9 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation(\$)	-34 220,78 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%)	- 14,5 %



Le contrat dont il est question dans le présent dossier concerne la fourniture et l'installation des équipements multimédias de l'exposition du Planétarium Rio Tinto Alcan. Ce sont essentiellement des ordinateurs, écrans tactiles, projecteurs, moniteurs, haut-parleurs et surfaces de projection qui doivent être installés dans le mobilier de l'exposition et programmés afin de recevoir les productions multimédia éducatives et ludiques créées spécialement pour l'exposition. Un autre mandat a été accordé à la même entreprise l'année dernière afin de doter plusieurs espaces du Planétarium Rio Tinto Alcan, dont les salles d'animation et de réunion, certains espaces publics tels les halls d'accueil et les aires de restauration et la salle d'exposition des équipements électroniques de base et des divers systèmes de contrôle nécessaires. Les deux contrats ont fait l'objet d'un appel d'offres public. Une filiale de Technilogique, Chaos Création, a pour sa part reçu, à la suite d'un appel d'offres public, le mandat de concevoir et de réaliser l'ensemble des productions multimédia. Ce mandat comprenait également la préparation détaillée de la liste des équipements nécessaire à l'exécution de ces productions et l'évaluation détaillée des coûts. Une bonne partie de la conception multimédia doit en effet être complétée avant que la liste finale et détaillée des équipements puisse être faite. À cause de son rôle dans la préparation de l'appel d'offres, Technilogique n'a donc pu soumissionner pour le contrat des équipements multimédia de l'exposition.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Il s'agit d'un contrat 201 923,22 \$ incluant toutes les taxes. Il n'y a ni contingences, ni incidences dans ce projet parce qu'il s'agit principalement de l'acquisition de biens.

Les crédits pour ce projet sont inscrits au PTI 2012-2014 d'Espace pour la vie .

Le montant net à appliquer au règlement 7712004 est de 175 403,59 \$.

La Ville de Montréal a reçu une subvention de 500 000\$ du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan, dont le coût total s'élève à 1,86 M\$..

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'exposition contribuera à la qualité de vie des montréalais en augmentant la diversité de l'offre culturelle sur le territoire. Son positionnement au coeur du parc olympique, à proximité des autres institutions d'Espace pour la vie, permet d'augmenter la densité de ce pôle naturel, scientifique, touristique et éducatif.

Cette exposition offrira aussi des activités familiales, contribuant à valoriser Montréal comme milieu de vie pour les familles.

De plus, le thème choisi permettra de susciter une réflexion sur les ressources de la Terre, leur importance et leur fragilité pouvant contribuer à l'adoption, par la population, de comportements éco-responsables. Le Planétarium Rio Tinto Alcan s'inscrit ainsi dans la création de l'Espace pour la vie, qui constitue un engagement pour la biodiversité et le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le concept visuel, le concept et le scénario de même que le design de l'exposition permanente du Planétarium Rio Tinto Alcan ont été établis. La production audiovisuelle et multimédia est en cours, comme la fabrication du mobilier. Tous les équipements inclus dans le contrat dont il est question dans le présent dossier sont nécessaires pour compléter cette exposition multimédia. De plus, certains équipements inclus dans cet appel d'offres ont des délais de livraison de 3 à 4 semaines et doivent par la suite être installés et calibrés. Si le contrat n'est pas octroyé rapidement, l'exposition permanente, pour laquelle

nous avons reçu une subvention de 500 000 \$, ne pourra être prête pour l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan, début avril.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un plan de communication pour l'ouverture du Planétarium Rio Tinto Alcan a été approuvé par la direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dessins d'atelier et commandes : Mars 2013

Installation : 15 au 29 mars 2013

Ouverture : Avril 2013

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la fraude et de la collusion ont été inscrites dans les instructions au soumissionnaire. La politique de gestion contractuelle a été fournie à l'adjudicataire. Les directives sur la gestion des estimations des contrats ont été respectées

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Johanne LANGLOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Qualité de vie , Espace pour la vie (François COURCHESNE)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martine BERNIER

Museologue

**Tél :** 514-872-3462

**Télécop. :** 514 872 8102

#### **ENDOSSÉ PAR**

Pierre LACOMBE

Chef du planetarium

**Tél :** 514-872-4531

**Télécop. :** 514 872-8102

**Date d'endos. :** 2013-02-21

**Dossier # :1136010002**



**Dossier # : 1130660003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater (354) - Dépense totale de 2 441 266,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5620 - 5 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 2 441 266,13 \$, taxes incluses, pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater, situé au 3024 de la rue Sainte-Émilie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 336 673,43 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5620;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

**Signé par** Michel NADEAU **Le** 2013-02-14 09:36

**Signataire :** Michel NADEAU

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1130660003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :113066003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater (354) - Dépense totale de 2 441 266,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5620 - 5 soumissionnaires.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le marché Atwater, sis au 3024 de la rue Sainte-Émilie aux abords du canal Lachine, a été construit au début des années 1930.

Il s'agit d'un des marchés publics les plus importants de Montréal dont la gestion est confiée par bail à la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal. Divers travaux de mise à niveau et de mise aux normes sont présentement rendus nécessaires afin de maintenir l'actif et assurer la continuité et la croissance des opérations du marché. Ces travaux ont donc été regroupés en un même projet.

Des firmes externes en architecture, génie charpente et civile ainsi qu'en génie électromécanique ont été engagées au printemps 2012 pour rendre les services professionnels relatifs à plusieurs projets dont ce projet de divers travaux de mise à niveau du marché Atwater.

L'appel d'offres public 5620, publié dans la Presse le 7 janvier 2013, a offert aux soumissionnaires un délai de 22 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Deux addenda ont été émis. Le premier addendum émis le 17 janvier 2013 précisait certaines conditions administratives et le bordereau de soumission et apportait des informations additionnelles en mécanique-électricité. Le second addendum, émis le 21 janvier 2013, précisait certaines responsabilités entre l'entrepreneur général et ses sous-traitants et réémettait la fiche signalétique sur la présence d'amiante. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0108 - 19 avril 2012 Accorder un contrat aux firmes Beaupré Michaud et associés architectes, Dessau inc. et Nicolet Chartrand Knoll inc. pour rendre les services professionnels relatifs à certains projets, notamment celui de divers travaux de mise à niveau au marché Atwater, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses.

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Groupe Axino inc. pour effectuer divers travaux de mise à niveau au marché Atwater.

Les travaux prévus sont :

- Réparations à la structure des marquises;
- Réparation des crépis de béton à la base de l'immeuble;
- Réparation d'une partie des trottoirs de béton sous la marquise du côté est;
- Élargissement du trottoir du côté ouest;
- Réparation de la maçonnerie et de divers éléments de la tour;
- Réparation de certaines portes et fenêtres extérieures en acier;
- Divers travaux de réparation et de mise aux normes de la plomberie;
- Mise à niveau du système d'eau refroidie;
- Augmentation de la capacité de l'entrée électrique;
- Réfection du réseau de distribution des services électriques aux étals des marchands à l'extérieur.

Le budget pour travaux contingents inclus au présent contrat représente 15 % du montant de la soumission.

### **JUSTIFICATION**

Douze entreprises se sont procurées les documents au cours de la période d'appel d'offres. De ce nombre, huit entrepreneurs généraux pouvaient potentiellement déposer une soumission. Cinq soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 28 janvier 2013 à l'hôtel de ville de Montréal. La raison principale évoquée par les autres entrepreneurs généraux s'étant procuré les documents, pour ne pas avoir déposé de soumission, est que la portée des travaux ne leur convenait pas.

Les douze preneurs de cahier des charges ont été :

1. Antagon international 9002-1205 Québec inc.
2. Corporation de Construction Germano
3. Entreprise de construction TEQ inc.
4. Girard & Girard Inc.
5. Groupe Axino inc.
6. JNA Leblanc électrique inc.
7. Les Entreprises Denpro Inc.
8. MDM Construction
9. Norgéreq Ltée
10. Procova Inc.
11. Rial Électrique Inc.
12. Société générale de construction BPF inc.

Les cinq preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. Groupe Axino inc.
2. Corporation de Construction Germano
3. Norgéreq Ltée
4. Antagon international 9002-1205 Québec inc.
5. Procova Inc.

Suite à l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Toutes les soumissions reçues sont conformes.

Marché Atwater (354) /divers travaux de mise à niveau  
 Résultat de l'appel d'offres public 5620

N	Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1	Groupe Axino inc.	2 031 889,94 \$	304 783,49 \$	2 336 673,43 \$
2	Corporation de construction Germano inc.	2 103 265,27 \$	315 489,79 \$	2 418 755,06 \$
3	Norgéreq Ltée	2 324 347,83 \$	348 652,17 \$	2 673 000,00 \$
4	9002-1205 Québec inc.	2 363 249,84 \$	354 487,48 \$	2 717 737,32 \$
5	Procova inc.	2 424 822,75 \$	363 723,41 \$	2 788 546,16 \$
	Dernière estimation réalisée	1 868 999,11 \$	280 349,87 \$	2 149 348,98 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coûts des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				2 586 942,39 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse X 100)				11%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				451 872,73 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse X 100)				19%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				187 324,45 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation x 100)				8,72%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - plus basse conforme)				82 081,63 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - plus basse conforme) / la plus basse conforme x 100)				4%

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent les taxes applicables en vigueur pour 2013.

La plus basse soumission par Groupe Axino inc. est de 8,7 % supérieure à l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda. Un tel écart, inférieur à 10 %, est jugé acceptable.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Groupe Axino inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation des professionnels et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe). Groupe Axino inc. ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la RBQ.

#### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 2 441 266,16 \$ avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net à emprunter de 2 335 101,05 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront faits à 90 % en 2013 et à 10 % en 2014. Le budget pour travaux contingents et supplémentaires est de 15 % (304 783,49 \$, taxes incluses). Un tel pourcentage est requis puisqu'il s'agit de travaux de réfection dans de l'existant.

Le budget d'incidences est de 4,5 % (104 592,70 \$, taxes incluses). Il servira à couvrir les frais de laboratoire et autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la réalisation du projet.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

#### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne peut pas respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon sa formulation actuelle. Celle-ci requiert que tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ atteigne un niveau de certification équivalent à LEED-argent. Cependant, LEED

requiert minimalement que les systèmes électromécaniques et l'enveloppe du bâtiment soient refaits. Il est donc impossible de respecter ces prérequis avec le présent projet puisque les travaux inclus au contrat ne sont que des interventions disparates dans le bâtiment qui ne sauraient satisfaire les exigences minimales de LEED. De plus, la valeur des travaux à ajouter pour faire un projet LEED serait trop grande. La DSTI prépare actuellement une directive pour clarifier ce qu'est une rénovation majeure afin de tenir compte de telles exceptions. Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, sont respectées dans le cadre du présent projet.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

À l'exception des 24 et 25 décembre et des 1er et 2 janvier, le marché Atwater est toujours en opération. Les travaux doivent donc être exécutés en minimisant les impacts sur les activités commerciales. Un scénario à cet effet est prévu dans les documents contractuels. Il a été préparé en collaboration avec la Corporation de gestion des marchés publics qui l'a fait approuvé par ses membres représentant les marchands.

De plus, les travaux du présent contrat incluent la réfection de la maçonnerie de la tour qui doit être réalisée au cours de la belle saison. Tout retard dans l'octroi de contrat pourrait obliger la fin de ces travaux en conditions d'hiver, ce qui entraînerait des coûts additionnels.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, comme son nom l'indique, gère les opérations et l'entretien notamment du marché Atwater. En conséquence, elle prend tous les moyens nécessaires pour communiquer et s'entendre avec ses marchands sur les conditions de réalisation ainsi que les moyens requis pour aviser le public des travaux à venir et des inconvénients qu'ils pourraient créer.

Néanmoins, tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier avec la Corporation.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi de contrat au C.M. 18 mars 2013

Travaux fin mars 2013 à janvier 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

Les documents d'appel d'offres du projet incluent les politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion.

Ce contrat respecte la politique de gestion contractuelle et l'encadrement suivant :  
Encadrement C-OG-DG-D-12-010 «Contingences, incidences et déboursés dans les contrats».

La firme Groupe Axino inc. est située au 8600, rue Samuel-Hatt, Chambly Qc J3L 6W4.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Patrice POULIN

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-1019

**Télécop. :** 514-280-3597

André Cazalais, chef de section  
Tél.: 514 872-2419

**ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514-872-3957

**Télécop. :** 514-872-2222

**Date d'endos. :** 2013-02-04

**Dossier # :1130660003**



**Dossier # : 1135891001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12600 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 637 421,40 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans, devis, la surveillance du chantier et l'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Affleck de la Riva architectes, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12600 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

**Signé** Michel NADEAU **Le** 2013-02-14 09:35  
**par**

**Signataire :**

Michel NADEAU

---

Directeur  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1135891001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135891001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes pour les services en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED dans le cadre du projet de la reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont, pour une somme maximale de 546 361,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12600 (5 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de l'eau potable (DEP) a adopté un vaste programme de renforcement du niveau de flexibilité du réseau de distribution d'eau à la Ville de Montréal, la remise en service du réservoir Rosemont fait partie de ce programme.

La station de pompage attenante au réservoir est inutilisée depuis plusieurs années et ses équipements sont maintenant désuets. La réutilisation du plus gros réservoir et de sa station de pompage, dont la Ville de Montréal dispose, devient un enjeu opérationnel, nécessaire pour assurer une alimentation adéquate en eau potable.

Un appel d'offres public a été publié dans la Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 29 jours du 17 décembre 2012 au 16 janvier 2013, ce qui représente un délai raisonnable. La stratégie de sollicitation du marché était sans particularité. L'appel d'offres chevauchait la période des fêtes puisque l'échéancier, très serré, nous obligeait à octroyer le contrat le plus rapidement possible afin de commencer les études dans les délais prescrits.

Le présent dossier recommande de retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED niveau or, en vue de réaliser la déconstruction de la station existante et la construction d'une nouvelle installation de pompage.

Dans le cadre de ce programme les firmes d'ingénieurs dans les autres disciplines de bâtiment ainsi que les ingénieurs de procédés ont été déjà engagés par la Direction de l'Eau Potable . La firme Affleck de la Riva architectes viendra assumer le rôle de coordonnateur.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Deux addendas ont été émis, le 7 et 14 janvier afin de clarifier les services de base ainsi que d'autres points relevant des instructions complémentaires. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. Bien que le deuxième addenda a été émis deux (2) jours avant l'ouverture de la soumission, les précisions n'étaient pas de nature à changer substantiellement les estimations, elle apportaient, néanmoins, des clarifications pour les ajuster.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour faire la conception (esquisses, préliminaire, dossier définitif et d'appels d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie) car le projet doit être mis en oeuvre avec un échéancier serré.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0352 (27 septembre 2012): Accorder un contrat à Explora-Sol inc. pour les services de forage requis pour la réalisation d'une étude géotechnique pour un projet de conduite d'eau en tunnel dans la Ville de Montréal (Réservoir Rosemont, Lot 1 - Projet A-209), pour une somme maximale de 212 450,81 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12349 (1 soumissionnaire).

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Affleck de la Riva architectes. La firme aura à rendre les services professionnels en architecture, en architecture du paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED notamment :

- les études préparatoires, les relevés et les estimations des travaux;
- les plans, devis et cahiers des charges;
- la coordination de l'équipe professionnelle attitrée au programme;
- la participation à l'appel d'offres;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changements;
- la supervision en résidence pour les travaux de toiture;
- les services en période de garantie.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

### **JUSTIFICATION**

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Affleck de la Riva architectes qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis. Il y a eu seize (16) preneurs du cahier des charges, cinq (5) soumissionnaires ont déposé leurs bordereaux de soumission et deux n'ont pas obtenu la note intérimaire de passage. Pour plus de renseignements, voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi que le tableau ci-dessous :

soumissionnaires conformes	Note Intérim.	Note finale	Prix de base (avec taxes)	contingences (avec taxes)	Total (avec taxes)
Affleck de la Riva architectes	83,67 %	2,94	455 301,00 \$	91 060,20 \$	546 361,20 \$
Régis Côté et associés	71,50 %	2,29	528 655,05 \$	105 731,01 \$	634 386,06 \$
Réal Paul, architecte	71,83 %	2,08	585 970,08 \$	117 194,02 \$	703 164,11 \$
Dernière estimation réalisée			696 015,53 \$	104 402,33 \$	800 417,86 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$)					-254 056,66

	\$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%)	-31,74 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (\$)	88 024,86 \$
	16,11 %
Écart entre celui ayant obtenu le 2e pointage final et l'adjudicataire (%)	

Les honoraires avaient été évalués à 800 417,86 \$ (incluant les taxes et les contingences). Nous constatons que le montant de l'adjudicataire est d'environ 31,74 % plus bas que notre estimation interne. Cette dernière est basée sur la moyenne des pourcentages d'honoraires soumis lors d'appels d'offres similaires au cours des deux dernières années.

Trois raisons pourraient expliquer l'écart entre les estimations :

1. Les estimations ont été faites avec des éléments inconnus importants, des honoraires relatifs à la supervision en résidence, à l'architecture de paysage ou au volet environnemental semblent être surestimés ;
2. Le ralentissement actuel du marché;
3. La période de la soumission qui aurait pu encourager l'adjudicataire à baisser le prix afin de garantir une charge de travail satisfaisante pour la saison prochaine.

Le détail des incidences est le suivant :

Reconstruction de la station de pompage du réservoir Rosemont
Dépenses générales (travaux temporaires d'accès, permis et approbations)
Dépenses spécifiques (laboratoires: étude de caractérisation environnementale, analyse amiante..)
<b>Total (incluant les taxes) 91 060,20 \$</b>

Cette information est aussi disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe.

Les incidences, qui représentent 20 %, serviront à s'appuyer sur les avis d'autres experts là où la complexité technologique dépasse le champ de compétence des professionnels.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour absorber les changements dans l'envergure de la mission.

Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels et notamment les services consultatifs en vue de recommandations spécialisées, les services spéciaux à la suite des événements fortuits ne relevant pas de la responsabilité de la firme.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires prévus représentent un montant de 546 361,20 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci-dessous. Il s'agit d'un contrat à pourcentage.

<b>Services de base</b>	<b>Coûts en dollar canadien \$</b>
Architecture	363 000,00
<b>Sous total services de bases :</b>	<b>396 000,00</b>

<b>Services supplémentaires</b>	
Déconstruction/démolition LEED	3 000,00
Surveillance toiture	10 000,00
Aménagement paysager	20 000,00
<b>Sous total services supplémentaires :</b>	<b>33 000,00</b>
<b>Sous total services de base et supplémentaires :</b>	<b>396 000,00</b>
Contingences (20% des honoraires)	79 200,00
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	71 161,20
Total contrat	546 361,20
<b>Montant total du contrat à octroyer :</b>	<b>546 361,20</b>

Le montant des incidences à approuver est de 91 060,20 \$ (incluant les taxes).

Les honoraires sont prévus au programme triennal d'immobilisation (PTI) 2013- 2015 de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense sera assumée par l'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les professionnels devront travailler dans le cadre du plan de développement durable de la collectivité montréalaise adopté par la Ville de Montréal, ainsi et conformément à cette politique, la nouvelle construction vise l'obtention de l'accréditation LEED de niveau or.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de construction de la nouvelle station de pompage du lot 1 du projet de remise en service du Réservoir Rosemont débutent au printemps 2014. Dans le but de respecter cet échéancier, les professionnels doivent commencer leurs études le plus rapidement possible, sans quoi les travaux de construction pourraient être reportés. Il est donc primordial que l'octroi du présent contrat soit approuvé lors de la prochaine séance du conseil d'agglomération du 21 mars prochain.

## OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y a pas d'opération de communication à la présente étape.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en architecture, architecture de paysage et d'accompagnement pour l'obtention de l'accréditation LEED :  
 Contrat : 13739 Mandat : 16949-1-002

Octroi du contrat de services professionnels :	Mars 2013
Accompagnement avant appel d'offres :	Mars 2013 à avril 2014
Accompagnement après appel d'offres :	Avril 2014 à juin 2016
Fin de la mission :	Juin 2016

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres pour services professionnels a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été

incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir les services de la firme qui a obtenu le plus haut pointage final.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010- 2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants :

C-OG-DG-D-12-005 : « Confidentialité des estimations des contrats »;

C-OG-DG-D-12-010 : « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable :

Eau , Direction de l'eau potable (Jean-Pierre BOSSÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Houda KAMIL)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Anis GASMI

Gestionnaire Immobilier

**Tél :** 514 872 1718

**Télécop. :** 514 280 3597

Danielle LAVIGNE  
Chef de section / Section  
administration immobilière -  
agglomération  
Tél. : 514 872-7977  
Télécop. : 514 280-3597

#### **ENDOSSÉ PAR**

Carlos MANZONI

Chef de division

**Tél :** 514-872-3957

**Télécop. :** 514 280-3597

**Date d'endos. :** 2013-01-24

**Dossier # :1135891001**



**Dossier # : 1130329001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division de la gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda no. 3 du contrat avec la firme Finlogik inc., relativement au système informatique de gestion de la dette et des placements appelé "SGD", visant à modifier l'article 5.2 du contrat de 1 354 899,96 \$ à 1 474 214,39 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 126 341,46 \$ à 2 245 655,89 \$, taxes incluses.

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 119 314,43 \$, taxes incluses, relativement au programme de support et de maintenance du système de gestion de la dette et des placements dans le cadre du contrat octroyé à Finlogik inc. (CG 06 0254), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 126 341,46 \$ à 2 245 655,89 \$, taxes incluses, et approuver le projet d'addenda no 3 à cet effet;

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)).

**Signé par** Robert LAMONTAGNE **Le** 2013-01-31 15:45

**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal et trésorier  
Finances , Bureau du directeur principal

**Dossier # :1130329001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130329001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Finances , Direction de la gestion financière , Division de la gestion de la dette et de la trésorerie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes d'administration générale
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver l'addenda no. 3 du contrat avec la firme Finlogik inc., relativement au système informatique de gestion de la dette et des placements appelé "SGD", visant à modifier l'article 5.2 du contrat de 1 354 899,96 \$ à 1 474 214,39 \$, majorant ainsi le montant total du contrat de 2 126 341,46 \$ à 2 245 655,89 \$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite d'un octroi de contrat, la Ville a accordé, le 22 juin 2006, à la firme Finrad inc. (faisant maintenant affaire sous le nom de Finlogik inc), un contrat dont les services couvraient le développement et l'exploitation du système de gestion de la dette et des placements « SGD », l'acquisition des licences de support et de maintenance du logiciel pour une durée de cinq ans ainsi que l'ajout d'un coût de contingence de 20 % du coût d'acquisition du logiciel pour des demandes éventuelles de changement non spécifiées au contrat, le tout tel que détaillé ci-dessous:

Acquisition du logiciel 771 441,50 \$  
 Acquisition des licences de support et entretien du logiciel  
 pour une période de cinq ans 874 467,51 \$  
 Contingences 154 288,30 \$

Montant total du contrat incluant les taxes 1 800 197,31 \$

Afin de compléter des améliorations mineures et compte tenu que le montant alloué pour la contingence était utilisé en totalité, le Conseil d'agglomération a autorisé à sa séance du 27 août 2009, une dépense additionnelle de 77 144,15 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 800 197,31 \$ à 1 877 341,46 \$ et approuvé le projet d'addenda no 1 à cet effet.

Afin de maintenir le programme de maintenance et de support du fournisseur actuel tel que spécifié dans les termes de la convention signée entre la Ville et Finlogik et de migrer l'application sur la base de données Oracle 11g R2, le Conseil d'agglomération a autorisé à sa séance du 25 août 2011, une dépense additionnelle de 249 000 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 877 341,46 \$ à 2 126 341,46 \$ et approuvé

le projet d'addenda no 2 à cet effet.

Selon les termes de la convention, le programme de support et de maintenance du logiciel d'une durée de cinq (5) ans devait débiter lors de l'acceptation finale du système qui a été délivrée en mai 2009 mais prenait également effet lors de l'acceptation d'un sous-système. L'implantation ayant comportée la mise en production successive de sous-système, cette situation a eu comme conséquence que la Ville fut supportée de façon partielle pour les sous-systèmes en production à compter de l'année 2008 et ce jusqu'à l'acceptation finale en mai 2009.

Afin de pouvoir se rendre à l'échéance du contrat des licences et maintenir le programme de support et de maintenance du logiciel qui se terminera en mai 2014 après la durée prévue cinq (5) ans, une dépense additionnelle de 119 314,43 \$, taxes incluses, est requise.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0252 - 25 août 2011 - Autoriser une dépense additionnelle de 249 000 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1

CG09 0312 - 27 août 2009 - Autoriser une dépense additionnelle de 77 144,15 \$ taxes incluses / Approuver le projet d'addenda no 1

CG06 0254 - 22 juin 2006 - Octroi d'un contrat à la firme Finrad inc. pour l'acquisition d'un logiciel requis dans le cadre du projet de développement d'un système de gestion de la dette et des placements, l'acquisition de licence de support, au prix approximatif de 1 800 197,31\$ / Approbation d'un projet de convention

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier décisionnel concerne les dépenses requises afin de maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur du système de gestion de la dette et des placements (SGD) pour la dernière année de la convention, soit du 5 mai 2013 au 4 mai 2014.

Les processus d'affaires gérés par ce système sont les suivants :

- La gestion des emprunts de la Ville et de ses arrondissements;
- La gestion des placements à court et long terme ;
- La gestion des subventions facturables et à recouvrement ;
- La gestion des projections (budget) des emprunts, des placements et des subventions;
- La comptabilisation des écritures de journal dans SIMON ;
- La production de rapports financiers de gestion.

### **JUSTIFICATION**

La mise en production successive de sous-système n'a pas été prévue au contrat initial et requiert une augmentation du coût total attribué au programme de support et de maintenance de l'application pour la période débutant en 2008 et se terminant le 4 mai 2014. Il est essentiel de maintenir le programme de support et de maintenance du fournisseur actuel, d'assurer la continuité des processus d'affaires énumérés à la section Description et de satisfaire aux clauses de la convention liant la Ville et son fournisseur pour la dernière année du contrat.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût additionnel de maintien du programme de support et de maintenance est de 119 314,43 \$, taxes incluses, soit une augmentation de 6,63 % par rapport au contrat initial. La dépense nette représente 114 125,72 \$ compte tenu du niveau de taxation actuel. Ce montant représente l'écart entre la facture payable pour la période d'un an débutant en mai 2013 et le solde résiduel du contrat.

Le Service des finances assumera cette dépense à même les crédits prévus à son budget 2013 dans le compte des services techniques au chapitre des services professionnels,

techniques et autres.

L'imputation budgétaire sera la suivante:

2101 0010000 102030 01301 54510 014432

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-05).

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le maintien du programme de support et de maintenance du logiciel tel que spécifié dans les termes de la convention signée entre la Ville et Finlogik est essentiel afin d'assurer la continuité des processus d'affaires couverts par les modules de cette application. Une décision négative concernant le maintien du programme de support et de maintenance du logiciel aurait pour conséquence d'engendrer des coûts supplémentaires pour chaque demande de support ou avis de changement avec le fournisseur actuel.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

N/A

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Jocelyne GUAY)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Carole VEILLEUX

C/d gest.dette & tresorerie

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jacques MARLEAU

Directeur et trésorier adjoint/ Financement

Trésorerie & Gestion des caisses de retraite

**Tél :** 514-872-2725

**Télécop. :** 514-872-1855

**Tél :** 872-3155

**Télécop. :** 872-1855

**Date d'endos. :** 2013-01-28

**Dossier # :1130329001**



**Dossier # : 1126075008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., conformément à l'appel d'offres # 12-12596 pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention) - 5 soumissions

Il est recommandé :

1. d'accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion informatique CGI Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis d'un expert ORACLE senior afin d'encadrer et de supporter les ressources en charge du développement du Système de gestion intégrée des activités de prévention, pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de mise en oeuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention), conformément aux documents de l'appel d'offres public (12-12596);
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Michel ARCHAMBAULT **Le** 2013-02-26 08:38

**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Technologies de l'information , Direction

**Dossier # :1126075008**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126075008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Services de police et sécurité incendie
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat de services professionnels à Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., conformément à l'appel d'offres # 12-12596 pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior pour une somme maximale de 117 274,50 \$, taxes incluses, dans le cadre de la mise en oeuvre de la phase 4a du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (volet gestion intégrée des activités de prévention) - 5 soumissions

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal (Ville), comme toutes les autres municipalités du Québec, s'est dotée d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie (Schéma) pour la période 2009-2013, tel qu'exigé par le ministère de la Sécurité publique du Québec. Ce Schéma, dont l'objectif premier est de prévenir les incendies, engage le Centre de services - expertise et développement de la prévention du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) à mettre en œuvre des mesures permettant d'assurer la sécurité de la population montréalaise. La mise en œuvre du Schéma couvre les cinq programmes suivants : l'évaluation et l'analyse des risques, la réglementation municipale, la vérification des avertisseurs de fumée, l'inspection périodique des risques les plus élevés et la sensibilisation du public.

Pour permettre au SIM de remplir sa mission tout en respectant les engagements figurant dans le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie et afin de répondre aux lois et règlements, le Service des technologies de l'information (STI) a entamé un projet de développement nommé Schéma de couverture des risques (volet «gestion intégrée des activités de prévention») (SGIAP). Ce projet vise le développement et la mise en place d'une solution informatique complète: logiciel et matériel.

Le tableau ci-dessous présente la planification du projet. Ce dernier se situe en phase 4a - Réalisation, qui requiert les services d'un expert ORACLE senior pour la conception et le développement de la solution informatique.

Phases de réalisation du projet # 68033 Schéma de couverture	Coût \$	Date de début	Date de fin

de risques en sécurité incendie volet gestion intégrée des activités de prévention			
Phase 1 - Avant projet et Phase 2 - Études de faisabilité (la réalisation à l'interne de la Ville) pour le projet # 68033	SO	2008-12-18	2011-06-30
Phase 3 - Planification du projet # 68033	200 000,00	2011-07-11	2012-11-30
Phase 4a - Réalisation - Conception et développement de la solution du projet # 68033	3 900 000,00	2011-10-10	2014-09-30
Phase 4b - Réalisation - Mise en exploitation et déploiement de la solution du projet # 68033	SO	2014-10-30	2014-11-20
Phase 5 - Clôture du projet du projet # 68033	SO	2014-11-21	2014-12-30

Du côté matériel, le STI a fait l'acquisition des ordinateurs mobiles qui permettront aux agents de prévention d'utiliser le SGIAP sur le terrain en temps réel (GDD # 1126030002 résolution de CG à venir le 28 février 2013). La partie logicielle est un outil informatique nommé Système de gestion intégrée des activités de prévention (SGIAP). La conception, le développement et la livraison de cette partie logicielle est confiée à une équipe de projet du STI.

Cette équipe est composée de professionnels dont le niveau se situe de junior à intermédiaire. Ces professionnels travaillent à l'aide des outils technologiques Oracle. Afin d'encadrer et de supporter les ressources en charge du développement du SGIAP, les services professionnels d'un expert Oracle senior sont requis et nécessaires pour réduire les risques associés au développement du SGIAP.

Cet expert aura comme principale mission d'encadrer les programmeurs et les analystes en promouvant les meilleures pratiques de développement de solutions Oracle à l'aide des outils Designer, Forms, Report et Headstart et de modélisation de bases de données ORACLE 10G. Cet encadrement permettra également d'améliorer l'expertise des ressources du STI, qui seront appelées à développer de futures solutions informatiques.

Après vérification et validation auprès du chargé de projet, les ententes en vigueur ne couvrent pas le profil requis par la présente demande.

Pour cette raison, l'appel d'offres 12-12596 a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 17 décembre 2012 et a pris fin le 14 janvier 2013 pour une durée de 4 semaines. L'appel d'offres a été publié dans le système électronique d'appel d'offre (SÉAO.ca) et dans le journal La Presse. Cinq soumissions ont été reçues. Le comité de

sélection, composé de trois membres et d'un agent d'approvisionnement, a évalué les offres et jugé 4 soumissions conformes. Parmi celles-ci la soumission de CGI a été retenue puisqu'elle a obtenu le pointage le plus élevé, qui tient compte de la plus basse soumission.

Le présent dossier vise à conclure un contrat pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior avec l'entreprise Conseillers en gestion et informatique CGI Inc. (CGI), pour une durée vers 20 mois, pour un montant maximum de 117 274,50 \$, toutes taxes incluses.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0393 - 25 octobre 2012 - Conclure avec Hypertec Systèmes inc. une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, pour la fourniture de 200 ordinateurs portables - Appel d'offres public 12-12156 (3 soum.)

GDD 1126030002 - Résolution de CG 28 février 2013 à venir - Accorder un contrat à Bell Mobilité - Division Radio, pour le support et la maintenance de l'infrastructure de radiocommunication et des ordinateurs véhiculaires du Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 5 ans, soit du 1er mars 2013 au 28 février 2018, pour une somme maximale de 2 896 176 \$, taxes incluses, avec l'option de prolongation pour 3 années additionnelles - Appel d'offres public (12-12413) - deux soumissionnaires (un seul soumissionnaire conforme) / Approuver le projet de convention à cet effet

CG06 0657 - 18 déc. 2008 - Adopter le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de l'agglomération de Montréal suite à l'avis de conformité émis par le ministère de la Sécurité publique

### **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à accorder un contrat suite à l'appel d'offres 12-12596 à l'entreprise Conseillers en gestion et informatique CGI Inc., pour la rétention des services professionnels d'un expert Oracle senior.

Les services professionnels seront requis pour les années 2013 et 2014 pour une durée totale de 1200 heures.

Les ressources proposées par la firme CGI seront rémunérées selon le taux horaire soumissionné.

Les principales activités et responsabilités attendues de l'expert Oracle senior, telles que stipulées au contrat sont :

- Promouvoir les meilleures pratiques de développement et de modélisation de solutions Oracle;
- Élaborer des orientations claires et cohérentes en considérant l'ensemble des plates-formes technologiques;
- Élaborer les orientations d'architecture en harmonie avec la politique interne de sécurité;
- Réaliser les analyses de risques selon la technologie et l'architecture considérées;
- Superviser l'intégration, la transition et l'arrimage des différents livrables de développement de la solution;
- Encadrer et soutenir l'équipe de développement dans la réalisation du SGIAP avec les outils Oracle 10 G, Designer, Report, Forms et Headstart;
- Documenter les architectures actuelles et les cibles;
- Rendre compte au chargé de projet relativement aux différents livrables associés au développement du système.

### **JUSTIFICATION**



L'appel d'offres # 12-1296, à 2 enveloppes, a été lancé le 17 décembre 2012 et l'ouverture des soumissions a été faite le 14 janvier 2013.

Il y a eu dix preneurs de cahier des charges et cinq entreprises ont déposé des soumissions, ce qui représente 50% des preneurs. Un soumissionnaire a obtenu un pointage de moins de 70%, menant au rejet de la soumission. Les quatre autres soumissions ont été jugées conformes. Deux soumissionnaires, CGI et Systematix, ont soumis le même tarif horaire dans une deuxième enveloppe.

Le comité de sélection recommande la rétention des services de la firme CGI, étant donné le plus haut pointage obtenu selon les critères d'évaluation préalablement établis

Voici le tableau d'analyse des résultats de l'AO 12-12598

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base \$	Autre (préciser)	Total \$
Conseillers en gestion et informatique CGI	71,2	103,32	117 274,50	SO	117 274,50
Systematix Technologies de l'information Inc.	70,2	102,47	117 274,50	SO	117 274,50
Fujitsu Conseil (Canada) Inc.	72,0	88,43	137 970,00	SO	137 970,00
Groupe Conseil Fiore Jacques	74,0	78,15	158 665,50	SO	158 665,50
Dernière estimation réalisée			Ne s'applique pas	SO	180 000,00
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$)					(62 725,50)
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%)					(34,8)
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)					0
Écart entre la 2 <sup>ème</sup> meilleure note finale et l'adjudicataire (%)					0

L'écart négatif de 34,8% entre le prix du plus bas soumissionnaire conforme et la dernière estimation réalisée s'explique de la manière suivante :

- La concurrence actuelle entre les entreprises de services conseils entraîne une diminution des tarifs horaires;
- Le STI a élaboré sa dernière estimation en se basant sur des expériences de contrats négociés de gré à gré dans le cadre de mandats de courte durée, pour la rétention des services de professionnels experts, qui étaient facturés selon des tarifs plus élevés;
- La rétention des services d'un professionnel expert dans le cadre d'un appel d'offres pour un mandat de 1200 heures, un contrat de longue durée, amène les tarifs à la baisse.

L'intervention de la Direction de l'approvisionnement apporte des informations supplémentaires avec plus de détails sur ce volet.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 117 274,50 \$ taxes incluses et se répartissent de la manière suivante pour les deux années visées :

<b>Année</b>	<b>Nombre d'heures</b>	<b>Taux horaire avant taxes</b>	<b>Montant total avant taxes</b>	<b>Montant total taxes incluses</b>
<b>2013</b>	<b>800</b>	<b>85,00 \$</b>	<b>68 000,00 \$</b>	<b>78 183,00 \$</b>
<b>2014</b>	<b>400</b>	<b>85,00 \$</b>	<b>34 000,00 \$</b>	<b>39 091,50 \$</b>

La dépense totale de 117 274,50 \$, taxes incluses, sera imputée au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2013 du Service des technologies de l'information (STI) au projet Schéma de couverture de risques (volet gestion intégrée des activités de prévention (# Investi : 68033), division Réalisation des projets TI, section Programme sécurité publique.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Les coûts récurrents ne s'appliquent pas à ce contrat.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans cette expertise il sera très difficile de livrer un système de qualité et de rencontrer l'échéancier du projet. Ces conséquences auront un deuxième niveau d'impacts en ne permettant pas au SIM de rencontrer une obligation réglementaire relative au Schéma et à un engagement du SIM envers le vérificateur général de la Ville de Montréal (Ville).

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Octroi du contrat: mars 2013
- Prestation des services professionnels: mars 2013 à décembre 2014

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans le cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants:

Politique de gestion contractuelle ;  
Politique d'approvisionnement ;  
Encadrement «Confidentialité des estimations des contrats» (Directive C-OG-DG-D-12-005).

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable :

Sécurité incendie de Montréal , Centres de services (François MASSÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Karim LECHILLI

Conseiller en systèmes de gestion

**Tél :** 514-280-4489

**Télécop. :** 514-280-0414

#### **ENDOSSÉ PAR**

Alain TONTHAT

Chef de division réalisation des projets TI

**Tél :** 514-280-6922

**Télécop. :** 514 280-0414  
**Date d'endos. :** 2013-02-14

**Dossier # :1126075008**



**Dossier # : 1120541007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun.

Il est recommandé:

1. d'approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun.
2. d'autoriser la directrice de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, à signer au nom de la ville de Montréal, l'entente de permission avec Hydro-Québec.

**Signé par** Chantal AYLWIN **Le** 2013-02-25 13:37

**Signataire :** Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

**Dossier # :1120541007**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120541007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division des ponts et tunnels
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le permis d'occupation consenti, à titre gratuit, par Hydro-Québec, en faveur de la Ville de Montréal, pour la réfection du pont Claude-Brunet et l'installation d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'emprise de lignes de transport dans l'arrondissement de Verdun.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des infrastructures doit procéder à la réfection du pont Claude-Brunet (anciennement appelé pont de l'Asile) au-dessus du canal de l'aqueduc, situé dans l'arrondissement de Verdun. Afin de réaliser les travaux, il est requis d'obtenir une permission d'Hydro-Québec pour travailler dans l'emprise des lignes de transport. Le permis d'occupation, préparée par Hydro-Québec et annexé à la présente, illustre la parcelle de terrain située dans l'emprise de lignes de transport, qui sera occupée pour la réfection du pont, et d'une aire de chantier temporaire. Ce permis entrera en vigueur à compter de la signature du document et durera tant et aussi longtemps que les travaux seront en cours de réalisation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0321 - 7 mars 2012 - Autoriser une dépense additionnelle au montant de 38 696,28 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le projet de réfection du pont de l'Asile, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204)

CE10 0785 - 21 juin 2010 - Autoriser une dépense additionnelle de 10 928\$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour le projet de réfection du pont de l'Asile, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204)

CE10 2030 - 23 décembre 2010 - Autoriser une dépense de 155 055,94 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels pour la préparation des plans et devis et des documents de soumission dans le cadre des travaux de réfection du pont de l'Asile, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium ART (CG08 0204)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire a pour but d'approuver le permis d'occupation temporaire d'une parcelle de terrain située dans l'emprise d'une lignes de transport d'Hydro-Québec, pour permettre la réfection du pont et l'aménagement d'une aire de chantier et d'entreposage temporaire dans l'arrondissement Verdun.

De plus, le présent sommaire vise à autoriser la directrice de la Direction des infrastructures du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement à signer, au nom de la

Ville, le permis d'occupation joint aux présentes, à intervenir entre Hydro-Québec et la Ville.

#### **JUSTIFICATION**

L'approbation de ce permis est nécessaire afin de permettre à l'éventuel entrepreneur qui exécutera ultérieurement les travaux de réfection du pont Claude-Brunet, de bénéficier d'une aire de travail et d'entreposage à proximité du pont.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le permis est consentie à titre gratuit.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Compte tenu qu'il s'agit de travaux de portée temporaire, aucune incidence sur le développement durable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans la signature de cette entente, la Ville ne pourra pas procéder aux travaux de réfection prévus du pont Claude-Brunet.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication à prévoir à ce stade du dossier.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les travaux de réfection du pont débuteront en 2013. Un appel d'offre est présentement en préparation. Un sommaire décisionnel sera préparé afin d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S/O

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre P BOUTIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Étienne CANTIN BELLEMARE

Ingenieur

**Tél :** 514-872-0257

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyse RENAUD

Chef de division par intérim

**Tél :** 514-868-4776

**Télécop. :** 514 872-4965

**Télécop. :** 514 872-4965

Dossier préparé par Guylaine  
Beaudoin et Isabelle Fortier  
Conseillère - analyse et contrôle  
de gestion  
514 872-9366

**Date d'endos. :** 2012-11-23

**Dossier # :1120541007**

CE : 20.018

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1134501002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, d'un emplacement situé au sud du boulevard Perras et à l'ouest de la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des- Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-4968-07

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu le 2 avril 2009 devant M<sup>e</sup> Giovanna Scotti, notaire, sous le numéro 8 003 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 6 avril 2009 sous le numéro 16 065 138.
2. d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2013-02-19 09:23

**Signataire :** Marie-Josée BONIN

\_\_\_\_\_  
Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134501002**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1134501002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, d'un emplacement situé au sud du boulevard Perras et à l'ouest de la 50e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles. N/Réf. : 31H12-005-4968-07

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu une demande de mainlevée de M<sup>e</sup>Giovanni Scotti, notaire relativement à la vente des terrains vacants qui étaient connus comme étant les lots 1 074 178 et 3 413 261 du cadastre du Québec, lesquels sont situés à l'avant de la propriété appartenant déjà à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, ci-après nommés (l' « Acquéreur »).

La Ville de Montréal a vendu en 2009 à l'Acquéreur, dans le but de procéder à des travaux de construction, l'immeuble identifié par une trame ombragée sur lesdits plans, aux fins d'assemblage à leur propriété. Les lots vendus en 2009, sont actuellement regroupés et font parties intégrantes du projet de construction de logements à des fins résidentielles à être érigé sur les lots 4 915 673 et 4 915 674 du cadastre du Québec, tel qu'indiqué au plan d'implantation, préparé par Eric Deschamps, a.-g., le 24 août 2011 sous le numéro 7 170 de ses minutes, joint au présent dossier décisionnel.

La vente a été consentie pour un prix de 142 000,00 \$ avec un solde de prix de vente de 129 800,00 \$, excluant les taxes, en faveur de la Ville à être payé dans les deux (2) ans de la date des signatures. En garantie du remboursement du solde de prix de vente, l'acquéreur a hypothéqué l'immeuble.

Outre l'hypothèque, il y a lieu de se référer à l'acte de vente intervenu le 2 avril 2009 devant M<sup>e</sup> Giovanna Scotti, notaire, sous le numéro 8 003 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 6 avril 2009 sous le numéro 16 065 138, pour consulter les autres obligations de l'acquéreur reproduites ci-dessous :

**OBLIGATION DE CONSTRUIRE**

L'acquéreur s'engage à construire sur l'Immeuble et sur les lots 1 074 222 et 1 074 077

dont il est déjà propriétaire, en conformité avec les lois et règlements applicables, un minimum de vingt-quatre (24) logements destinés à des fins résidentielles (ci-après nommés « LES BÂTIMENTS »), ayant une valeur de plus d'un million six cent mille dollars (1 600 000,00 \$).

Les travaux de construction devront être complétés dans un délai de QUATRE (4) ans à compter de la date des présentes. Pour les fins de la présente disposition, les travaux de construction seront complétés lorsque les bâtiments seront totalement fermés, c'est-à-dire lorsque les fondations, les murs extérieurs et les toitures auront été construits et que les ouvertures et les revêtements extérieurs auront été entièrement posés selon les règles de l'art.

## **DROIT DE RÉSOLUTION**

Si l'acquéreur est en défaut de se conformer à ses engagements et obligations contenus aux présentes, le vendeur pourra, s'il le juge à propos et sans préjudice à ses autres droits et recours, demander la résolution de la présente vente, conformément aux dispositions des articles 1742 et suivants du *Code civil du Québec*.

## **MAINLEVÉE**

Pourvu que l'acquéreur ne soit pas en défaut de remplir l'une quelconque de ses obligations prises aux termes des présentes, le vendeur consent à accorder mainlevée des hypothèques, du droit de résolution et des autres droits réels de garantie stipulés en sa faveur sur chacun des lots sur lequel un bâtiment est en construction ou terminé et ce, afin de permettre à l'acquéreur de financer la construction de chacun des bâtiments par une hypothèque de premier rang. Pour obtenir toute telle mainlevée, la fondation devra être coulée et la structure du bâtiment devra être terminée. L'acquéreur devra soumettre sa demande de mainlevée par écrit au vendeur à l'attention du Chef de section, Courtage immobilier de l'unité administrative de la Mise en valeur du territoire et du patrimoine, Direction du développement des affaires, Gestion du portefeuille et du courtage immobilier. À des fins de recevabilité, la demande de l'acquéreur devra être accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire pour l'immeuble, émise au nom de l'acquéreur, et d'une copie du permis de construction pour le bâtiment.

## **RÉSULTAT DE L'ENQUÊTE**

Le 2 avril 2011, la DSTI a avisé l'Acquéreur de l'arrivée de l'échéance du solde de prix de vente.

Suite à cet avis, l'Acquéreur a remédié à son défaut, soit le 20 avril 2011, en transmettant à la DSTI un chèque au montant de 142 797,78 \$, taxes incluses, représentant le solde de prix de vente (se référer à la pièce jointe aux présentes).

Un suivi, auprès de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RDP-PAT), démontre que deux permis de construction ont été émis, le 10 août 2012, sur le boulevard Perras :

- l'un pour l'adresse portant le numéro 9196, boulevard Perras, pour la construction d'un bâtiment de 18 logements dont le coût déclaré au permis est de 3 404 049,00 \$ et;
- l'autre pour l'adresse portant le numéro 9198, boulevard Perras, pour la construction d'un bâtiment de 24 logements dont le coût déclaré au permis est de 1 200 000,00 \$.

Une visite des lieux en date du 11 janvier 2013, démontre que la fondation ainsi que la structure du bâtiment sis au 9198, boulevard Perras, sont terminées.

L'Acquéreur est donc à l'étape requise pour demander une mainlevée de son obligation l'ayant réalisé, dans le délai imparti, avec un seul bâtiment. Par contre, puisque l'acte de vente mentionnait « Les Bâtiments » ce dossier est présenté pour approbation au conseil municipal.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA11 30 11 0408** - 1<sup>er</sup> novembre 2011 - Approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 64 de la section 8 et à l'article 79 de la section 10 du PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01), les plans visant la construction de deux (2) bâtiments multifamiliaux projetés aux 9196 et 9198, boulevard Perras, sur les lots projetés 4 915 673 et 4 915 674 du cadastre du Québec, circonscription de Montréal, district de La Pointe-aux-Prairies.

**CM08 1079** - 15 décembre 2008 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Vincenzo Arcobelli, Rosa Argento, Elio Arcobelli et Giuseppina Maiorino, aux fins d'assemblage, deux terrains d'une superficie totale de 1883,2 m<sup>2</sup>, situés au sud du boulevard Perras et à l'ouest de la 50<sup>e</sup> Avenue, constitués des lots 1 074 178 et 3 413 261 du cadastre du Québec, pour la somme de 142 000 \$, plus les taxes applicables.

### **DESCRIPTION**

Ce sommaire a pour but de recommander aux instances municipales d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de vente intervenu le 2 avril 2009 devant M<sup>e</sup> Giovanna Scotti, notaire, sous le numéro 8 003 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 6 avril 2009 sous le numéro 16 065 138.

L'intention de l'arrondissement de RDP-PAT était que l'Acquéreur construise un minimum de 24 logements en 2 bâtiments. Il s'avère qu'avec la modification au règlement d'urbanisme, le bâtiment actuel dont la fondation et la structure sont terminées, comporte 24 logements qui respectent la condition. De plus, compte tenu du deuxième permis de construction, 18 logements bonifieront les engagements de l'Acquéreur envers la Ville. L'acquéreur, même s'il ne respecte pas textuellement l'obligation mentionnée à l'acte de vente, respecte l'exigence de la Ville.

La délégation de pouvoir d'accorder une mainlevée par un fonctionnaire de niveau A ne peut s'appliquer dans ce cas-ci. Par conséquent, ce sommaire décisionnel est soumis aux autorités compétentes pour approbation.

### **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- que le règlement d'urbanisme a été modifié entre la signature de l'acte de vente et l'émission des permis de construction;
- que la clause de l'obligation de construire contenu à l'acte de vente ne reflète pas la réglementation permise dans ce secteur;
- que l'Acquéreur va construire des logements au delà de son minimum prévu;
- que l'Acquéreur va construire 2 bâtiments distincts;

- que la valeur des coûts de construction pour les 2 bâtiments est au delà de 1 600 000,00 \$;
- que la DSTI et l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles se déclarent satisfaits des obligations accomplies par l'Acquéreur;
- que l'Acquéreur a construit dans le délai imparti;
- que l'Acquéreur a remboursé le solde de prix de vente;
- que ce dossier est à l'étape requise pour obtenir mainlevée.

En conséquence et en tenant compte du résultat de l'enquête, il y aurait lieu que le conseil accorde mainlevée totale et approuve le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée totale des droits hypothécaires et effets de la clause résolutoire stipulés en sa faveur à l'acte de vente tel que décrit à la rubrique « contexte ».

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à ce dossier.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment, l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Mylène BEAUBIEN)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT

#### **ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2149

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél.: 514 872-2125

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-5493

**Date d'endos. :** 2013-02-06

**Dossier # :1134501002**



**Dossier # : 1134501001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'Italia - Maison d'Italie, d'un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Berri et Lajeunesse, avec bâtisse dessus érigée, étant le 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension. N/Réf. : 9-020-001

Il est recommandé :

1. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'Italia - Maison d'Italie, intervenu le 29 mars 1985 devant M<sup>e</sup> Yvon Delorme, notaire, sous le numéro 4572 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 mars 1985, sous le numéro 3 576 161.
2. d'autoriser le directeur de la Direction des stratégies et transactions immobilières du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, à signer le projet d'acte de mainlevée, tel qu'il a été approuvé.

**Signé par** Marie-Josée BONIN **Le** 2013-02-19 09:23

**Signataire :**

Marie-Josée BONIN

\_\_\_\_\_  
Chef de division  
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies  
et transactions immobilières

**Dossier # :1134501001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134501001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'Italia - Maison d'Italie, d'un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Jean-Talon Est, entre les rues Berri et Lajeunesse, avec bâtisse dessus érigée, étant le 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeroy - St-Michel - Parc-Extension. N/Réf. : 9-020-001

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction des stratégies et transactions immobilières a reçu une demande de mainlevée, le 7 janvier 2013, de M<sup>e</sup> Giuseppe Fondacaro, notaire, relativement à une garantie hypothécaire publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 mars 1985, sous le numéro **3 576 161**. Son client, le Centre communautaire de la petite Italie (CCPI) est devenu propriétaire, par acte de donation de la Casa d'Italia - Maison d'Italie (la « Casa »), des lots représentés par un trait liséré interrompu sur les plans B et C ci-joints.

Afin de comprendre la demande de mainlevée, il y a lieu de se référer au contexte créant les obligations encore existantes du CCPI envers la Ville, énumérées ci-après.

Le 15 août 1935, la Ville de Montréal cédait à la Casa des terrains représentés par un trait liséré sur les plans ci-joints, selon l'acte publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, sous le numéro **378 864**, avec les conditions résolutives reproduites ci-dessous :

*1. Il est de convention expresse, et cette condition est essentielle au présent acte, c'est-à-dire que sans elle la Cité n'y aurait pas consenti, que ladite Maison d'Italie sera tenue, ce à quoi elle l'oblige expressément, de construire, sans délai, sur les immeubles présentement cédés, un édifice dont la valeur sera d'environ cent mille dollars, destiné à des fins éducationnelles, artistiques, de charité ou de bienfaisance.*

*2. Il est spécialement arrêté et stipulé que si ladite Maison, pour quelque raison que ce soit, venait à cesser de tenir ledit édifice pour les fins ci-devant mentionnées, ou venait à abandonner ou quitter lesdits terrains et édifices les immeubles qui font l'objet de la présente cession retourneront dès lors, en toute propriété, à ladite Cité de Montréal, de même que tous les édifices, impenses et améliorations qui pourraient s'y trouver, lesquels*



*deviendront, par le fait même, propriété de la Cité, sans indemnité ou compensation quelconque de sa part, sujets cependant aux hypothèques qui auraient pu être consenties et auxquelles la dite Cité aura donné son consentement, etc.*

À la lecture de toutes les clauses, conditions et engagements contenus à l'acte de donation, de la Casa au CCPI, la DSTI et le service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de Montréal (SAJEF) sont d'avis que les exigences (la volonté) de la Ville ci-haut reproduites, sont pleinement respectées et ne peuvent interpréter cette donation comme voulant abandonner ou quitter l'immeuble. (se référer à la note additionnelle jointe aux présentes.)

Par ailleurs, le 16 avril 1985, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) publiait un avis d'expropriation sous le numéro 3 102 541, aux fins d'y aménager la station de correspondance du métro Jean-Talon, sur les lots 2628-2 et 2628-3A de la paroisse de St-Laurent, lesquels ont été remembrés depuis avec quelques lots riverains et forment le lot 4 456 755 du cadastre du Québec, appartenant à la Casa (tel qu'illustré par une trame hachurée sur les plans B et C ci-joints), lequel est aménagé en aire de stationnement.

Ainsi, aux termes de l'acte de convention entre la Ville de Montréal et la Casa, intervenu le 29 mars 1985 devant M<sup>e</sup> Yvon Delorme, notaire, sous le numéro 4572 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 29 mars 1985, sous le numéro 3 576 161, la Ville a consenti mainlevée des conditions résolutoires comprises dans l'acte de cession numéro 378 864 uniquement sur les lots expropriés aux fins de métro (2628-2 et 2628-3A) et ce, en considération de l'engagement énoncé ci-dessous, tel que reproduit dans l'acte de convention publié en 1985 :

*« En considération des présentes, la Corporation s'engage par les présentes à acheter, dans les dix (10) années de la date des présentes, dans les limites de la Ville de Montréal, avec le produit de l'indemnité d'expropriation qui lui sera versée par la Communauté urbaine de Montréal, des terrains, avec ou sans bâtisse, d'une valeur d'au moins vingt mille dollars (20 000,00 \$), et à les utiliser pour les mêmes buts et fins que ceux cédés par la Ville aux termes dudit acte enregistré à Montréal sous le numéro 378 864.*

*Pour garantir l'exécution de l'engagement pris par la Corporation aux termes du paragraphe précédent, cette dernière hypothèque en faveur de la Ville, jusqu'à concurrence de la somme de vingt mille dollars (20 000,00 \$) ». L'hypothèque grève les lots représentés par un trait liséré interrompu sur les plans ci-joints.*

Pour réaliser leur projet d'agrandissement, le CCPI faisait l'acquisition, pour la somme de 50 000,00 \$, de l'ancienne ruelle de la Ville, située du côté nord-est de la rue Berri, aux termes de l'acte intervenu le 12 décembre 2012 devant M<sup>e</sup> Robert Coulombe, notaire, sous le numéro 2 846 de ses minutes, et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal, le 20 décembre 2012, sous le numéro 19 656 929 (tel qu'illustré par une trame quadrillée sur les plans B et C ci-joints).

Étant donné que le CCPI, avec cette acquisition, a rempli son obligation, ce dossier est à l'étape requise afin d'obtenir une mainlevée de tous les droits hypothécaires résultant de l'acte publié sous le numéro 3 576 161.

Il est à noter que les conditions résolutoires stipulées à l'acte de cession publié sous le numéro 378 864 demeurent.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0883 - 22 novembre 2011 - Approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal cède au Centre communautaire de la Petite-Italie une ruelle, située du côté nord-est de la

rue Berri et au nord-ouest de l'immeuble sis au 505, de la rue Jean-Talon Est, d'une superficie de 255,3 m<sup>2</sup>, connue et désignée comme étant les lots 4 456 756 et 4 456 757 au cadastre du Québec en échange d'un terrain vague, aux fins d'aménagement d'une ruelle, situé du côté nord-ouest de la rue Lajeunesse et au nord-ouest de l'immeuble sis au 505, de la rue Jean-Talon Est, d'une superficie de 122,7 m<sup>2</sup>, connu et désigné comme étant le lot 4 456 754 au cadastre du Québec, le tout situé dans l'arrondissement de Villeray - Saint-Michel - Parc-Extension, avec une soulte de 50 000 \$, excluant les taxes si applicables.

CE09 1507 - 19 août 2009 - Autoriser le Centre communautaire de la Petite-Italie à débiter des travaux de préparation du sol, d'excavation et de construction requis pour un projet d'agrandissement.

CA09 14 0145 - 5 mai 2009 - Approuver conformément au règlement sur les P.I.I.A. de l'arrondissement (RCA06-14001), l'aménagement de l'aire de stationnement du bâtiment situé au 505, rue Jean-Talon Est (la Casa d'Italia) en complément du dossier décisionnel 1081385037 (GDD 1091385007).

CA09 14 0019 - 3 février 2009 - Approuver conformément au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) de l'arrondissement, l'agrandissement sur deux étages du bâtiment situé au 505, rue Jean-Talon Est (la Casa d'Italia). Demande de permis numéro 3000123395 (GDD 1081385037).

## **DESCRIPTION**

Ce sommaire décisionnel a pour but de recommander aux autorités municipales d'approuver le projet d'acte de mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur aux termes de l'acte de convention entre la Ville et la Casa d'un emplacement situé du côté nord-ouest de la rue Jean-Talon Est, entre la rue Berri et la rue Lajeunesse, avec bâtisse dessus érigée, étant le 505, rue Jean-Talon Est, dans l'arrondissement de Villeray - St-Michel - Parc-Extension.

Le CCPI n'ayant pas respecté l'obligation dans le délai imparti, prévu dans la convention d'hypothèque, la délégation de pouvoir d'accorder une mainlevée par un fonctionnaire de niveau A ne peut s'appliquer dans ce cas-ci. Par conséquent, ce sommaire décisionnel est soumis aux autorités compétentes pour approbation.

## **JUSTIFICATION**

Considérant les aspects suivants :

- que le CCPI a fait l'acquisition des terrains dans les limites de la Ville de Montréal;
- que les terrains acquis possèdent une valeur d'au moins 20 000,00 \$;
- que lesdits terrains acquis et utilisés pour le projet d'agrandissement du bâtiment sis au 505, rue Jean-Talon Est, servent à la communauté italienne pour les mêmes buts et fins que ceux cédés sous le numéro 378 864;
- que le CCPI, bien que le délai soit expiré, a réalisé son obligation;
- que l'hypothèque a une durée de 30 ans, la Ville pourrait exercer ses recours jusqu'en avril 2015;
- que ce dossier est à l'étape requise pour obtenir mainlevée.

En conséquence et en tenant compte du résultat de l'enquête, il y aurait lieu que le conseil

accorde mainlevée totale et approuve le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal accorde mainlevée de tous les droits hypothécaires stipulés en sa faveur à l'acte de convention tel que décrit à la rubrique « contexte ».

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Ne s'applique pas.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ne s'applique pas.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à ce dossier.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ne s'applique pas.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment, l'encadrement numéro C-OG-SCARM-D-11-002 « Mainlevées (Directive) ».

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Mylène BEAUBIEN)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Catherine LEFORT

Chargée de soutien technique en immobilier

**Tél :** 514 872-2149

**Télécop. :** 514 872-8350

Denis SAUVÉ  
Chef de section  
Tél.: 514 872-2125

**ENDOSSÉ PAR**

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

**Tél :** 514 872-5493

**Télécop. :** 514 872-5493

**Date d'endos. :** 2013-02-06

**Dossier # :1134501001**



**Dossier # : 1131197001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 819 500\$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 819 500 \$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013 :

<b>Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>	
Alchimies, Créations et Cultures / 14e Festival du Monde Arabe de Montréal	25 000 \$
Art Souterrain / 5e Festival Art Souterrain	25 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Elektra - 13e édition	30 000 \$
Coup de coeur francophone - 27e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 18e édition	15 000 \$
Festi Blues - 16e édition	10 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 18e édition	25 000 \$
Festival Fantasia - 17e Festival international de films Fantasia	30 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 19e édition	25 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 12e édition	35 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 15e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 15e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Le Mois de la Photo à Montréal	50 000 \$
Mutek - 13e édition	40 000 \$
Productions Nuits d'Afrique / 27e Festival Nuits d'Afrique	40 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 16e édition	35 000 \$

Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) / 6e Festival Montréal/Nouvelles Musiques	30 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 23e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 28e édition	30 000 \$
<b>Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$</b>	
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 6e édition	10 000 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 8e édition	10 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 5e édition	5 000 \$
Danse Imédia / TransAtlantique Montréal - Quartiers Danses - 11e édition	12 500 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : Festival international cinéma LGBT Montréal - 26e édition	12 500 \$
Festival BD de Montréal	2 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 6e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 12e édition	12 500 \$
Festival interculturel du conte - 12 édition biennale	10 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 16e édition	15 000 \$
Festival Orgue et couleurs / 15e Festival d'automne	7 500 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 14e édition	12 500 \$
Les Escales Improbables de Montréal - 10e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / Phénomèna - 2e édition	12 500 \$
Maison de la poésie / Festival de la poésie - 14e édition	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / Festival Montréal Baroque - 11e édition	15 000 \$
Musique Multi-Montréal / Festival MMM - 22e édition	10 000 \$
OFFTA (Le) / OFFTA - 6e édition	7 500 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 9e édition	15 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels / Festival Suoni Per Il Popolo - Sons pour le Peuple - 13e édition	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 21e édition	12 500 \$
Théâtre La Chapelle / 2e Festival Artdanthé Montréal - biennale	5 000 \$
Théâtre MainLine / Festival St-Ambroise Fringe Montréal - 23e édition	15 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-19 18:38  
**par**

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131197001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 819 500\$ à 42 organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0308 - 7 mars 2012 : Accorder un soutien financier de 770 000 \$ à 44 organismes dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012*.

**DESCRIPTION**

À la date de tombée du 7 décembre 2012, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 52 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 610 402,35 \$, alors que le budget prévu au programme est de 1 089 500 \$. En tout, 44 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. 42 de ces demandes font l'objet du présent dossier décisionnel pour une aide financière de la Ville de 50 000 \$ et moins, et doivent donc être soumises pour décision au comité exécutif.

Répartition des demandes :

- Volet 1 - Festivals et événements artistiques (budget supérieur à 500 000 \$) : 19
- Volet 2 - Festivals et événements artistiques (budget inférieur à 500 000 \$) : 23

Le présent sommaire décisionnel fait l'objet d'une recommandation au comité exécutif, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville à chaque organisme est de 50 000 \$ et moins. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels de la Direction de la culture et du patrimoine et de deux représentants du milieu culturel à partir des documents descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs.

Les projets recommandés sont répartis comme suit :

<b>Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>	
Alchimies, Créations et Cultures / 14e Festival du Monde Arabe de Montréal	25 000 \$
Art Souterrain / 5e Festival Art Souterrain	25 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Elektra - 13e édition	30 000 \$
Coup de coeur francophone - 27e édition	40 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 18e édition	15 000 \$
Festi Blues - 16e édition	10 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 18e édition	25 000 \$
Festival Fantasia - 17e Festival international de films Fantasia	30 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 19e édition	25 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 12e édition	35 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / 15e Festival littéraire international Métropolis Bleu	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / 15e Festival MEG Montréal	15 000 \$
Le Mois de la Photo à Montréal	50 000 \$
Mutek - 13e édition	40 000 \$
Productions Nuits d'Afrique / 27e Festival Nuits d'Afrique	40 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 16e édition	35 000 \$
Société de musique contemporaine du Québec (SMCQ) / 6e Festival Montréal/Nouvelles Musiques	30 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 23e édition	40 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 28e édition	30 000 \$
<b>Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$</b>	
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 6e édition	10 000 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 8e édition	10 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 5e édition	5 000 \$
Danse Imédia / TransAtlantique Montréal - Quartiers Danses - 11e édition	12 500 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : Festival international cinéma LGBT Montréal - 26e édition	12 500 \$
Festival BD de Montréal	2 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 6e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 12e édition	12 500 \$
Festival interculturel du conte - 12 édition biennale	10 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 16e édition	15 000 \$
Festival Orgue et couleurs / 15e Festival d'automne	7 500 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 14e édition	12 500 \$
Les Escales Improbables de Montréal - 10e édition	15 000 \$
Les Filles Électriques / Phénoména - 2e édition	12 500 \$

Maison de la poésie / Festival de la poésie - 14e édition	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / Festival Montréal Baroque - 11e édition	15 000 \$
Musique Multi-Montréal / Festival MMM - 22e édition	10 000 \$
OFFTA (Le) / OFFTA - 6e édition	7 500 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 9e édition	15 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels / Festival Suoni Per Il Popolo - Sons pour le Peuple - 13e édition	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 21e édition	12 500 \$
Théâtre La Chapelle / 2e Festival Artdanthé Montréal - biennale	5 000 \$
Théâtre MainLine / Festival St-Ambroise Fringe Montréal - 23e édition	15 000 \$

## JUSTIFICATION

La Direction de la culture et du patrimoine recommande un soutien financier pour ces festivals et événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent les secteurs d'excellence des principales disciplines artistiques de la métropole. Ces événements contribuent à la qualité de vie des citoyens et au rayonnement de Montréal comme métropole culturelle de premier plan.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 819 500 \$ à accorder aux 42 organismes culturels susmentionnés dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels 2013 - volets 1 - 2*.

Les événements visés par le présent sommaire nécessitent pour certains un soutien technique important de la Ville. Un protocole de soutien technique spécifique pour chacun d'entre eux sera présenté ultérieurement aux instances décisionnelles concernées.

LE PRÉSENT DOSSIER EST CONFORME AU BUDGET SELON LA DÉFINITION APPARAISSANT AU COURRIER BUDGÉTAIRE **NUMÉRO 22**.

Imputer cette dépense comme suit :	2013
AF - Général Ville / Budget rég. / Bureau des festivals - Contrib. et sout. Ville / Autres - act.cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	819 500 \$

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

La demande dont l'octroi financier est supérieur à 50 000 \$, et qui en conséquence doit être présentée au Conseil municipal, fait l'objet du dossier décisionnel (1131197002) et vise exclusivement le Festival international du film sur l'art.

Les demandes relatives à la Parade de la St-Patrick (United Irish Society of Montréal), à la Carifesta, au Comité de la fête nationale et à DiversCité feront l'objet de sommaires décisionnels distincts (total de 170 000\$) préparés par la Division des événements publics puisque ces événements sont gérés par cette même division.

Par ailleurs, il est à noter que l'organisme Art souterrain, existe comme OBNL depuis quatre ans et en ce sens, ne remplit pas exactement les critères formels du volet 1 (l'événement a eu lieu sous l'égide d'un autre organisme, l'Association des galeries d'art contemporain, la première année). Dans le contexte où l'événement a cinq ans d'existence et en regard du rayonnement important qu'il a pour Montréal et de son impact dans le domaine des arts



visuels, la Direction de la culture et du patrimoine recommande de considérer le projet au volet 1.

Compte tenu de développements à venir, le dossier du Centre international d'art contemporain de Montréal (CIAC) pour la 8e Biennale de Montréal sera traité ultérieurement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décroïsonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionne et renforce Montréal comme « *La ville des festivals* »; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des retombées récréotouristiques et économiques majeures.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du comité exécutif du 6 mars 2013 pour les 42 organismes.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif et du conseil municipal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD

Conseillère en planification

**Tél :** 872-1210

**Télécop. :** 872-1153

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé - cinéma festivals et événements

**Tél :** 514-872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-02-14



**Dossier # : 1131197002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 60 000\$ au Festival international du film sur l'art afin de contribuer à la promotion de l'événement dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier totalisant 60 000 \$ au Festival international du film sur l'art dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013, volet 1.

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-19 20:50

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1131197002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131197002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant 60 000\$ au Festival international du film sur l'art afin de contribuer à la promotion de l'événement dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis 1987, par le biais du *Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels*, la Ville de Montréal offre un soutien financier à certains festivals et événements qui contribuent de façon substantielle, sur les plans culturel, social et économique, à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens, ainsi qu'au rayonnement culturel de la métropole ailleurs au pays et à l'étranger.

Afin de répondre plus adéquatement aux attentes des organismes culturels qui présentent des festivals et des événements sur le territoire montréalais, la Direction de la culture et du patrimoine gère le Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels. Le Programme se décline en deux volets : volet 1 - festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$; volet 2 - festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$ (voir pièce jointe).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CM12 0210 - 19 mars 2012 : Accorder un soutien financier de 215 000 \$ à trois organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012
- CM 11 0154 - 22 mars 2011 : Accorder un soutien financier de 165 000 \$ à deux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2011
- CM10 0200 - 23 mars 2010 : Octroyer un soutien financier totalisant 165 000 \$ à deux organismes dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2010

**DESCRIPTION**

À la date de tombée du 7 décembre 2012, la Direction de la culture et du patrimoine a reçu 52 demandes de soutien financier totalisant un montant de 1 610 402,35 \$, alors que le budget prévu au programme de soutien aux festivals et aux événements culturels est de 1 089 500 \$. En tout, 44 demandes bénéficient d'un soutien financier via ce programme. L'évaluation des demandes se fait par un jury formé de professionnels de la Direction de la culture et du patrimoine et de deux représentants du milieu culturel, à partir des documents

descriptifs et budgétaires fournis par chacun des promoteurs. Le présent dossier décisionnel fait donc l'objet d'une recommandation au conseil municipal, étant donné que la valeur du soutien financier accordé par la Ville est supérieure à 50 000 \$. Il vise donc exclusivement le Festival international du film sur l'art. Cet événement récurrent et prestigieux revêt un caractère incontournable pour Montréal aux plans des retombées culturelles, sociales, économiques et touristiques. La contribution financière tient compte de la croissance de l'événement et permet une plus grande visibilité à la Ville. Plusieurs partenaires publics des paliers des gouvernements du Québec et du Canada ainsi que plusieurs partenaires privés contribuent à l'événement.

<b>Volet 1- Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$</b>	
- Festival international du film sur l'art	60 000 \$

<b>Soutien financier</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
- Festival international du film sur l'art	50 000 \$	50 000 \$	60 000 \$

### **JUSTIFICATION**

La Direction de la culture et du patrimoine recommande un soutien financier pour ces événements qui maintiennent une performance supérieure et représentent des secteurs d'excellence de la métropole. Ces événements positionnent Montréal comme métropole culturelle de premier plan, tant au niveau de son rayonnement international qu'à celui des retombées culturelles, sociales et économiques importantes qu'ils génèrent., ainsi en va-t-il du Festival international du film sur l'art.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Direction de la culture et du patrimoine dispose, à même son budget régulier, des crédits nécessaires pour assumer les 60 000 \$ à accorder à l'organisme culturel susmentionné dans le cadre du *Programme de soutien aux festivals et événements culturels - 2013, volet 1*.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montants</b>
Festival international du film sur l'art	60 000 \$

Ce montant sera octroyé à l'organisme dès l'approbation du Conseil municipal.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

**Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.**

42 autres demandes, dont l'aide financière accordée est de 50 000 \$ et moins, font l'objet d'un sommaire décisionnel distinct (1131197001) destiné au comité exécutif.

Une autre demande sera traitée ultérieurement et présentée au Comité exécutif, celle du Centre international d'art contemporain pour la 8e Biennale de Montréal.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce genre d'événement favorise la diversité et le dynamisme culturel, l'accessibilité universelle, les échanges entre les citoyens et le décloisonnement (intergénérationnel, social et interculturel); encourage le respect de l'environnement et la mise en place de mesures écoresponsables en se conformant à la norme québécoise pour la gestion responsable d'événements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Positionne et renforce Montréal comme «*La ville de festivals*»; favorise le rayonnement culturel de la métropole; contribue à une animation urbaine de qualité et génère des

retombées récréo-touristiques et économiques importantes.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Séance du comité exécutif du 6 mars 2013 et de l'assemblée du conseil municipal du 18 mars 2013.

Communiqué de presse de la Ville de Montréal et autres mesures, si nécessaire.

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif et du conseil municipal.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane RÉGIMBALD

Conseillère en planification

**Tél :** 872-1210

**Télécop. :** 872-1153

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Directeur associé - cinéma festivals et événements

**Tél :** 514-872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-02-14

**Dossier # :1131197002**



**Dossier # : 1131535001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour! Édition 2013 » et 25 000 \$ à Carrefour familial les Pitchou pour le projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par la multimédia »; 25 000 \$ à Fondation Acrovive; et, 25 000 \$ à Carrefour familial les Pitchou pour le projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015);
2. d'approuver les trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-02-20 08:50

**Signataire :** Natalie BIBEAU

Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1131535001**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131535001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 ee) prendre des mesures adéquates, avec l'appui des partenaires, pour prévenir et contrer la pauvreté et l'exclusion sociale
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 100 000 \$, soit 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour le projet « AcroAdo - s'accrocher à son Parkour! Édition 2013 » et 25 000 \$ à Carrefour familial les Pitchou pour le projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité (2013 - 2015) / Approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$ soit : 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010, 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Le ministère a octroyé à la Ville de Montréal une contribution financière de 18 M\$ sur deux années (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année.

Les projets financés:

- s'inscrivent dans les grandes politiques et orientations du gouvernement et doivent soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- font l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils répondent aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, ainsi



qu'aux objectifs de la Stratégie nationale;

- visent à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la Ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

#### **CE12 1205 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Fondation Acrovive pour la réalisation du projet « Accro-Ado : S'accrocher à son Parkour », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS - Ville

#### **CE12 1204 du 1er août 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à Carrefour familial Les Pitchou pour la réalisation du projet « Intervention milieu de vie au HLM Séguin », pour l'année 2012, dans le cadre de l'entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale Ville - MESS

#### **CE12 0965 du 13 juin 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 305 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Transition - Intégration socio-professionnelle des jeunes décrocheurs par le multimédia », pour l'année 2012, dans le cadre de l'Entente administrative MESS - Ville (2009 - 2011)

#### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

#### **CE11 0592 du 27 avril 2011**

Accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 215 000 \$, dont 50 000 \$ à Cybercap pour le projet « Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia », pour 2011, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal (2009 - 2011)

#### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles, pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

#### **CE10 0531 du 14 avril 2010**

Accorder un soutien financier aux organismes ci-après, dont 50 000 \$ à Cybercap, dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale 2009 - 2011 intervenue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal

#### **CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et

l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

## DESCRIPTION

### Organisme : Cybercap

**Projet :** Transition - Intégration socio-professionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia

Favoriser le développement des compétences de soixante jeunes de 18 à 25 ans par un stage professionnel d'immersion en production multimédia

### Organisme : Fondation Acrovive

**Projet :** Acro-Ado - S'accrocher à son Parkour! Édition 2013

Offrir à cinq groupes de jeunes issus des milieux défavorisés des cours de Parkour et développer leur sentiment d'appartenance à un groupe (Le Parkour est une technique unissant acrobaties, dépassement de soi et développement de saines habitudes de vie.)

### Organisme : Carrefour familial les Pitchou

**Projet :** Intervention milieu de vie au HLM Séguin

Créer un milieu de vie dans les HLM afin de favoriser l'inclusion et la justice sociale par l'intervention d'un agent de liaison avec les locataires

## JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans le cadre de l'Entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Ils respectent les orientations municipales en matière de jeunesse telle que le mentionne les documents « Priorités municipales en matière de jeunesse 2007 - 2009 » et « Bilan des priorités jeunesse municipales 2007 - 2010 » (produits par la Direction de la diversité sociale). Les problématiques liées à l'insertion socio professionnelle, à la persévérance scolaire et au soutien à la petite enfance et à la famille sont traitées dans le cadre de ces projets. Après analyse des résultats antérieurs et des projets 2013, la direction de la diversité sociale recommande leur reconduction.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces soutiens financiers demeurent non récurrents. Le budget alloué par l'Entente Ville-MESS demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*. (Note : Le projet de Cybercap a démarré en janvier 2013 grâce à l'apport budgétaire des autres bailleurs de fonds, notamment Emploi-Québec. Il s'échelonne sur une année.)

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes au cours des dernières années pour les mêmes projets se résume comme suit :

Organisme	Soutien accordé			Projet	Soutien recom. 2013	MESS p/r total projet
	2010	2011	2012			
Cybercap	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	Transition - Intégration socioprofessionnelle de jeunes décrocheurs par le multimédia	50 000 \$	8,4%

<b>Fondation Acrovive</b>	N/A	N/A	25 000 \$	AcroAdo - s'accrocher à son Parkour! Édition 2013	<b>25 000 \$</b>	100%
<b>Carrefour familial les Pitchou</b>	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	Intervention milieu de vie au HLM Séguin	<b>25 000 \$</b>	7%

(Note: La Fondation Acrovive, dont le projet est financé à 100%, est un jeune organisme qui oeuvre dans le domaine d'une nouvelle pratique sportive. Dans le cadre de ce projet, l'organisme bénéficie du soutien en expertise et en ressources matérielles de différents organismes.)

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet permet de réaliser les actions sociales inscrites au plan d'action, notamment les actions 36 et 37, à savoir l'Action 36 - Être équitable, où Montréal s'engage à poursuivre et renforcer des actions en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et l'Action 37 - Assurer la relève, où elle s'engage, entre autres, à encourager l'engagement des jeunes Montréalais, issus notamment des communautés culturelles, par des activités et des emplois en environnement.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les projets permettent aux diverses clientèles de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en les familiarisant aux nouvelles technologies, à une nouvelle pratique sportive et à des activités de socialisation. La démarche proposée par Cybercap permet à des cohortes de jeunes, éloignées du marché du travail, de bénéficier d'un accompagnement adéquat pour s'insérer positivement ou effectuer un retour à l'école. Le projet a déjà démarré grâce à l'apport budgétaire des autres bailleurs de fonds, notamment Emploi-Québec. La Fondation Acrovive propose à des groupes de jeunes, issus de cinq milieux défavorisés, de participer à des activités sportives et sécuritaires qui leur permettent de sortir de leur milieu et de leur isolement. Ils développent leurs capacités physiques, leur confiance en soi et adoptent de meilleures habitudes de vie.

Le Carrefour familial les Pitchou assure le développement harmonieux des activités sur ce site en Habitations à loyer modique (HLM) dans le quartier Pointe-aux-Trembles. Ce HLM a été ciblé comme l'un des plus problématiques par l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les organismes réalisent plusieurs activités de communication et mentionnent la contribution et le partenariat avec la Ville et dans le cadre de l'Entente dans chaque publication. Les communications se font selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique (en pièce jointe).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2013 Approbation par le CE  
 Fin des projets juin et décembre 2013  
 Remise des bilans finaux 2013 et janvier 2014

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

### **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Mylene ROBERT)

Avis favorable :

Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Joaquina PIRES)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Sylvie LEPAGE

Conseillère en développement communautaire

**Tél :** 872-9655

**Télécop. :** 872-9848

### **ENDOSSÉ PAR**

Patrice ALLARD

Chef de division

**Tél :** 514-872-1274

**Télécop. :** 514 872-9848

**Date d'endos. :** 2013-02-01

**Dossier # :1131535001**



**Dossier # : 1120522001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 350 000,00 \$ (incluant les taxes) à la Ville de Sainte-Anne-de Bellevue - Approuver un projet de convention à cet effet - Restauration de la l'Hôtel de Ville de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - 109, rue Sainte-Anne - Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 350 000,00 \$ (incluant les taxes) à **la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue** pour la restauration de l'enveloppe de l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, conformément à l'entente intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal concernant le développement culturel;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET Le 2013-02-19 20:57

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1120522001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120522001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Mise en valeur des biens reconnus par la Loi sur les biens culturels
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier spécial non récurrent de 350 000,00 \$ (incluant les taxes) à la Ville de Sainte-Anne-de Bellevue - Approuver un projet de convention à cet effet - Restauration de la l'Hôtel de Ville de la ville de Sainte-Anne-de-Bellevue - 109, rue Sainte-Anne - Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Fonds du patrimoine culturel québécois (FPCQ) de l'Entente sur le développement culturel de Montréal est un fonds d'aide à la restauration des immeubles patrimoniaux créé en 2006 par le ministère de la Culture et des Communications. Pour les immeubles municipaux, le 1/3 des coûts de restauration admissibles est assumé par le service, l'arrondissement ou la ville responsable de l'immeuble alors que les 2/3 des coûts restants sont assumés par le Fonds dans les proportions prévues à l'Entente soit 26,25% par le ministère et 73,75% par la Ville.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE11 0674**, 26 mai 2011: orientations pour les dépenses du FPCQ touchant divers bâtiments municipaux dont l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour lequel un montant maximum de 350 000 \$ (incluant les frais inhérents et les taxes) avait été proposé.

**CG11 0333**, 1er novembre 2011: « Règlement autorisant un emprunt de 700 000 \$ pour contribuer à la restauration d'immeubles municipaux de deux villes liées, Sainte-Anne-de-Bellevue et Pointe-Claire, dans le cadre du Fonds pour la conservation et la mise en valeur des biens patrimoniaux municipaux de l'Entente sur le développement culturel 2008-2011 ».

**DESCRIPTION**

RESTAURATION DES FAÇADES SUD ET OUEST DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE  
Maçonnerie

- Ravalement des façades
- Rejointoiement (joints de même type, largeur et couleur que l'existant)

- Teinture des briques dépareillées
- Remplacement des briques désuètes (10%) par des briques d'argile harmonisées aux briques existantes

#### Portes et fenêtres

- Fenêtres en bois peint, à crémone à l'étage et à guillotine au rez-de-chaussée
- Portes à panneaux avec imposte vitrée (entrée principale et balcon)

#### Toiture

- Peinture fascia
- Peinture campanile

#### Portique et loggia

- Restauration du balcon, des soffites et des colonnes en bois

Plans A-001, D-010, A-100 à 102, A-501, A-502, A-601, A-602, A-801 et devis Fournier Gersovitz Moss Drolet et associés architectes en date du 15 octobre 2012  
Soumission Afcor Construction Inc., 22 novembre 2012

### **JUSTIFICATION**

La Division du patrimoine a évalué et traité cette demande de subvention.

Le bâtiment, construit en 1860, a été acquis par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue en 1907. Il est situé dans un territoire doté d'un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA). Une étude des valeurs architecturales et patrimoniales réalisée en 2009 par Lafontaine & Soucy architectes attribue «la grande valeur patrimoniale de cette propriété [...] notamment [...] à l'ancienneté de son implantation, à l'intérêt de son contexte, auquel elle participe, ainsi qu'à sa continuité d'usage à titre de siège du conseil de ville depuis 1907».

Les travaux de restauration décrits ci-dessus ont été jugés admissibles à une subvention.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Dans le cadre de l'Entente MCC/Ville, une subvention maximale de 350 000,00 \$ (incluant les frais inhérents et les taxes) peut être versée pour cette propriété.

Le montant total des travaux admissibles, incluant les frais inhérents et les taxes, est de **547 027,73 \$**. Les travaux peuvent être subventionnés dans une proportion de 66 % (361 038,30 \$), jusqu'à un maximum de 350 000,00 \$.

Une première recommandation de crédits, numéro 10-1.4.1-425, au montant de 324 356,15\$, a été signée le 28 octobre 2011, basée sur les coûts de travaux estimés par les architectes Fournier, Gersovitz, Moss, Drolet et associés qui étaient de 606 315,64 \$.

L'ouverture des soumissions a confirmé des coûts de travaux de 679 073,44 \$, ce qui permet d'allouer au projet le montant maximum de 350 000,00 \$. La recommandation de crédits numéro 10-1.4.1-536 vise à bonifier le premier montant de 324 356,15 \$ de manière à atteindre le maximum de 350 000,00 \$.

Le montant de la subvention a été évalué à **350 000,00 \$** en vertu des recommandations de crédits numéros **10-1.4.1-536 et 10-1.4.1-425**.

Enfin, le montant net de ristourne est de 334 779,30 \$.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La protection du patrimoine est une composante du développement durable.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Conservation et mise en valeur d'un bâtiment civique.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication.

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début des travaux: 15 avril 2013

Fin des travaux: 19 juillet 2013

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme à la Loi sur les cités et villes et à la Loi sur les compétences municipales

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Christian DICAIRE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Guillaume BROSSARD)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Hélène BENOÎT

Architecte

**Tél :** 872-9773

**Télécop. :** 872-1007

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514-872-0352

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-02-05

**Dossier # :1120522001**





**Dossier # : 1133220001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$, pour l'année 2013, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - IX », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

La Direction de la diversité sociale recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$ à Fondation de la visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles », pour l'année 2013, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

**Signé par** Natalie BIBEAU **Le** 2013-02-20 08:49

**Signataire :**

Natalie BIBEAU

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale

**Dossier # :1133220001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1133220001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la diversité sociale , Développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Lutte à la pauvreté
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 62 000 \$, pour l'année 2013, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - IX », dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2009, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale d'une durée de trois ans. Le budget de cette Entente fut de 24 M\$, soit 7 M\$ pour 2009, 8 M\$ pour 2010 et 9 M\$ pour 2011. Un avenant prolongeant cette entente d'un an, au montant de 9 M\$, a été signé au début de l'année 2012. À l'automne 2012, la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) ont signé une nouvelle entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité. Ce dernier nous a octroyé une contribution financière de 18 M\$ pour deux ans (2013 - 2014 et 2014 - 2015) soit 9 M\$ par année. Les projets, initiatives et interventions financés doivent répondre, notamment, aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement ainsi que soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment les projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté

L'aide financière accordée ne doit pas se substituer aux programmes réguliers des ministères ou organismes, mais peut contribuer à bonifier ces programmes. De plus, seuls les organismes à but non lucratif et les personnes morales y sont admissibles. En ce qui a trait aux salaires, ils doivent correspondre à ceux habituellement versés par l'organisme aux employés occupant des postes et effectuant des tâches comparables ou aux salaires versés par des organismes comparables du milieu local ou régional. Ils doivent également tenir compte de l'expérience et de la compétence des personnes embauchées. Le nombre d'heures salariées admissibles est celui qui correspond aux exigences de l'emploi et aux pratiques en usage au sein de l'organisme.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

#### **CG12 0286 du 23 août 2012**

Approuver un projet d'entente administrative sur la gestion du Fonds d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale ayant pour but de convenir des modalités administratives pour laquelle la ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 18 M\$ sur deux ans, soit 9 M\$ en 2013 - 2014 et 9 M\$ en 2014 - 2015, aux fins du financement au cours des années civiles 2013 et 2014 d'une Alliance de solidarité

#### **CG12 0118 du 19 avril 2012**

Accorder un soutien financier non récurrent de 55 000 \$, pour l'année 2012, à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles » dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale MESS-Ville (2009 - 2011)

#### **CG12 0016 du 26 janvier 2012**

Approuver le projet d'avenant à l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre la Ville et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale la prolongeant d'un an pour une contribution financière du ministère de 9 M\$

#### **CG10 0255 du 17 juin 2010**

Approuver la proposition de répartition budgétaire des sommes résiduelles pour les années 2010 et 2011 de l'Entente de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal 2009 - 2010

#### **CG09 0039 du 26 février 2009**

Approuver le projet d'entente administrative entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et la Ville de Montréal ayant pour but de convenir des modalités administratives en matière de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour lequel le ministre a confié à la Ville la gestion d'une enveloppe de 24 M\$ pour les années 2009 - 2010 - 2011

#### **CG11 0150 du 19 mai 2011**

Accorder un soutien financier de 55 000 \$ à Fondation de la Visite, pour le projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - VIII », dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS)

#### **CG10 0144 - 22 avril 2010**

Accorder un soutien financier de 55 000 \$ pour l'année 2010 à FONDATION DE LA VISITE pour le projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles — VII », dans le cadre de l'Entente administrative de développement social et de lutte contre la pauvreté et l'Exclusion sociale MESS - Ville (2009 - 2011)

### **DESCRIPTION**

La mission de Fondation de la Visite consiste à prévenir les abus et la négligence à l'égard des enfants, en privilégiant une bonne relation parent-enfant et en s'assurant que chaque nouveau-né bénéficie d'un milieu familial accueillant et stimulant. L'organisme offre un service gratuit de soutien à domicile et d'accompagnement aux femmes enceintes et aux

parents (mères et pères) de nouveau-nés des territoires visés par le projet. Trois objectifs guident son action préventive : briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs, accroître les habiletés parentales et améliorer la relation parent-enfant. Mères et pères visiteurs effectuent des visites auprès des familles ciblées, qu'ils rencontrent au moins une fois par semaine, et les accompagnent vers les ressources institutionnelles, communautaires et municipales de leur quartier. Ces intervenants, non professionnels, sont disponibles en tout temps sept jours sur sept et peuvent ainsi répondre aux situations d'urgence. Ils parlent, entre autres, le français, l'anglais, le créole, l'espagnol, le mandarin ou l'arabe. Ainsi, en 2011/2012, 251 familles immigrantes ont pu bénéficier de leurs services, soit 84 % des familles suivies.

Cet OBNL travaille en partenariat avec les organismes du milieu et les cinq arrondissements suivants : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Lachine, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Montréal-Nord.

Le projet financé dans le cadre de cette entente a quatre objectifs :

1. faire connaître aux familles les services et les ressources municipales existantes ainsi que leur faire découvrir les infrastructures culturelles et de loisirs de Montréal;
2. améliorer chez les familles la relation parent-enfant et favoriser l'engagement parental par le soutien d'une mère-visiteuse ou d'un père-visiteur, créant ainsi un lien d'attachement avec l'enfant;
3. briser l'isolement des familles d'ici et d'ailleurs en encourageant les relations interculturelles au travers des activités de regroupement et de loisirs;
4. favoriser l'égalité homme femme, stimuler et encourager les pères à s'investir dans les soins à apporter aux nouveau-nés.

L'octroi de cette subvention permettra à Fondation de la Visite de poursuivre :

- les visites à domiciles des mères et des pères-visiteurs : soutien, écoute, présence, répit une fois par semaine pour trente-neuf semaines, accompagnements aux services professionnels et de santé;
- l'accompagnement aux ressources municipales : grâce aux partenaires établis avec les responsables municipaux des arrondissements desservis, les familles reçoivent de l'information sur les services qui leur sont offerts. Elles connaissent et fréquentent davantage les lieux municipaux de leur quartier tels que la bibliothèque, la piscine, les centres des loisirs ou l'aréna;
- l'organisation d'activités interarrondissements.

## **JUSTIFICATION**

Après analyse des résultats antérieurs et du présent projet, nous recommandons sa reconduction. De façon générale, les familles desservies par ce projet vivent une précarité financière ainsi qu'un isolement social et affectif. Selon l'organisme, ce dernier point constitue le principal facteur concourant à la négligence envers les enfants. Il se traduit par un manque de soutien, une absence de réseau social et familial, une ignorance des ressources ou une réticence de la part des parents à les utiliser. De plus, la majorité des familles rejointes par la Fondation de la Visite sont issues de communautés culturelles, dont bon nombre sont nouvellement arrivées au Québec. Pour elles, le choc des valeurs, l'adaptation au pays, les problèmes liés à la langue, la méconnaissance des façons de faire et des codes culturels de la société d'accueil exacerbent leur isolement. Les mères et les pères-visiteurs suppléent au réseau familial absent et deviennent des personnes-ressources de première ligne.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Fondation de la visite demande cette année une contribution supplémentaire de 7 000 \$.

Trois raisons expliquent cette demande : 1) indexation au coût de la vie des frais d'activités générés par le projet (ex: carte OPUS) ainsi que des salaires. 2) augmentation de la TVQ. 3) contribution au salaire (pour 12 semaines) d'un poste de père-visiteur nouvellement embauché.

Cette contribution financière demeure non récurrente et le budget alloué par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité - anciennement connue sous le nom Entente administrative contre la lutte et l'exclusion sociale Ville-MESS - demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale). Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

<b>Organisme</b>	<b>Montant accordé 2010</b>	<b>Montant accordé 2011</b>	<b>Montant accordé 2012</b>	<b>Montant recommandé 2013</b>	<b>Projet</b>	<b>Soutien financier MESS p/r au projet global</b>
<b>Fondation de la visite</b>	55 000 \$	55 000 \$	55 000 \$	<b>62 000 \$</b>	La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - IX	9,6 %

Les versements seront effectués, conformément aux dates inscrites à la convention signée entre la Ville de Montréal et l'organisme, de la manière suivante : 60 % au début du projet, 30 % suite au dépôt d'un rapport d'étape et 10 % suite au dépôt d'un rapport final.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce projet est un outil de prévention en ce qui a trait aux problématiques sociales. Il agit de manière significative sur l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur entourage, tout en répondant à l'un des quatre principes du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010 - 2015 qui vise une meilleure qualité de vie.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les mères et les pères-visiteurs, par le caractère naturel de leur intervention et en tant que « bons voisins » ont accès à des milieux généralement fermés aux professionnels de la santé et des services sociaux. La Fondation de la Visite travaille activement à améliorer la qualité de vie des familles en difficultés et des nouveau-nés en leur offrant une présence régulière, une écoute non jugeante, des réponses à leurs questions, des conseils, des références et de l'accompagnement à des services professionnels, communautaires ou d'arrondissements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique(pièce jointe).

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2013 présentation au comité

Mars 2013 présentation au conseil municipal

Mars 2013 présentation pour approbation au conseil d'agglomération

Le projet débute le 1<sup>er</sup> avril 2013 et se termine le 31 décembre 2013. Il fera l'objet d'un suivi de la part de la Direction de la diversité sociale. L'organisme s'engage à fournir les

rapports d'étape et final aux dates prévues à cet effet dans la convention.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction de la diversité sociale (Mustapha TRARI)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Habib NOUARI)

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Chantal CROZE

Conseillère en développement communautaire

**Tél :** (514) 872-7254

**Télécop. :** (514) 872-9848

**ENDOSSÉ PAR**

Jacques A SAVARD

Professionnel(le)(domaine d'expertise)-chef d'équipe

**Tél :** 514-872-9538

**Télécop. :** 514 872-7447

**Date d'endos. :** 2013-02-06

**Dossier # :1133220001**

**Dossier # : 1134248002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015/Approuver un projet de convention à cet effet.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme Collectif d'animation urbaine, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier pour une période de trois ans;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-26 14:49

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1134248002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134248002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier non récurrent de 60 000 \$ à l'organisme Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal, soit 40 000 \$ en 2013 et 20 000 \$ en 2014, pour la réalisation d'un plan d'action triennal 2013-2015, dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications 2012-2015/Approuver un projet de convention à cet effet.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la Ville de Montréal ont mis en place des actions qui visent à renforcer l'accès aux arts et à la culture. Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, le MCC et la Ville ont souhaité soutenir, sur une base triennale, certains organismes qui favorisent la diffusion du patrimoine montréalais et qui jouent, en ce domaine, un rôle structurant auprès du public montréalais. Le Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal est parmi les organismes avec lesquels la Ville et le MCC ont conclu une telle entente de partenariat.

Le plan triennal précédent, prolongé d'une année, a été réalisé et l'Autre Montréal a rempli les obligations prévues à la convention à la satisfaction de la Ville et du MCC. En conséquence, de concert avec le MCC, la Ville souhaite renouveler ce partenariat et apporter son soutien au plan d'action triennal 2013-2015 du Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal. De concert avec les partenaires, le renouvellement initialement prévu en 2012 a été reporté en 2013 afin de permettre à la nouvelle direction de se familiariser avec les diverses activités de l'organisme et de proposer un plan d'action.

L'Autre Montréal a pour objectif de proposer et de diffuser des contenus sur les patrimoines montréalais, principalement au moyen de circuits d'interprétation. Créé en 1976, cet organisme a su développer une expertise reconnue tant dans les contenus que dans son approche . Il joue un rôle positif à l'endroit de l'ensemble du milieu de la diffusion du patrimoine par de multiples collaborations à de nombreux projets auxquels son expertise unique confère toujours une valeur ajoutée importante. Sa mission comporte également une dimension sociale qui vise l'éducation à la citoyenneté par l'accès aux connaissances



patrimoniales. L'organisme exerce cette mission éducative notamment à l'égard de divers groupes communautaires relativement peu fortunés, contribuant ainsi à une action élargie de promotion sociale auprès de clientèles autrement peu atteintes par la diffusion du patrimoine.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM11 0892 - 21 novembre 2011 - Approuver le projet de convention de modification de bail au 3680, rue Jeanne-Mance, moyennant un loyer total de 60 633,72 \$, pour une période additionnelle de cinq ans à compter du 1er novembre 2011

CE11 0793 - 1er juin 2011 - Accorder un soutien financier à 4 organismes dont le Collectif d'animation urbaine L'Autre Montréal (20 000 \$), afin de poursuivre le partenariat triennal entrepris en 2008 dans le cadre de l'Entente MCCCCF-Ville

CM08-0490 - 16 juin 2008 - Approuver un protocole d'entente permettant un soutien financier annuel de 20 000 \$ en 2008, 2009, 2010, pour un total de 60 000 \$ au Collectif d'animation urbaine pour le financement d'un plan d'action dans le cadre de l'entente MCCCCF-Ville 2008-2010

### **DESCRIPTION**

Dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le MCC et la Ville de Montréal, la Direction de la culture et du patrimoine et le MCC souhaitent consolider, sur une base triennale, leur partenariat avec l'Autre Montréal par l'attribution d'un soutien financier total de 60 000 \$, pour la réalisation d'un plan d'action sur trois ans déposé par l'organisme. Ce plan d'action fait partie intégrante de la convention et porte sur deux axes, la consolidation de l'offre et le maintien de la qualité ainsi que le repositionnement stratégique et le renforcement de partenariats.

Dans l'axe 1, les objectifs sont :

- Accroître la marge de manoeuvre de l'Autre Montréal pour les ressources humaines par la formation
- Accroître la visibilité et le rayonnement des activités par une présence régulière auprès des publics

Dans l'axe 2, les objectifs sont :

- Développer un partenariat autour d'un circuit sur les Autochtones
- Développer des collaborations avec la Ville et les arrondissements
- Développer de partenariats avec des organismes montréalais

### **JUSTIFICATION**

L'Entente de développement culturel convenue entre le MCC et la Ville reconnaît l'importance de l'accès aux arts et à la culture en général et de la diffusion du patrimoine culturel en particulier. L'Autre Montréal joue un rôle structurant et très particulier dans l'élaboration de contenus spécifiques en histoire et en patrimoine souvent liés à des enjeux sociaux ou de développement urbain montréalais. Par son approche spécifique et ses nombreuses collaborations, il joue aussi un rôle significatif dans la diffusion du patrimoine auprès de l'ensemble du milieu de la diffusion en patrimoine, de certains groupes communautaires en milieu défavorisé et de la population montréalaise en général.

En 2012, l'organisme a fait une réflexion stratégique afin de régler ses difficultés financières récurrentes et de préciser ses règles de gouvernance. Cette démarche a amené un changement dans l'équipe de direction et une nouvelle stratégie de consolidation qui mise sur la formation de l'équipe des animateurs-rechercheurs, la mise à jour des outils de communication et une réorientation des partenariats. Ce soutien financier au plan d'action permettra également au Collectif d'animation urbaine l'Autre Montréal de consolider sa situation financière et ainsi de mieux accomplir sa mission.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En 2013, la contribution financière de 40 000 \$ sera payable en un premier versement trente (30) jours après la signature de la convention par les deux parties et en un deuxième versement en novembre 2013 après la remise et l'approbation du bilan annuel. Le versement de 20 000 \$ en 2014 sera fait en novembre 2014 après la remise et l'approbation du bilan annuel. Selon les états financiers 2011, la contribution annuelle de 20 000 \$ au plan d'action représentait 5 % des revenus d'exploitation qui était de 362 383 \$ en 2011.

Le montant à verser est prévu dans le budget de Division de l'action culturelle et des partenariats..

Ce projet est appuyé dans le cadre de l'Entente MCC-Ville (Recommandations de crédits 12-2.1.2-064, 13-2.1.2-065 et 14-2.1.2-067)

<b>Imputation :</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>
AF Gén. Ville / Bud. rég. / Entente MCC-ville. / Autres-act. cult. / Contrib. autres org. / Autres org.	40 000 \$	20 000 \$

Demande d'achat no 296763

Un bon de commande sera fait en 2014.

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Par son soutien à l'accessibilité à la culture et au patrimoine, cette entente participe à la qualité de vie montréalaise.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le renouvellement de ce partenariat avec l'Autre Montréal permettra de consolider le financement des activités prévues au plan d'action et de renforcer l'accessibilité à des contenus de qualité en matière de patrimoine montréalais.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications seront faites conformément à la convention et au Guide destiné aux organismes subventionnés dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel 2012-2015 entre la Ville de Montréal et le MCC.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Conformément à la convention, les obligations prendront fin le 31 octobre 2015.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

S/O

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Ghyslain WILSON)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Margot BOURGEOIS

conseillère en planification

**Tél :** 872-0580

**Télécop. :** 872-1153

#### ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

Chef de division

**Tél :** 872-5592

**Télécop. :** 872-1153

**Date d'endos. :** 2013-02-13

**Dossier # :1134248002**



**Dossier # : 1123942016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$.

La direction recommande:

1) L'acceptation, en vertu de l'article 33 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c.C-11.4), des dons suivants:

<b>Nom du donateur</b>	<b>Don</b>	<b>Valeur</b>
Gilles Deslisle	124 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie	21 681,00 CAN \$
Pablo Deslisle	655 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie	62 224,85 CAN \$
Mario Deslisle	148 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie	55 533,30 CAN \$
Julien Delisle	5 821 spécimens de papillons de jour et de nuit provenant du Québec	53 062,40 CAN \$
Maurice Paquet	2 741 spécimens de divers ordres d'insectes provenant du Québec	11 929,00 CAN \$
Henri Miquet-Sage	792 spécimens de coléoptères et lépidoptères provenant du Québec	3 202,25 CAN \$
Francis Picard	100 spécimens de coléoptères et lépidoptères provenant du monde	20 704,91 CAN \$
Jean-François Roch	2 718 spécimens d'hémiptères provenant du Québec	24 407,70 CAN \$
Sylvie Tessier	2 878 spécimens de papillons du Yukon et insectes de divers ordres du Québec	21 638,11 CAN \$
Claire Rhéaume Bélanger	3 280 spécimens de coléoptères du Québec et des États-Unis	29 878,93 CAN \$
<b>Valeur totale</b>		<b>304 262,45 CAN \$</b>

2) L'émission, par le service des Finances de la Ville de Montréal, de "reçus officiels pour

fins d'impôts" aux donateurs, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne

**Signé** Charles-Mathieu **Le** 2013-02-19 10:33  
**par** BRUNELLE

**Signataire :**

Charles-Mathieu BRUNELLE

---

Directeur  
Qualité de vie , Espace pour la vie

**Dossier # :1123942016**

---

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1123942016**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Espace pour la vie , Insectarium
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter les dons de spécimens d'insectes à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Gilles Deslisle, Pablo Deslisle, Mario Deslisle, Julien Delisle, Maurice Paquet, Henri Miquet-Sage, Francis Picard, Jean-François Roch et mesdames Sylvie Tessier et Claire Rhéaume Bélanger, et autoriser l'émission de reçus officiels de dons aux fins de l'impôt sur le revenu, pour une valeur totale de 304 262,45 \$.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Insectarium, un espace pour la vie, possède une collection scientifique de référence. Les collections scientifiques répondent à des besoins de recherche et, à travers leur conservation, représentent de témoins importants et des banques génétiques de la nature. Ces collections permettent aux experts de l'Insectarium, de la communauté scientifique en général et ultimement au public, une meilleure connaissance de cet important groupe que sont les insectes et de l'impact des changements environnementaux, dont les changements climatiques, sur la nature. Plusieurs modes d'acquisition, tels que le don, le transfert d'un musée à un autre, le legs, l'achat et la collecte en milieu naturel, permettent à l'Insectarium de développer sa collection, en fonction d'une politique de développement rigoureuse. La donation de spécimens d'intérêt scientifique par des donateurs représente une opportunité importante pour l'Insectarium, et ce à faible coût.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0483 - 4 avril 2012 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, à l'Insectarium de Montréal, de messieurs Pierre Bélanger, Georges Brossard, Julien Delisle, Laurent Lesage et Thierry Vaglia (dossier de référence no 1112727003)

CE11 0342 - 16 mars 2011 - Acceptation de donations de différents spécimens d'insectes provenant du Québec, et de livres entomologiques, à l'Insectarium de Montréal, de madame Nicole Chiasson et messieurs Pierre Bélanger, Julien Delisle, Laurent LeSage et Henri Miquet-Sage (dossier de référence no 1102727005)

CE10 0192 - 17 février 2010 - Acceptation d'une donation d'une collection de papillons rares (Lepidoptera Sphingidae) contenant les types de nouvelles espèces récemment décrites par le donateur, monsieur Thierry Vaglia, qui est un chercheur associé à l'Insectarium de Montréal (dossier de référence no 1102727004)

**DESCRIPTION**

Les donations qui font l'objet de ce sommaire comportent différents spécimens d'insectes provenant du Québec et d'autres pays. Ces insectes seront intégrés dans la collection

scientifique de l'Insectarium de Montréal, dont la réserve est localisée au Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal, sis à l'Espace pour la vie, au Jardin botanique. Il s'agit de :

- Don de monsieur Gilles Deslisle  
124 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 novembre 2012

- Don de monsieur Pablo Deslisle  
655 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 novembre 2012

- Don de monsieur Mario Deslisle  
148 spécimens d'ornithoptères provenant d'Asie du Sud-Est et de l'Indo-Australie

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 5 novembre 2012

- Don de monsieur Julien Delisle  
5 821 spécimens de papillons de jour et de nuit provenant du Québec

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 20 novembre 2012

- Don de monsieur Maurice Paquet  
2 741 spécimens de divers ordres d'insectes provenant du Québec

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 10 novembre 2012

- Don de monsieur Henri Miquet-Sage  
792 spécimens de coléoptères et lépidoptères provenant du Québec

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 10 novembre 2012

- Don de monsieur Francis Picard  
100 spécimens de coléoptères et lépidoptères provenant du monde

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 20 novembre 2012

- Don de monsieur Jean-François Roch  
2 718 spécimens d'hémiptères provenant du Québec

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 29 novembre 2012

- Don de madame Sylvie Tessier  
2 878 spécimens de papillons du Yukon et insectes de divers ordres du Québec

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 29 novembre 2012

- Don de madame Claire Rhéaume Bélanger  
3 280 spécimens de coléoptères du Québec et des États-Unis

La Ville est en possession de ces spécimens depuis le 20 novembre 2012

Ces dons peuvent être acceptés sans formalité particulière puisqu'il s'agit de biens meubles dont la Ville est déjà en possession depuis le mois de novembre 2012. L'acceptation des présentes donations peut donc être faite par une simple résolution adoptée par le comité exécutif.

### **JUSTIFICATION**

Analysé par son responsable de la section collections entomologiques et recherche, le don de ces spécimens est en ligne directe avec la politique d'acquisition des collections de l'Insectarium, annexée au présent dossier. Il favorisera les missions de recherches scientifiques de l'Espace pour la vie. Plusieurs de ces insectes seront aussi utilisés pour les expositions destinées au public de l'Insectarium.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les évaluations ont été réalisées selon les critères et le processus de la Politique des collections de l'Insectarium et respectent les normes de la Ville de Montréal et de l'Agence du revenu du Canada.

Pour les donations en nature ayant une valeur estimée de moins de 1000 \$, l'Insectarium procède lui-même à l'évaluation. La Ville exige le recours à deux évaluateurs externes à partir d'une valeur estimée de plus de 20 000 \$. Pour les collections du présent dossier, l'Insectarium a fait appel à trois (3) évaluateurs externes indépendants. La valeur finale d'une donation retenue par l'Insectarium est la moyenne des valeurs attribuées par les évaluateurs externes.

Ainsi, les étapes suivantes sont rigoureusement respectées lors du processus d'évaluation des spécimens d'insectes :

- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait un inventaire écrit et photographique des spécimens. Cet inventaire comprend tous les niveaux taxinomiques soit l'ordre, la famille, le genre, l'espèce, la sous-espèce, les formes, le degré de rareté de l'espèce, les types de chaque spécimen ainsi que la condition de conservation. Cette évaluation préliminaire sera un outil de référence pour les dossiers administratifs ainsi que la base de comparaison avec les évaluations externes.
- Le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait parvenir à un ou des évaluateurs indépendants, selon leurs champs de spécialités, l'inventaire des spécimens ainsi que les photographies afin d'obtenir une évaluation.
- Le ou les évaluateurs se basent sur des critères de sélection établis par l'Insectarium.
- Lorsqu'il y a plus d'une évaluation, le conservateur de l'Insectarium de Montréal fait la moyenne des évaluations afin d'obtenir la juste valeur de la donation.

Des catalogues de référence ainsi que des sites web régulièrement mis à jour sont utilisés par tous ces évaluateurs afin d'obtenir une idée juste et à jour de la valeur de ces dons.

Par ailleurs, il n'y a pas d'implication financière à court, moyen et long termes concernant l'intégration de ces derniers à la collection de l'Insectarium de Montréal. Le travail de conservation, d'entretien et de préservation fait partie intégrante du travail du conservateur et du technicien associés à la collection scientifique et aux collections d'expositions. Ces collections étant de très haute qualité requerront peu de travail d'intégration car le montage et l'étiquetage sont faits selon les dernières normes en matière de collection scientifique, ce qui est un des critères de sélection de la politique des collections.



Les dons du présent dossier ont été évalués par deux ou, selon le cas, trois évaluateurs externes, soit messieurs Thierry Vaglia, Hiroaki Akiyoshi Ph.D., Ed. V. Gage Ph.D., entomologistes reconnus. La moyenne de leurs évaluations respectives pour chaque lot représente la juste valeur marchande de ces lots, soit:

- Don de monsieur Gilles Deslisle : 21 681,00 \$
- Don de monsieur Pablo Deslisle : 62 224,85 \$
- Don de monsieur Mario Deslisle : 55 533,30 \$
- Don de monsieur Julien Delisle : 53 062,40 \$
- Don de monsieur Maurice Paquet : 11 929,00 \$
- Don de monsieur Henri Miquet-Sage : 3 202,25 \$
- Don de monsieur Francis Picard : 20 704,91 \$
- Don de monsieur Jean-François Roch : 24 407,70 \$
- Don de madame Sylvie Tessier : 21 638,11 \$
- Don de madame Claire Rhéaume Bélanger : 29 878,93 \$

Ces dons, qui représentent une valeur totale de 304 262,45\$, feront l'objet de l'émission de reçus d'impôts officiels par le service des Finances de la Ville de Montréal.

Il est entendu toutefois que l'émission de ce reçu pour les dons effectués ne saurait engager la responsabilité de la Ville de Montréal de quelque manière que ce soit dans le cas où la somme indiquée sur tel reçu était contestée par les autorités fiscales provinciales ou fédérales.

Les honoraires suivants ont été versés aux évaluateurs externes, à même le budget d'opération de l'Insectarium:

Monsieur Thierry Vaglia a fait 7 évaluations pour une somme totale de 622,50\$ taxes incluses.

Monsieur Ed. V. Gage a fait 2 évaluations pour une somme total de 50,00\$ US, soit 49,96 \$.

Monsieur Hiroaki Akiyoshi a fait 9 évaluations sans frais. Il s'agit d'un échange de services entre scientifiques. Le conservateur de l'Insectarium a évalué certaines de ses collection en retour.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'acquisition de spécimens d'insectes à des fins scientifiques renforce le positionnement de l'Espace pour la vie et de la Ville de Montréal en matière de ville de biodiversité et permet d'alimenter la réflexion globale sur nos relations à la nature, particulièrement en milieu urbain, dans une perspective de développement durable. Les recherches effectuées à partir des collections scientifiques permettent de mieux comprendre l'impact des changements globaux, dont les changements climatiques, sur la biodiversité naturelle. Elles offrent de plus des réservoirs de précieuses données biologiques qui aident les scientifiques et les décideurs à caractériser les milieux naturels dans une perspective de développement durable.

Ces donations répondent ainsi aux orientations suivantes du Plan de développement durable de la collectivité de Montréal :

- Améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre
- Améliorer la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'ajout de ces spécimens d'insectes dans les collections de l'Insectarium permettra de poursuivre les projets de recherches en entomologie, contribuant ainsi à la mission scientifique de l'Insectarium, un espace pour la vie.

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune action de communication n'est prévue à cet étape-ci

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à la Ville de Montréal.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Andrée SIMARD)

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Stéphane LE TIRANT

Assistant(e) entomologiste

**Tél :** 514-872-0658

**Télécop. :** 514 872-0662

#### **ENDOSSÉ PAR**

Anne CHARPENTIER

Chef de l'insectarium

**Tél :** 514-872-0664

**Télécop. :** 514 872-0662

**Date d'endos. :** 2013-02-04

**Dossier # :1123942016**



**Dossier # : 1135183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier.

Il est recommandé au conseil d'agglomération :

1. de décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier telle qu'identifiée au plan No R-34 Sainte-Marie préparé par la Division de la géomatique à la Ville de Montréal et daté du 26 octobre 2010;
2. de mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière afin d'entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-02-19 16:45

**Signataire :** Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**Dossier # :1135183001**

**IDENTIFICATION****Dossier # :1135183001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division sécurité et aménagement du réseau artériel
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Réseau artériel à l'échelle de l'agglomération
<b>Projet :</b>	Notre-Dame (boulevard urbain)
<b>Objet :</b>	Décréter le renouvellement de l'imposition d'une réserve à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de l'avenue de Lorimier.

**CONTENU****CONTEXTE**

Dans le quadrilatère formé de l'avenue de Lorimier, du boulevard René-Lévesque Est et des rues Parthenais et Sainte-Catherine Est, un développement immobilier est prévu sur le lot 1 424 733. Ce projet est soutenu par un promoteur appelé les Nouveaux ensembles urbains. Une partie du terrain sur lequel le promoteur veut s'établir pour construire est requise pour permettre un élargissement des emprises du boulevard René-Lévesque situées à l'est de l'avenue de Lorimier.

Le réaménagement de l'emprise du boulevard René-Lévesque situées à l'Est de l'avenue de Lorimier était déjà requis lors du projet de modernisation de la rue Notre-Dame. Ce projet est actuellement suspendu. Toutefois, afin de mettre aux normes ce tronçon, une partie du lot 1 424 733 est toujours requise. En effet, un élargissement sera nécessaire afin de corriger une géométrie inhabituelle des chaussées et améliorer la sécurité des aménagements à cet endroit.

À titre indicatif, en plus de la chaussée existante réaménagée en direction Ouest, ce tronçon du boulevard comprendrait selon le scénario de réaménagement le plus plausible une nouvelle chaussée en direction Est, un terre-plein central, des trottoirs élargis et la continuité de l'aménagement du corridor cyclable. De plus, ce réaménagement de chaussée permettrait la mise en place d'un espace dédié au transport collectif ainsi que le maintien de la rue Parthenais au boulevard René-Lévesque Est. Une partie du terrain au nord de l'emprise doit donc être acquise afin de soutenir à long terme le potentiel de réalisation d'un nouvel aménagement favorable au développement urbain du secteur.

Par ailleurs, la réserve actuelle qui arrive à échéance a été requise pour protéger les intérêts de la Ville (arrêt d'émission des permis, bloquer la vente ou les spéculations possibles, etc.). Le renouvellement de cette réserve continue de protéger les intérêts de la Ville, qui vise l'acquisition du terrain. La Direction stratégies et transactions immobilières (DSTI) sera mandatée par la Direction des transports afin d'acquérir la propriété suite à des négociations de gré à gré entre les parties, au meilleur prix et dans les meilleures conditions, conformément aux prévisions budgétaires qui seront prévues.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG11 0081 (24 mars 2011) : Décréter l'imposition d'une réserve foncière à des fins de voie publique sur une partie du lot 1 424 733 du cadastre du Québec, situé en front nord sur le boulevard René-Lévesque Est, à l'est de la rue De Lorimier / Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière à cette fin.

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier porte sur le renouvellement de l'imposition d'une réserve sur une partie du lot 1 424 733.

Voir la partie du lot décrit aux plans suivants (voir pièce jointe):

- Géomatique : plan R-34 Sainte-Marie : lot 1 424 733 ptie;
- Cadastres et aménagement : plan CR-0400-03B : lot 1 424 733;
- Avis de réserve : Acte 18\_052\_104.

## **JUSTIFICATION**

La réserve proposée correspond au terrain privé appartenant aux Nouveaux ensembles urbains Ltée dont une partie du lot est nécessaire pour permettre l'élargissement de l'emprise du boulevard René-Lévesque situées à l'est de l'avenue de Lorimier.

En 2010, le propriétaire de ces immeubles, les Nouveaux ensembles urbains Ltée, nous informait de son intention de développer son terrain. Afin de préserver le potentiel d'un aménagement adéquat à long terme, il apparaît urgent de procéder au renouvellement de la réserve ainsi qu'à son acquisition. L'utilisation de cette partie de terrain est nécessaire pour l'aménagement géométrique des lieux conformément aux normes en vigueur.

Par ailleurs, si nous ne procédons pas au renouvellement, l'absence de réserve laissera la possibilité au propriétaire de vendre, de faire des améliorations susceptibles d'augmenter les coûts d'acquisition, etc. En ce sens, une entente de gré à gré suite à une négociation entre les parties assurera pour la Ville l'acquisition aux meilleurs coûts possibles. Par contre, devant l'impossibilité d'une acquisition de gré à gré, un décret d'expropriation augmentera substantiellement les coûts.

De plus, la Ville pourrait faire l'objet d'un recours en dommage advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition, suite au désistement ou à l'abandon de la réserve.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour le moment, le renouvellement de la réserve ne nécessite aucune implication financière pour la Ville de Montréal.

Par contre, avant d'indiquer les dépenses totales nécessaires à l'acquisition, une évaluation à des fins budgétaire sera réalisée par le Service d'évaluation de la DSTI afin de fixer le montant pour l'imputation budgétaire nécessaire à l'acquisition.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune considération à cette étape du dossier.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Un recours en dommages demeure possible, advenant que la réserve ne soit pas suivie d'une acquisition ou d'une expropriation.

Advenant le cas du non renouvellement de la réserve, la Ville n'aurait d'autres choix que de procéder à une expropriation, ce qui pourrait s'avérer très coûteux, et pourrait compromettre l'implantation de voies réservées au transport collectif.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Un suivi d'information sera maintenu tout au long du processus auprès de l'arrondissement de Ville-Marie et des propriétaires des terrains visés par la réserve.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### Étapes pour le renouvellement de la réserve

21 mars 2013 : Autorisation du dossier par le conseil d'agglomération.

18 avril 2013 : Date limite de publication de la réserve pour son renouvellement par le Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal.

### Étapes du processus d'acquisition

Identification du budget d'acquisition et mandater la DSTI.

Acquisition de gré à gré après négociation.

Date visée de la prise de possession des immeubles (à l'intérieur du délai du renouvellement de la réserve).

Décret d'expropriation (si l'acquisition gré à gré est impossible).

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville de Montréal.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Sylvie DESJARDINS)

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Diane COMTOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Sylvain VILLENEUVE)

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Guy TRUDEL

CONSEILLER EN AMÉNAGEMENT

**Tél :** 514 872-5093

**Télécop. :** 514 868-3232

#### **ENDOSSÉ PAR**

Guy PELLERIN

Chef de division

**Tél :** 514 872-7486

**Télécop. :** 514 872-9458

**Date d'endos. :** 2013-02-15

**Dossier # :1135183001**

**Dossier # : 1134175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Technoparc
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux. Accepter, en vertu de l'article 85, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux.

Il est recommandé :

1. d'accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux;
2. d'accepter, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal et ce, conformément aux modalités détaillées à l'entente administrative et aux annexes 1 et 2 jointes au présent sommaire décisionnel;
3. d'autoriser un virement budgétaire en provenance du SITE vers l'arrondissement de Saint-Laurent, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Marc BLANCHET **Le** 2013-02-07 08:54

**Signataire :**

Marc BLANCHET

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction

**Dossier # :1134175001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134175001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Bureau principal de gestion de projets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Technoparc
<b>Objet :</b>	Accepter, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au projet Ruisseau Bertrand et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux. Accepter, en vertu de l'article 85, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre de l'arrondissement de Saint-Laurent de réaliser la totalité des travaux relatifs aux projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal et ce, le temps nécessaire pour accomplir les travaux.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Campus Saint-Laurent du Technoparc Montréal, le plus prestigieux parc de recherche scientifique au Canada est au cœur d'un habitat naturel boisé, entouré du Parc régional des Sources, situé à 10 minutes de l'aéroport international Trudeau de Montréal. Afin de poursuivre le développement du campus, Technoparc de Montréal (TM) doit satisfaire aux exigences du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) formulées dans une entente intervenue entre l'ancienne Ville de Saint-Laurent, l'EX- CUM et le ministère. Il est donc prévu dans le cadre du projet, la reconstitution du corridor de verdure du ruisseau Bertrand, l'aménagement de zones humides en vue de favoriser la biodiversité, la réduction des rejets des eaux de ruissellement dans le réseau municipal et le développement de l'Éco-Campus Hubert Reeves, un site industriel de haute technologie axé sur le développement vert. L'Éco-campus Hubert Reeves prévoit la construction de 70 000 mètres carrés d'espaces de bureaux et d'ateliers répartis dans plus ou moins huit bâtiments novateurs répondant à des normes environnementales des plus strictes et l'aménagement de milieux humides. La réalisation de l'ensemble des activités a donné lieu à deux projets distincts, soit le projet Ruisseau Bertrand et le projet Éco-campus Hubert Reeves. L'agglomération de Montréal, la Ville et l'arrondissement de Saint-Laurent sont interpellés dans la réalisation des deux projets :

- L'Annexe du décret 1229-2005 – Équipement et infrastructures d'intérêt collectif – article 37 – écoterritoires – la coulée verte du ruisseau Bertrand confie à l'agglomération la responsabilité du ruisseau. Cette dernière a autorisé un règlement d'emprunt de 12,3 M\$ afin de financer les travaux nécessaires pour ramener l'eau de surface des terrains du Technoparc dans le ruisseau Bertrand, tout en aménageant adéquatement la partie amont du cours d'eau qui sera touchée par les travaux et assurer la protection et l'aménagement d'une zone de conservation sur des terrains d'ADM, en compensation des pertes de milieux humides et hydriques sur les terrains



du Technoparc (phase I et phase II). Le Comité exécutif a confié à une firme externe le soin de réaliser l'avant-projet, la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement du ruisseau.

· La Ville a autorisé un règlement d'emprunt de 12,05 M\$ pour la réalisation des infrastructures municipales requises pour desservir le site de l'Éco-campus H. Reeves (phase III du développement du Technoparc) et le comité exécutif a confié un mandat externe à un consultant pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire du site.

Selon une entente avec le MDDEFP, le Technoparc devra conclure des transactions immobilières avec la Ville et lui céder des milieux humides non constructibles afin d'en assurer la protection.

· L'arrondissement Saint-Laurent est sollicité pour modifier le zonage du site de l'Éco-campus afin d'accroître la densité d'implantation en tenant compte des milieux humides protégés. De plus, l'arrondissement propose au conseil municipal de prendre en charge la totalité des travaux des projets "Ruisseau Bertrand" et "Éco-campus Hubert Reeves" du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent.

Suite à la décision du conseil d'agglomération confiant à la Ville le soin de planifier et réaliser les travaux du Ruisseau Bertrand, le présent sommaire recommande à la Ville centrale d'accepter l'offre de l'arrondissement Saint-Laurent qui propose de lui confier la responsabilité d'exécuter les travaux des projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution **CA13 080098** adoptée le 5 février 2013 du Conseil de l'arrondissement de Saint-Laurent offrant au Conseil de la Ville de Montréal de prendre en charge la réalisation et la gestion des projets Ruisseau Bertrand et Éco-Campus Hubert Reeves.

Résolution du **CG13 0016** adoptée le 31 janvier 2013 autorisant la délégation au conseil municipal des responsabilités de gestion et de réalisation des travaux relatifs au Projet Ruisseau Bertrand.

Résolution **CA12 08 0608** adoptée le 7 août 2012 de l'arrondissement qui offre, en vertu de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa, de la Charte de la Ville de Montréal, à la Ville de prendre en charge la coordination des travaux relatifs aux projets Éco-campus Hubert Reeves et Ruisseau Bertrand du Technoparc Montréal, campus Saint-Laurent.

Résolution **CE12 0774** adoptée le 30 mai 2012 et octroyant le contrat de services professionnels pour la préparation des plans et devis du projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent.

Résolution **CM12 0134** adoptée le 21 février 2012 et autorisant un emprunt de 12 050 000 \$ pour la réalisation de travaux municipaux requis dans le cadre du projet Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent.

Résolution **CG10 0158** adoptée le 22 avril 2010 adoptant le Cadre de gouvernance des projets et des programmes de gestion d'actifs municipaux, applicable à l'ensemble de la Ville, couvrant les projets d'envergure et les programmes de gestion d'actifs municipaux et prendre acte du rapport de l'Administration sur les mesures mises en place concernant l'octroi des contrats.

Résolution **CE08 2029** adoptée le 12 novembre 2008 et octroyant le contrat de services professionnels pour la réalisation de l'avant-projet détaillé, des plans et devis et la surveillance des travaux de la partie amont du ruisseau Bertrand, dans le cadre du projet de revitalisation du Technoparc Montréal.

Résolution **CG 08 0280** adoptée le 28 mai 2008 et autorisant un emprunt de 12 300 000\$ pour la mise en valeur du milieu naturel en intégrant des éléments écologiques et techniques pour une meilleure gestion des eaux de surface.

## **DESCRIPTION**

L'administration municipale souhaite mettre en place des mesures qui visent à transférer aux arrondissements la réalisation de projets liés à leur territoire. Malgré le transfert des projets en arrondissement, le directeur du service des infrastructures, du transport et de l'environnement demeure imputable des crédits et des budgets autorisés par le Conseil municipal.

La réalisation des projets qui seraient transférés à l'arrondissement consiste à :

### **Projet ruisseau Bertrand :**

1. compléter les plans et devis de construction des travaux décrits aux éléments 4 et 6 à 9;
2. obtenir l'autorisation du MDDEFP;
3. obtenir l'autorisation du Canadien National d'utiliser un de leur fossé comme canal de dérivation du ruisseau;
4. élargir deux ponceaux de la voie ferrée qui traversent le ruisseau Bertrand;
5. acquérir les terrains du Technoparc sur lesquels les travaux seront réalisés;
6. construire des conduites pluviales souterraines pour alimenter le ruisseau;
7. aménager un marais à la tête du ruisseau Bertrand;
8. tracer un nouveau profil dans une partie du Ruisseau Bertrand;
9. aménager la partie des berges du ruisseau Bertrand où les travaux ont lieu.

Dans le cadre du développement de l'Éco-campus Hubert Reeves, le Technoparc a présenté au MDDEFP une proposition pour la compensation de la perte des milieux humides. Si cette proposition est acceptée, elle permettrait d'éliminer la condition concernant la protection du marais ADM.

Les activités d'aménagement du marais et d'une partie des berges du ruisseau Bertrand requerront la consultation de la direction des grands parcs. Quant au projet de l'Éco-campus Hubert-Reeves, consistant en la construction des infrastructures municipales requises pour desservir ce site, les différentes expertises municipales seront mises à contribution afin de supporter la production des plans et devis et seront, par la suite, régulièrement informées de l'avancement des travaux.

### **Projet Éco-campus Hubert-Reeves :**

1. acquérir des milieux humides désignés du Technoparc pour fin de protection;
2. compléter les plans et devis de construction des travaux décrits aux éléments 4, 5 et 6;
3. obtenir les autorisations du MDDEFP;
4. finaliser la construction du boulevard Alfred-Nobel;
5. construire les infrastructures sur site pour desservir les futurs bâtiments de l'Éco-campus;

## 6. aménager le domaine public.

Les frais d'aménagement du domaine public seront partagés entre la Ville et le Technoparc selon les modalités prévues au règlement d'emprunt à cette fin.  
L'aménagement des milieux humides est à la charge du Technoparc.

Les modalités du transfert du projet des services corporatifs vers l'arrondissement Saint-Laurent sont les suivantes :

- L'arrondissement offre de réaliser les projets tels que détaillés aux annexes 1 et 2 (pièces jointes au présent sommaire);
- La réalisation ainsi que la coordination des expertises municipales requises seront entièrement assumées par l'arrondissement qui s'engage à respecter les normes et exigences requises par les divers services particulièrement celles du Service de l'eau;
- L'arrondissement s'engage à gérer les projets en utilisant les meilleures pratiques de gestion de projet, en respect avec le *Cadre de gouvernance des projets et des programmes de la Ville* (résolution CG10 0158);
- L'arrondissement aura la responsabilité d'obtenir, préalablement au début des travaux, toutes les autorisations requises et s'engage à fournir, à la fin des travaux, les plans et profils tels que construits;
- L'arrondissement devra rendre compte, trimestriellement, de l'état d'avancement des projets, notamment de l'état des dépenses et du budget, de l'état du calendrier de réalisation et des enjeux principaux, des risques et des solutions possibles pour les atténuer le tout selon un modèle de rapport reproduit à l'annexe 3 (pièces jointes au présent sommaire);
- L'arrondissement devra établir et tenir à jour un budget maître et effectuer le suivi budgétaire détaillé de chacun des projets et participer, à la demande de la ville, au processus d'évolution budgétaire;
- Plus précisément , il devra établir et tenir à jour un échéancier maître dans lequel sera inscrit le déroulement de chacun des projets, décrire comment sont utilisés les fonds mis à sa disposition pour la réalisation des projets, étant entendu que les fonds destinés à la réalisation des projets doivent être utilisés à cette seule fin;
- L'arrondissement s'engage à ne pas dépenser au-delà du budget annuellement transféré sans une autorisation des instances municipales ayant approuvé le budget et les crédits et à comptabiliser les dépenses dans des projets d'investissement distincts des autres dépenses de l'arrondissement; dans le cas de travaux occasionnant un tel dépassement, un ajustement équivalant au montant du dépassement budgétaire sera déduit du virement budgétaire de l'année suivante;
- En réponse à cette offre et afin de rendre ce transfert possible, la Ville devra collaborer et fournir le support nécessaire à la réalisation des projets. À cette fin, elle désignera une personne qui sera responsable de faciliter la coordination entre l'arrondissement et la Ville.
- Les aspects financiers de cet échange de services sont établis ainsi ; la ville

rendra disponible sur une base annuelle, les budgets autorisés au PTI de l'exercice courant, au plus tard le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Le budget autorisé au PTI 2013-2015 pour les 2 projets est présenté à la section des aspects financiers.

- Dans l'éventualité où les budgets des exercices futurs de PTI seraient revus à la baisse ou insuffisants, l'arrondissement ne sera plus tenu de réaliser les projets selon les échéanciers initialement prévus ou pourra abandonner la réalisation de l'un ou des deux projets. Dans un tel cas, la ville récupérera les budgets et crédits associés, il en sera ainsi à la fin des chacun des projets également.
- La portée, le calendrier et les modalités d'ajustement budgétaire sont détaillés dans un document administratif joint au présent sommaire. Comme le conseil municipal demeure imputable de la dépense, des mécanismes trimestriels de suivi et de gestion des changements y sont également prévus.

## JUSTIFICATION

Le MDDEFP a cessé d'évaluer les demandes de certificat d'autorisation sur toute construction du campus Saint-Laurent du Technoparc. Afin de poursuivre son développement, la Ville doit réaliser les travaux décrits dans le projet du Ruisseau Bertrand, le Technoparc doit céder des milieux humides désignés à la Ville pour assurer la protection et la Ville doit réaliser les infrastructures de la phase 3 du site.

Bien que les services centraux de la Ville gèrent et administrent les compétences de l'agglomération, l'arrondissement a offert ses services pour la réalisation des projets. En raison de sa connaissance historique du dossier, de son expertise en construction et du fait que les travaux se déroulent sur son territoire, l'arrondissement Saint-Laurent est l'organisation la mieux placée pour réaliser les projets.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts des projets en milliers de dollars sont prévus aux PTI Fonds de revitalisation des grands sites 2013-2015 de l'agglomération et de la Ville selon la répartition suivante :

Nom du projet	No projet	2013	2014	2015	Ultérieur
Ruisseau Bertrand	41001	5 000	5 000	0	0
Éco-campus H Reeves	41003	500	500	500	10 500

Le financement du projet Ruisseau Bertrand demeure à l'agglomération en application de l'article 65 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Le financement du projet Éco-campus Hubert Reeves est de la compétence de la Ville centrale.

L'arrondissement devra tenir des comptabilités séparées pour chacun des deux projets et devra fournir dans le rapport trimestriel un état détaillé des dépenses pour chacun des projets.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les principaux enjeux des projets sont identifiés au *Plan corporatif de Montréal en développement durable*. Ils sont :

- Une protection accrue de l'environnement : les deux projets sont développés dans un souci de préservation des ressources naturelles, de conservation des milieux

naturels, de réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages et de lutte contre les changements climatiques.

- Une croissance économique durable : l'agrandissement du Technoparc permettra l'amélioration des conditions de vie en mettant l'accent sur l'innovation et le savoir et de fournir un site industriel de pointe offrant une plus grande compétitivité.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement de Saint-Laurent sera entièrement responsable de la gestion et la réalisation des travaux des projets Ruisseau Bertrand et Éco-campus Hubert Reeves du Technoparc Montréal, Campus Saint-Laurent.

La réalisation de ces deux projets permettra à Technoparc de Montréal de construire de nouveaux bâtiments et d'accueillir de nouvelles entreprises.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une activité d'acceptation sociale du projet est prévu dans la description détaillée des projets en pièce jointe.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- Terminer les plans et devis : juin 2013
- Travaux de construction : début 2014
- Fin des travaux de construction : fin 2016

Une version détaillée du calendrier présentant les étapes importantes des projets est en pièce jointe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Les projets visés s'inscrivent dans une vision globale du développement économique de la Ville, et ce, en lien avec le Plan de développement, les grandes politiques de Montréal et les priorités de l'administration.

L'acceptation de la réalisation du projet du Ruisseau Bertrand par le conseil municipal est conforme à l'application de l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

Le transfert des responsabilités de gestion et de réalisation du projet du Ruisseau Bertrand et du projet Éco-campus Hubert Reeves de la Ville vers l'arrondissement de Saint-Laurent est conforme à l'application de l'article 85, 2<sup>e</sup> alinéa de la Charte de la Ville de Montréal.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Mathieu-Pierre LABERGE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Jean-François BALLARD)

Avis favorable :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Evelyne GÉNÉREUX)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :  
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Claude THIFFAULT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Normand LUCAS

Charge(e)projet-grand projet

**Tél :** 514-872-6675

**Télécop. :** 514 872-7726

#### **ENDOSSÉ PAR**

Roger CROTEAU

Directeur associe - bureau de gestion de projets

**Tél :** 514-872-8201

**Télécop. :** 514 872-7726  
**Date d'endos. :** 2013-01-18

**Dossier # :1134175001**

CE : 30.004

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1120942006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense 221 520,50 \$

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités, pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014;

1. d'autoriser le paiement de la cotisation 2013-2014 à la Fédération canadienne des municipalités, au montant de 221 520,50 \$;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-02-19 10:59

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Affaires institutionnelles , Direction

**Dossier # :1120942006**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120942006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires gouvernementales et métropolitaines
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2013 au 31 mars 2014 - Dépense 221 520,50 \$

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est membre de la Fédération canadienne des municipalités, une tribune vouée à la défense des intérêts des municipalités auprès du gouvernement du Canada. Les frais d'adhésion pour la Ville de Montréal s'établiront, en 2013-2014, à 221 520,50 \$, soit : un taux de base de 320 \$ auquel s'additionnent les frais de 13,41 cents per capita, pour une population de 1 649 519 habitants.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0218 - 19 mars 2012 : adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2012 au 31 mars 2013 - montant engagé 213 436,13 \$

CM11 0163 - 21 mars 2011 : adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2011 au 31 mars 2012 - montant engagé 207 748,70 \$

CM10 0134 - 22 février 2010 : adhésion de la Ville de Montréal à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la période du 1er avril 2010 au 31 mars 2011 - montant engagé 202 886,63 \$

**DESCRIPTION**

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) est un forum qui permet de créer des coalitions et de promouvoir des revendications communes (transport en commun, infrastructures, environnement, logement abordable et itinérance, fiscalité, prévention de la criminalité, etc.). La FCM est formée d'une assemblée générale (1 900 membres), d'un conseil national d'administration, d'un comité exécutif, de cinq comités régionaux, de neuf comités politiques permanents et d'un secrétariat. La Ville de Montréal est présente depuis plusieurs années au sein des principales instances de la FCM.

**JUSTIFICATION**

L'adhésion de la Ville de Montréal à la FCM représente un intérêt à la fois politique et financier. En étant membre de la FCM, le maire de Montréal est automatiquement membre du Caucus des maires des grandes villes canadiennes. Les efforts du Caucus et de la FCM ont notamment mené, ces dernières années, au remboursement complet de la TPS aux municipalités, à l'accélération des programmes d'infrastructures, au partage d'une partie de

la taxe fédérale d'accise sur les carburants, aux programmes de logements abordables, aux interventions auprès des sans-abri, aux fonds verts, aux fonds pour le transport en commun, aux revendications sur les nouveaux revenus de croissance et sur une Stratégie nationale sur le transport en commun. Au cours de la dernière année, le renouvellement du Programme d'infrastructures à long terme du gouvernement fédéral a été au coeur des travaux. Les priorités stratégiques de Montréal concordent avec l'agenda urbain des grandes villes.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

L'adhésion annuelle de la Ville de Montréal à la FCM est une dépense récurrente financée par des budgets de fonctionnement de deux entités. La première tranche de 190 000 \$ provient d'un Chapitre corporatif ("Fédération canadienne des municipalités") de la catégorie « Dépenses de contributions » dédié uniquement au paiement de cette cotisation. L'excédent du 190 000 \$ est financé par le Service des affaires institutionnelles, qui prévoit annuellement, à son budget, le paiement de cette cotisation par la Ville. Pour 2013, le montant qui sera pris en charge par le Service des affaires institutionnelles est de 31 520.50 \$. Or, étant donné la variation annuelle de la population de la Ville de Montréal, il est impossible de prévoir exactement le montant qui sera défrayé par le service pour les années subséquentes. Néanmoins, une hypothèse de croissance de la population est prise en compte pour prévoir les crédits nécessaires au paiement de la cotisation lors de la confection des budgets annuels.

Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominique P FORTIER

Chargé de dossiers ou missions

#### **ENDOSSÉ PAR**

Agop EVEREKLIAN

Directeur

**Tél :** 514-872-8442

**Télécop. :** 514-872-6067

**Tél :** 514-872-4427

**Télécop. :** 514-872-6067

**Date d'endos. :** 2013-01-31

**Dossier # :1120942006**



**Dossier # : 1134834004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±32 402,40 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2013.

Il est  
recommandé :

1- d'autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (±32 402,40 \$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2013, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

**Signé par** Agop EVEREKLIAN **Le** 2013-02-08 14:23

**Signataire :** Agop EVEREKLIAN

\_\_\_\_\_  
Directeur principal  
Affaires institutionnelles , Direction

**Dossier # :1134834004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134834004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Bureau des affaires internationales
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser le paiement de la cotisation annuelle de 24 000 Euros (±32 402,40 \$ CAN) à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones pour l'année 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Ville de Montréal est membre de l'AIMF depuis sa fondation en 1979. L'AIMF regroupe maintenant plus de 250 villes ainsi que de nombreuses associations nationales de villes des pays de la Francophonie. Grâce à l'usage commun de la langue française, l'AIMF a pour but d'établir une coopération étroite dans tous les domaines de l'activité municipale pour le bien-être des populations.

L'Association est présidée par le maire de Paris, M. Bertrand Delanoë. Soulignons que la Ville de Montréal a signé un accord de coopération avec la Ville de Paris en avril 2006, accord qui est toujours en vigueur.

En plus de mettre en oeuvre des projets de coopération, l'Association organise à tous les ans, un colloque sur un thème qui intéresse les villes membres. Cette année, le colloque aura lieu en avril 2013 à Vientiane au Laos et portera sur "les Villes et le Patrimoine".

Les villes et associations membres versent une cotisation annuelle qui est calculée sur la base du Revenu national brut par habitant et de la population de la ville, et ne peut être inférieure à 550 euros.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CE12 0580 en date 25 avril 2012, autoriser le Service des Affaires institutionnelles à payer la cotisation annuelle 2012 à l'Association internationale des maires francophones (AIMF) au montant de 24 000 Euros (± 32 000 CAD).

Résolution: CE11 0345 en date du 16 mars 2011, autoriser le paiement de la somme de 24 000 € (32 302 \$CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2011, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE10 0339 en date du 17 mars 2010, autoriser le paiement de 24 000 € (34 171\$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2010, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

Résolution: CE09 0386 en date du 18 mars 2009, autoriser le paiement de la somme de 24

000 € (39 856,80 \$ CAN) aux fins de la cotisation, pour l'année 2009, de la Ville de Montréal à l'Association internationale des maires et responsables des capitales et métropoles partiellement ou entièrement francophones (AIMF);

### **DESCRIPTION**

L'AIMF a pour vocation de rassembler les maires et responsables des capitales et métropoles où le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée, et de faire entendre la voix des collectivités locales en leur offrant une tribune internationale.

En tant que réseau de villes attachées à agir au plus près des citoyens, l'AIMF développe une coopération étroite dans les domaines de l'activité municipale, en rendant concrète la solidarité entre ses membres.

Opérateur de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'AIMF répond aux souhaits des chefs d'État et gouvernement de pays francophones afin de renforcer la démocratie locale, accompagner les politiques de décentralisation et donner aux collectivités locales les moyens d'assumer leurs nouvelles responsabilités.

Par le biais de ses programmes de formation, de son expertise et de ses outils adaptés aux besoins des villes, l'AIMF contribue également à la diffusion des connaissances et des savoir-faire en matière de gestion municipale. Elle participe ainsi à l'animation de la coopération décentralisée francophone.

### **JUSTIFICATION**

La présence active de la Ville de Montréal à l'AIMF lui permet de rayonner dans le réseau de la Francophonie. Elle lui offre la possibilité de promouvoir son savoir-faire, de démontrer sa solidarité envers les villes en développement et d'échanger avec des villes membres sur des enjeux majeurs liés au développement urbain.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits requis pour l'approbation de ce dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service des affaires institutionnelles. Les crédits ont été réservés au système comptable de la Ville. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Ce dossier est conforme aux normes administratives en vigueur.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable constitue l'axe prioritaire de la programmation de l'AIMF. La Ville de Montréal en profite pour s'associer à des plaidoyers en faveur du rôle des villes dans le développement durable.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Maxime TETRAULT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Seynabou Amy KA

Agente de recherche

**Tél :** 514 872-6474

**Télécop. :** 514-872-6067

**ENDOSSÉ PAR**

Robert S SMITH

Chef du Bureau des affaires internationales

**Tél :** 514-872-1574

**Télécop. :** 514 872-1808

**Date d'endos. :** 2013-02-07

**Dossier # :1134834004**



**Dossier # : 1135179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

Il est recommandé de:

1. nommer les personnes suivantes à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016

- Mme Rym El-Ouazzani (en remplacement de M. Jonathan Lesage)
- Mme Chahinaze Fala (en remplacement de Mme Julie-Maude Normandin)

2. désigner M. Michael Ryan Wiseman pour agir à titre du président du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014, en remplacement de M. Jonathan Lesage;

3. désigner Mme Jessy Thermil pour agir à titre du vice-présidente du Conseil jeunesse de Montréal, pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014, en remplacement de M. Michael Ryan Wiseman.

**Signé par** Gregory KUNZ **Le** 2013-02-19 15:34

**Signataire :** Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1135179001**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1135179001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Conseil Jeunesse , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 f) favoriser la représentation des femmes de toutes les origines, des autochtones, des minorités visibles, des membres des communautés ethnoculturelles et des jeunes au sein des instances décisionnelles et consultatives
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Nommer Mme Rym El-Ouazzani et Mme Chahinaze Fala à titre de membres du Conseil jeunesse de Montréal pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2016. Nommer de M. Michael Ryan Wiseman à titre de président et Mme Jessy Thermil de vice-présidente pour un mandat d'un an, soit jusqu'en mars 2014.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Conseil jeunesse de Montréal a été créé par le Conseil municipal de la Ville de Montréal par le règlement 02-177, Règlement sur le Conseil jeunesse de Montréal. Ce règlement prévoit que le Conseil est composé de 15 membres (Section II, Article 3), dont une présidence et une vice-présidence. Parmi ces 15 membres, 6 sont résidents de l'Est de la ville, 5 du Centre et 4 de l'Ouest de la ville. Actuellement, deux postes sont à pourvoir en mars 2013 à la suite du départ d'une membre démissionnaire et de la fin du second mandat d'un autre membre.

Enfin, à la suite de l'élection pour la présidence et la vice-présidence du CjM, tenue en janvier 2013, M. Michael Wiseman et Mme Jessy Thermil ont été désignés par les membres pour occuper ces fonctions, M. Wiseman, à titre de président et Mme Thermil, à titre de vice-présidente.

L'article 7 du règlement mentionne qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil de ville, dans les 90 jours où elle survient.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0153 en date du 19 mars 2012 - Approuver, pour un mandat de 3 ans, soit jusqu'en mars 2015, la nomination de deux nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, David Nelson et Félix Hébert et le renouvellement pour un an, soit jusqu'en mars 2013, des mandats de Jonathan Lesage et Michael Wiseman, à titre de président et de vice-président. CM11 0133 en date du 21 mars 2011 - Approuver la nomination de trois nouveaux membres au Conseil jeunesse de Montréal, le renouvellement du mandat d'une membre, le renouvellement du mandat du président actuel et la nomination d'un nouveau vice-président.

## DESCRIPTION

### Membre démissionnaire :

En octobre 2012, nous avons reçu pour des raisons professionnelles la démission de :

Noms	Secteur	Date de fin initiale du mandat
Mme Julie-Maude Normandin	Est	mars 2013

L'article 7 du règlement mentionnant qu'en cas de vacance, le poste doit être comblé par le conseil municipal, dans les 90 jours où elle survient, n'a pu être appliqué. La banque de réserve de candidatures pour les arrondissements de l'Est était épuisée. Une nouvelle campagne de recrutement a donc été lancée.

Par ailleurs, un membre complétera son second mandat en mars 2013 et devra être remplacé.

### Membre en fin de mandat

Noms	Secteur	Date de fin initiale du mandat
M. Jonathan Lesage	Est	mars 2013

À la suite de cette démission et de cette fin de mandat, les nominations suivantes sont recommandées :

### Nominations des membres :

Le règlement 02-177 stipule que les membres sont nommés pour trois ans.

Noms	Secteur	Date de fin du mandat	Remplacement de
Mme Rym El-Ouazzani	Est	mars 2016	M. Jonathan Lesage
Mme Chahinaze Fala	Est	mars 2016	Mme Julie-Maude Normandin

### Désignation de la présidence et de la vice-présidence :

Dans le cadre de l'élection au comité exécutif, les membres du CjM ont été invités à faire connaître leur intérêt à pourvoir ces deux postes. Deux candidatures ont été reçues pour la présidence et quatre pour la vice-présidence. M. Michael Ryan Wiseman a été élu par les membres pour devenir le nouveau président et Mme Jessy Thermil a été élue pour occuper la fonction de vice-présidente. M. Wiseman est membre depuis août 2010 et est vice-président du CjM depuis mars 2011. Mme Thermil est membre depuis août 2009 et est responsable d'un des comités de travail du CjM. Tous deux ont démontré l'intérêt, la motivation et les habiletés à occuper leur poste respectif. Le CjM recommande donc la

nomination de ces deux membres. Comme prévu par le code de régie interne du CjM, leur mandat sera d'une durée d'un an et se terminera en mars 2014. Ils pourront cependant se faire élire pour un nouveau mandat, s'ils le désirent.

À la suite de cette élection, les désignations suivantes sont recommandées :

<b>Nom</b>	<b>Date de fin du mandat à ce titre</b>
M. Michael Ryan Wiseman, président	mars 2014
Mme Jessy Thermil, vice-présidente	mars 2014

## **JUSTIFICATION**

Concernant la nomination des nouveaux membres, une campagne de recrutement s'est déroulée du 1er octobre au 3 novembre 2012, en vue de combler les besoins de remplacement ainsi que pour constituer une liste de réserve pour des besoins ultérieurs. L'appel de candidatures a été diffusé dans le réseau des organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement, dans le réseau de la Ville et dans divers journaux.

Étapes de réalisation lors de la campagne de recrutement :

1. Appel de candidatures : Publication de communiqués de presse, diffusion dans les organismes jeunesse, dans les institutions d'enseignement et dans le réseau municipal.
2. Présélection des candidatures selon la représentativité hommes/femmes, et la diversité culturelle, linguistique et sociale de la jeunesse montréalaise tel que stipulé dans le Règlement ( Section II, Article 4)
3. La constitution d'un comité de sélection composé de cinq personnes : Trois élus représentant les trois partis politiques siégeant au conseil municipal, un fonctionnaire responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale et la coordination du Conseil jeunesse de Montréal.
4. Entrevues de sélection des candidats par le comité
5. Création d'une banque de candidatures ayant réussi l'entrevue de sélection pour des nominations éventuelles.

Le comité de sélection était composé par M. Marc-André Gadoury (Projet Montréal), Mme Cindy Leclerc (Vision Montréal), Mme Monica Ricourt (Union Montréal), M. Olivier Beausoleil, responsable de la jeunesse à la Direction de la diversité sociale (observateur) et Martin Crépeau, coordonnateur du Conseil jeunesse de Montréal (observateur).

Soixante et une candidatures ont été reçues au cours de la campagne de recrutement. Treize n'ont pas été retenues en regard des critères de sélection. Une présélection a été effectuée pour s'assurer d'une juste représentation des candidats en regard des caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, arrondissement, étudiant ou travailleur, appartenance ethnique.) Trente candidats ont été rencontrés en entrevue et vingt et un ont été sélectionnés pour figurer sur la liste de réserve.

Concernant la désignation de la présidence, M. Wiseman complétera son premier mandat en août 2013 et souhaite poursuivre son implication pour un second mandat à ce moment. Depuis janvier 2013, il est âgé de 30 ans. Mme Thermil, elle, est âgée de 25 ans et complétera son second mandat de membre en mars 2014.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le budget total de fonctionnement du Conseil jeunesse de Montréal est de 225 000\$ annuellement. Ce montant est assuré à 100% par la Ville de Montréal. La création d'une banque de candidatures permet de limiter les coûts engendrés par le processus d'appel de

candidatures.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comblement de postes assurant le bon fonctionnement dans la poursuite des activités du CjM.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Affiches dans les organismes, publicité dans les journaux et communiqués de presse pour annoncer la campagne de recrutement.

Communiqué de presse annonçant les nominations 2013.

Diffusion du communiqué sur le site Web et la page Facebook du CjM.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Aucune

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin CRÉPEAU

CONSEILLER EN DÉVELOPPEMENT  
COMMUNAUTAIRE

**Tél :** 514 872-4801

**Télécop. :** 514 868-5810

#### **ENDOSSÉ PAR**

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence

**Tél :** 514 872-6276

**Télécop. :** 514 872-3844

**Date d'endos. :** 2013-02-12

**Dossier # :1135179001**



**Dossier # : 1131005001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Tour de l'Île
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de St-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- D'autoriser, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15.
- D'autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de St-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET Le 2013-02-13 13:06

**Signataire :**

Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1131005001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131005001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Tour de l'Île
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser, à la demande de Vélo Québec Événements, dans le cadre de la Féria du vélo de Montréal, la tenue de l'événement « Un Tour la Nuit » le 31 mai 2013, de 19 h 30 à 00 h 15. Autoriser, selon le parcours et l'horaire joint au sommaire, la fermeture des rues dans les arrondissements de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, d'Anjou, de St-Léonard, de Rosemont-La Petite-Patrie ainsi que dans la ville de Montréal-Est.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Depuis plus de 40 ans, Vélo Québec, un organisme sans but lucratif, fait figure d' incontournable dans le paysage cycliste québécois. Que ce soit à des fins de loisir ou de tourisme, ou comme moyen de transport propre et actif, l'organisme encourage sans relâche l'utilisation de la bicyclette afin d'améliorer l'environnement, la santé et le bien-être des citoyens.

Depuis 1986, Vélo Québec Événements fait la promotion du cyclisme et depuis 1999, l'organisme réalise la Féria du vélo de Montréal. Cet événement englobe les activités suivantes en 2013: la 12e édition du Défi Métropolitain le dimanche 26 mai (créé en 2002), la 14e édition de l'Opération vélo-boulot le mercredi 29 mai (créé en 2000 sous l'appellation Jour V jusqu'en 2002), la 15e édition d'Un Tour la Nuit le vendredi 31 mai (créé en 1999) et la 29e édition du Tour de l'Île le dimanche 2 juin (créé en 1985).

Les arrondissements suivants sont touchés par le parcours du Tour la Nuit : Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Anjou, St-Léonard, Rosemont-La Petite-Patrie et la ville de Montréal-Est.

Parce que cet événement a des impacts majeurs sur la circulation et le transport en commun, la Direction de la culture et du patrimoine a tenu une réunion de concertation et convié tous les arrondissements concernés et la ville de Montréal-Est à partager les enjeux, planifier le parcours et trouver des solutions pour minimiser les inconvénients sur leur

population.

Les dérogations à la réglementation municipale seront présentées aux conseils d'arrondissements concernés.

Le Tour de l'Île fera l'objet d'un sommaire décisionnel distinct dont les nouveautés en 2013 sont:

- . la gratuité pour les 12 ans et moins;
- . la multiplicité de parcours soit 25, 50, 50 Express et 100 km;
- . un nouveau site de départ (sur le boul. St-Joseph) et d'arrivée (Esplanade du parc olympique).

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CE12 0426, séance tenue le 28 mars 2012 - autorisation du parcours;

CE11 0566, séance tenue le 20 avril 2011 - autorisation du parcours;

CE10 0428, séance tenue le 30 mars 2010 - autorisation du parcours.

### **DESCRIPTION**

Le Tour la Nuit convie 17 000 participants à sillonner les rues de la métropole dans un contexte de randonnée de nuit. Les enfants y sont admis en autant qu'ils soient accompagnés d'un adulte. Ces participants auront le privilège de découvrir à deux roues la vie nocturne trépidante de Montréal sur un parcours de 25 km. Comme d'habitude, il y aura de l'animation au site de départ et les cyclistes pourront avoir accès à différents services et à une arrivée tout en musique sur l'Esplanade du parc olympique avec un groupe musical (à déterminer). De même, au site d'arrivée d'Un Tour la Nuit et du Tour de l'Île de Montréal, histoire de marquer d'une image forte la Féria du vélo de Montréal, les cyclistes pourront s'offrir un coup d'oeil inédit sur la métropole via une grande roue installée sur l'Esplanade du parc olympique. Environ 900 bénévoles assureront la sécurité, l'animation et le bon déroulement de l'événement. Le départ d'Un Tour la Nuit s'effectue sur le boul. Pie IX à l'angle de la rue Adam alors que l'arrivée est prévue sur l'Esplanade du parc olympique.

### **JUSTIFICATION**

La Féria du vélo de Montréal est le premier grand événement de la belle saison dans la métropole et un des plus grands festivals cyclistes au monde. Il entraîne des retombées d'envergure pour la région de Montréal et l'ensemble du Québec. On estime à près de 75 000 les participants aux trois grandes randonnées vélos du festival, sans compter les quelque 3 700 bénévoles qui jouent un rôle clé dans leur bon déroulement. Mettant en valeur les attraits de la métropole, la Féria du vélo reflète le dynamisme et la qualité de vie qui caractérisent Montréal, contribuant ainsi à renforcer l'image de marque de la ville. Le rayonnement national et international de la Féria du vélo de Montréal lui permet de générer des retombées importantes et d'attirer une clientèle de l'extérieur de Montréal. Cet organisme jouit d'une notoriété mondiale d'excellence en cette matière. L'autorisation de fermer les rues est essentielle à la réalisation de l'événement.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts estimés pour le support consenti par les divers services municipaux et directions d'arrondissements sont d'environ 145 000 \$ basés sur l'évaluation de 2012. Ces coûts sont assumés à même leur budget de fonctionnement.

L'organisme a bénéficié d'un support financier en argent de 45 000 \$ en 2012 pour la présentation de la Féria. Un protocole d'entente doit être conclu avec Vélo Québec à compter de 2013.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. En ce sens, Vélo Québec encourage la pratique du vélo qu'elle définit comme un choix agréable, sain, écologique,

efficace et économique.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Il y a des impacts majeurs aux fermetures des rues. Toutefois, les choix de parcours ont été faits en concertation avec différents intervenants tels que: le Service de police de la Ville de Montréal, la Société de transport de Montréal, les Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et des travaux publics des arrondissements concernés, le Service de sécurité incendie de Montréal, Urgences-Santé, l'Agence de santé et des services sociaux, la Sûreté du Québec, le ministère des Transports du Québec, la Commission des services électriques de Montréal et Hydro-Québec. Ces intervenants ont assisté à une rencontre de coordination le 17 janvier 2013 dans le but de minimiser les retards à la circulation et de planifier des voies de déviation. La Direction des travaux publics de chacun des arrondissements concernés émettra les permis d'occupation ou d'obstruction temporaire du domaine public. Les résidents et commerçants touchés par les fermetures de rues seront avisés de la tenue de l'événement par différents moyens prévus au plan de communication.

La Féria du vélo de Montréal offre une visibilité nationale et internationale à Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Au niveau des relations publiques, précisons que le lancement de la programmation se tiendra en avril 2013. De nouveau en 2013, le porte-parole de l'événement est le comédien Sébastien Delorme. Une animation est prévue tant au site de départ qu'au site d'arrivée. L'organisme annoncera le Tour la Nuit sur son site Internet, dans les journaux de quartier, les grands quotidiens ainsi qu'à différents postes de radio et de télévision. Un service téléphonique est offert pour répondre aux questions des citoyens. De plus, l'organisme installera, dix jours avant l'événement, des affiches sur tout le parcours indiquant les heures de fermeture de rues. Une séance d'information avec les différents communicateurs des arrondissements concernés se déroulera en avril pour officialiser les stratégies et les moyens de communications à mettre en place pour informer les citoyens des entraves et des chemins alternatifs durant cet événement.

La Féria du vélo de Montréal est membre du Regroupement des événements majeurs internationaux (RÉMI), qui réunit des organisations de l'industrie festivalière québécoise produisant des événements culturels, sportifs et de divertissement ayant un rayonnement international important.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Mars 2013 : adoption du parcours par les différentes instances municipales de la Ville

Avril 2013 : conférence de presse, dépôt du cahier des charges et réunion de sécurité

31 mai 2013 : montage et tenue de l'événement

2 juin 2013 : démontage

Juin-juillet 2013 : réunion de rétroaction

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le comité exécutif a le pouvoir de modifier les règles relatives à la circulation et au stationnement à l'égard de toutes les rues de la ville, à l'occasion d'événements publics se déroulant dans plus d'un arrondissement : Charte de la Ville de Montréal, article C 69.1. De plus, l'organisme doit se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**



Avis favorable :  
Saint-Léonard , Direction des affaires publiques et du développement communautaire (Steeve BEAUDOIN)

Avis favorable :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Chantal JULIEN)

Avis favorable avec commentaires :  
Saint-Léonard , Direction des travaux publics\_de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Mario DUCHESNE)

Avis favorable :  
Anjou , Direction des travaux publics (Réal LAFLEUR)

Avis favorable :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Sylvain GOYETTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Daniel MOREAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction des travaux publics (Denys CYR)

Avis favorable avec commentaires :  
Sécurité incendie de Montréal , Direction des opérations et de la prévention (Daniel GIRARD)

Avis favorable :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvain CLOUTIER)

Avis favorable :  
Anjou , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Hélène BOUCHARD)

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'eau potable (Babak HERISCHI)

Avis favorable avec commentaires :  
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Renaud COTÉ)

Avis favorable :  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Martin BOULIANNE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Colette HOULE

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Agente de projets

**Tél :** 872-4058

**Télécop. :** 872-1505

Directeur - Entreprises et événements culturels

**Tél :** 514 872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1131005001**



**Dossier # : 1120577017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 mars au 2 juin 2013.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'approuver la programmation d'événements publics 2013 - 1re partie;
2. d'autoriser l'occupation du domaine public selon les sites et les horaires des événements identifiés dans le document joint au dossier décisionnel.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-15 16:49

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1120577017**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1120577017**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Direction associée - cinéma-festivals-événements , Division des événements publics
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approuver la 1re partie de la programmation d'événements publics 2013. Autoriser l'occupation du domaine public du 17 mars au 2 juin 2013.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Nous présentons la première programmation d'événements publics pour l'année 2013. Nous demandons au comité exécutif l'autorisation d'occuper le domaine public selon les dates et les heures indiquées pour les événements concernés.

Pour permettre la réalisation d'événements, il est aussi nécessaire d'obtenir certaines ordonnances à la réglementation municipale sous la responsabilité des arrondissements. Il s'agit habituellement des règlements sur le bruit, R.R.V.M., chapitre B-3, article 20, sur la paix et l'ordre sur le domaine public, R.R.V.M, P-1, articles 3 et 8, l'urbanisme, R.R.V.M., U-1, article 553.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE12 2084**, du 19 décembre 2012, approuver la 7e partie de la programmation d'événements publics 2012-2013;

- **CE12 1810**, du 31 octobre 2012, approuver la 6e partie de la programmation d'événements publics 2012.

**DESCRIPTION**

Des événements d'envergure métropolitaine, nationale et internationale se réalisent sur le domaine public du 17 mars au 2 juin 2013. Ces événements sont :

- Défilé de la Saint-Patrick;
- Journée mondiale de la jeunesse;
- Marche du pardon nord-sud;
- Fête de Pâques;
- Ascension des escaliers du Mont-Royal pour les enfants;
- Challenge IRCM;
- Sortez ! Bougez !;
- 20e Festival Mondial de la bière.

Les promoteurs soumettent leurs projets d'événements publics aux différents services, directions et intervenants pour approbation des mesures de sécurité et des plans

d'installation. Ils sont balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage. De plus, une « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public » est remise à chacun des promoteurs lorsque l'avenant d'assurance responsabilité civile est remis à la Ville.

### **JUSTIFICATION**

Les événements publics contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux touristes de découvrir une ville dynamique et chaleureuse par l'accueil de ses citoyens; dans certains cas, ils permettent une visibilité nationale et internationale de la Ville. Les événements réalisés sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Le comité exécutif doit en autoriser la tenue d'événements et l'occupation du domaine public en vertu de la résolution CE05 0517.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation d'événements publics sont assumés à même les budgets de fonctionnement des services et des arrondissements concernés.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le choix des sites ou, selon le cas, des parcours ont été faits en concertation avec différents intervenants publics afin d'en minimiser les impacts auprès de la population.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les communications sont prises en charge par les promoteurs. Lors de fermeture de rues :

- Des avis de fermeture de rues sont installés par le promoteur 10 jours avant l'événement sur les rues concernées.
- Des avis aux résidants et aux commerçants sont envoyés ou distribués par le promoteur. Ces avis portent sur l'événement ainsi que sur les rues fermées et/ou interdites au stationnement.
- Les équipes des communications de la direction générale et des arrondissements sont informées des fermetures de rues. À leur tour, elles informent le service 311 de la Ville de Montréal et envoient des avis aux médias.
- Pour assurer que les entraves soient également documentées dans le compte Twitter, l'Info-courriel est expédié dans la boîte courriel Twitter circulation/MONTREAL.

Les promoteurs doivent remettre une copie de l'avis de fermeture envoyé aux résidants à l'agent de projets de la division responsable de leur événement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation des événements.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

L'article 69.1 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit que le comité exécutif peut établir ou modifier toute règle relative à l'occupation du domaine public, à la circulation et au stationnement dans les rues et sur les routes du réseau artériel de la ville et dans celles qui forment le réseau dont les conseils d'arrondissement ont la responsabilité

à l'occasion d'événements publics où plusieurs arrondissements sont concernés et lorsque l'événement est d'envergure métropolitaine.  
Les organismes doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Guy CHARBONNEAU)

Avis favorable :  
Ville-Marie , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs et du développement social (Michel DEMERS\_Cult)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Johanne RICHARD

Pour Alexandra COURT, chef de division

**Tél :** 514 868-4105

**Télécop. :** 514 872-2548

#### **ENDOSSÉ PAR**

Daniel BISSONNETTE

Dir associe - cinema, festivals et evenements

**Tél :** 514-872-2884

**Télécop. :** 514 872-3409

**Date d'endos. :** 2013-02-14

**Dossier # :1120577017**

CE : 30.010

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.011

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



CE : 30.012

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

CE : 30.013

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1130196003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Opération Habiter Montréal
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168, article 18) afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition.

Il est recommandé:

d'édicter, en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), l'ordonnance modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168), afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition.

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2013-02-20 08:53

**Signataire :** Danielle CÉCILE

Directrice - habitation  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

**Dossier # :1130196003**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130196003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Projet :</b>	Opération Habiter Montréal
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance en vertu du Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168, article 18) afin de modifier certains prix maximaux d'acquisition.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de l'adoption, en octobre 2012, d'une motion du conseil municipal sur la question de la fidélisation des familles, et de la création par le gouvernement du Québec, sur ce même thème, d'un comité de pilotage sous l'égide du ministre responsable de la région métropolitaine, la Ville de Montréal entend déposer d'ici juin 2013 un document d'orientation en vue de renforcer les mesures actuelles destinées aux familles. Ce document sera harmonisé aux conclusions du comité de pilotage et sera suivi d'un processus de validation budgétaire qui mènera à l'adoption d'un plan d'action pour Montréal. Les paramètres actuels du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* doivent toutefois être modifiés préalablement à la mise en œuvre de ce plan d'action, afin de maintenir le niveau d'admissibilité des familles dans le volet du programme touchant les constructions neuves (volet «Neuf») et en faciliter l'administration. En effet, les prix d'achat maximum doivent être revus de temps à autres et la Direction de l'habitation souhaite profiter de cette occasion pour préciser certains éléments, régler certains irritants et faciliter l'administration du programme.

Parmi ces changements figure une hausse des prix maximum autorisés dans le volet «Neuf» pour les familles et les futures familles. Depuis avril 2010, la Direction de l'habitation suit l'évolution du marché immobilier de manière à ajuster les prix d'achat maximum autorisés dans ce programme. Ceux-ci ont d'ailleurs été revus trois fois depuis cette date, dont une fois pour le volet «Neuf» (octobre 2010) et deux fois pour le volet touchant les immeubles existants (volet «Existant»), la dernière fois en avril 2012. L'évolution récente du marché de l'habitation rend nécessaire encore une fois une intervention rapide par ordonnance du comité exécutif afin de réviser certains prix d'achats maximum dans le volet «Neuf» pour, notamment, maintenir le niveau d'admissibilité à ce programme. Les autres changements qui accompagnent cette hausse, mais qui nécessitent une adoption par le conseil municipal, sont regroupés dans un dossier décisionnel distinct (1130196002).

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0896 – 22 octobre 2012.** Déclaration du Conseil pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal.

**CE12 0561 – 18 avril 2012.** Modification du prix d'achat maximum et de la définition de logement pour familles, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1120196001);

**CE10 1581 – 6 octobre 2010.** Modification du prix d'achat maximum, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1100196002);

**CM10 0351 – 19 avril 2010.** Modification du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1093227001);

**CM03 0923 – 24 novembre 2003.** Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1033227001).

## DESCRIPTION

Pour le volet « unité résidentielle neuve » du Programme d'accession, il est proposé de hausser le prix plafond de trois catégories d'acquéreurs:

	<b>Prix d'achat maximum actuel</b>	<b>Prix d'achat maximum proposé</b>	<b>Différence (%)</b>
<b>Ménage sans enfant (un seul acheteur)</b>	200 000 \$	200 000 \$	-
<b>Ménage sans enfant (plus d'un acheteur)</b>	<b>235 000 \$</b>	<b>250 000 \$</b>	<b>6 %</b>
<b>Ménage avec enfant</b>	<b>265 000 \$</b>	<b>280 000 \$</b>	<b>6 %</b>
<b>Ménage avec enfant (3 chambres à coucher)</b>	<b>310 000 \$</b>	<b>360 000 \$</b>	<b>16 %</b>

## JUSTIFICATION

Depuis avril 2010, la popularité du programme ne diminue pas, notamment chez les familles qui représentent une part sans cesse croissante des ménages recevant une aide financière dans le cadre de ce programme. Depuis 2010, le prix des habitations neuves n'a cessé de croître; le suivi du marché a ainsi mené à l'augmentation, en octobre 2010, du prix d'achat maximum autorisé par le programme (de 295 000 \$ à 310 000 \$) pour les ménages avec au moins un enfant faisant l'acquisition d'une unité résidentielle de 3 chambres à coucher. La hausse continue des prix des habitations neuves requiert de nouveaux ajustements au programme, de manière à suivre l'évolution du marché et maintenir le bassin de ménages admissibles, notamment les familles. L'enjeu est de maintenir l'efficacité de ce programme essentiel à la fidélisation des familles sur le territoire montréalais.

Les données de la Direction de l'habitation révèlent que plus de la moitié des ménages composés de deux personnes qui achètent conjointement un logement souhaitent avoir une famille au cours des 5 années qui suivent l'acquisition de leur propriété. Comme il s'agit de futures familles, la Direction de l'habitation juge approprié d'augmenter également le prix plafond pour ce type de ménage.

Plusieurs éléments expliquent la hausse plus élevée du prix d'achat maximum pour la catégorie « Ménage avec enfant - 3 chambres à coucher ». D'une part, il se produit peu de telles unités (elles ne représentent que 13 % de l'ensemble de la production résidentielle actuelle) et très peu sont à coût abordable. D'autre part, ces grandes unités, recherchées par les familles, sont plus chères à construire et les prix sont, en conséquence, plus élevés. Le prix d'achat maximum proposé de 360 000 \$ pour les unités de trois chambres signifie pour une famille dont les revenus annuels sont de 92 500 \$ qu'elle en consacrerait environ 30 % pour se loger.

L'augmentation des prix maximum pour ces ménages aura pour effet de maintenir la capacité de la Ville de Montréal de retenir les familles et futures familles sur son territoire lors d'un premier achat et ce, tout en fixant des prix qui respectent toujours la capacité de payer des premiers acheteurs. Quant aux autres types de ménages, les réflexions se

poursuivent, notamment au comité de pilotage du ministre responsable de la région métropolitaine.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La hausse des prix plafond permettra de maintenir le bassin de ménages admissibles au programme. Les engagements se font dans le cadre du Programme Rénovation Québec (PRQ), financé à parts égales avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). L'enveloppe pour la phase IX du programme, qui se termine le 31 mars 2013, est de 24 M\$ dont 8,3 M\$ pour le volet de l'accession à la propriété. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour la prochaine année. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville. Les ajustements proposés ne se font pas au détriment des autres objectifs municipaux en regard du PRQ.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant l'admissibilité des familles et des futures familles dans le volet « Neuf » du programme, les mesures proposées respectent l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'absence ou un retard dans la hausse des prix d'achat maximum pourrait compromettre l'atteinte des objectifs en matière de fidélisation des familles.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication, élaborée par la Direction de l'habitation, a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'adoption de l'ordonnance est prévue lors de la séance du comité exécutif du 6 mars 2013, pour une entrée en vigueur vers le 13 mars 2013. Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions signées avec la SHQ.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Fonction Finances (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin ALAIN

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-3454

**Télécop. :** 514-872-3883

**ENDOSSÉ PAR**

Marianne CLOUTIER

Chef de division

**Tél :** 514 872-2887

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-02-11

**Dossier # :1130196003**



**Dossier # : 1130196002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains paramètres du programme Accession à la propriété.

La Direction de l'habitation recommande au Conseil municipal d'approuver le projet de règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168).

**Signé par** Danielle CÉCILE **Le** 2013-02-20 08:52

**Signataire :**

Danielle CÉCILE

\_\_\_\_\_  
Directrice  
Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation

**Dossier # :1130196002**



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1130196002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Mise en valeur du territoire , Direction de l'habitation , Division de la gestion des programmes de logement abordable et privé
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan d'action en habitation 2010-2013
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété (03-168) afin d'ajuster certains paramètres du programme Accession à la propriété.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans la foulée de l'adoption, en octobre 2012, d'une motion du conseil municipal sur la question de la fidélisation des familles, et de la création par le gouvernement du Québec, sur ce même thème, d'un comité de pilotage sous l'égide du ministre responsable de la région métropolitaine, la Ville de Montréal entend déposer d'ici juin 2013 un document d'orientation en vue de renforcer les mesures actuelles destinées aux familles. Ce document sera harmonisé aux conclusions du comité de pilotage et sera suivi d'un processus de validation budgétaire qui mènera à l'adoption d'un plan d'action pour Montréal. Les paramètres actuels du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* doivent toutefois être modifiés préalablement à la mise en œuvre de ce plan d'action, afin de maintenir le niveau d'admissibilité des familles dans le volet du programme touchant les constructions neuves (volet «Neuf») et en faciliter l'administration. En effet, les prix d'achat maximum doivent être revus de temps à autres et la Direction de l'habitation souhaite profiter de cette occasion pour préciser certains éléments, régler certains irritants et faciliter l'administration du programme.

Les précisions et clarifications relevant d'une décision du Conseil municipal font l'objet du présent dossier décisionnel. D'autres, pouvant faire l'objet d'une ordonnance du comité exécutif (comme la hausse de certains prix d'achat maximum dans le volet «Neuf» du programme), sont traitées dans un dossier décisionnel distinct (1130196003) pour intervenir plus rapidement pour maintenir le niveau d'admissibilité des familles et futures familles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CM12 0896 – 22 octobre 2012.** Déclaration du Conseil pour le renforcement et l'instauration de mesures visant la fidélisation des familles à Montréal.

**CE12 0561 – 18 avril 2012.** Modification du prix d'achat maximum et de la définition de logement pour familles, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1120196001);

**CE10 1581 – 6 octobre 2010.** Modification du prix d'achat maximum, *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1100196002);

**CM10 0351 – 19 avril 2010.** Modification du *Règlement sur la subvention à l'accession à*

la propriété (1093227001);

**CM03 0923 – 24 novembre 2003.** Adoption du *Règlement sur la subvention à l'accession à la propriété* (1033227001).

## **DESCRIPTION**

La liste complète des modifications proposées apparaît en pièce jointe. Les principales modifications sont :

- Précision des exigences relatives à la définition d'une chambre à coucher;
- Précision concernant la règle de retrait de la valeur de l'espace de stationnement du prix d'achat;
- Allongement de la période permise pour la prise en compte d'un enfant à naître;
- Instauration, dans le volet applicable aux immeubles existants (volet «Existant»), d'un montant maximal pour le remboursement des droits de mutation ainsi qu'une date limite pour les payer;
- Précisions dans le mécanisme de remboursement de l'aide financière dans le cas d'une revente;
- Précisions concernant certains documents nécessaires à l'analyse d'une demande d'aide financière.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications proposées sont requises pour clarifier et préciser certains articles du règlement en vue d'en faciliter la gestion. Par exemple, la pratique administrative voulant que le prix du stationnement soit retiré du prix d'achat est enchâssée dans le règlement, ce qui obligera les promoteurs immobiliers à être plus transparents à cet égard. Les modifications proposées s'inscrivent aussi dans une démarche d'harmonisation des pratiques administratives au sein des programmes d'aide financière relevant de la Direction de l'habitation.

Également, les normes du Code de construction ayant été assouplies en ce qui a trait à la définition d'une chambre, le règlement est modifié afin que seules les chambres dotées d'une fenêtre soient reconnues comme telles dans la catégorie « logement pour famille ». La Direction de l'habitation souhaite ainsi favoriser la production d'unités résidentielles de qualité pour familles, tout en maintenant un caractère abordable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les modifications proposées n'ont pas d'impact sur les engagements ou les déboursés. Les engagements pour le volet «Neuf» se feront dans le cadre du PRQ, financé à parts égales avec la Société d'habitation du Québec (SHQ). L'enveloppe pour la phase IX du programme, qui se termine le 31 mars 2013, est de 24 M\$ dont 8,3 M \$ pour le volet de l'accession à la propriété. Les échanges avec la SHQ laissent croire que le programme devrait se poursuivre pour la prochaine année. L'enveloppe budgétaire globale est répartie entre les différents volets du programme selon les priorités et les besoins de la Ville. Le réaménagement proposé ne se fait pas au détriment des autres objectifs municipaux en regard du PRQ. Le budget pour le volet «Existant», qui finance notamment le remboursement des droits de mutation, n'est par ailleurs pas affecté. En 2013, un budget de source municipale de 2 000 300\$ est prévu.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En soutenant l'admissibilité des familles et des futures familles dans le volet « Neuf » du Programme, les mesures proposées respectent l'action #12 (Soutenir un développement résidentiel adapté aux besoins des familles qui soit abordable, sain et écologique) du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'adoption de ces modifications aura pour principal impact la clarification de plusieurs règles

et la mise à jour nécessaire de plusieurs éléments du règlement.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication, élaborée par la Direction de l'habitation, a été approuvée par la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'adoption du règlement est prévue lors de la séance du Conseil municipal du 22 avril 2013 (avis de motion le 18 mars), pour une entrée en vigueur vers le 29 avril 2013. Bien que les modifications soient faites en conformité avec les modalités du programme Rénovation Québec (PRQ) de la SHQ, la convention signée avec la SHQ exige que les modifications soient également approuvées par celle-ci.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Conforme aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs, ainsi qu'aux conventions signées avec la SHQ.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin ALAIN

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-3454

**Télécop. :** 514-872-3883

#### **ENDOSSÉ PAR**

Marianne CLOUTIER

Chef de division

**Tél :** 514 872-2887

**Télécop. :** 514 872-3883

**Date d'endos. :** 2013-02-11

**Dossier # :1130196002**

CE : 40.003

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1124021001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT». Autoriser des virements budgétaires de 8 000 000 \$, en provenance du projet 46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports et de 300 000 \$ du projet 46000 - Programme de réfection des structures routières du PTI corporatif de la Division des ponts et tunnels vers le projet 75005 - Réalisation du train de l'Est du PTI corporatif de la Division du développement des transports

Il est recommandé au comité exécutif :  
d'autoriser les virements budgétaires de 8 000 000 \$, en provenance du projet 46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports et de 300 000 \$ du projet 46000 - Programme de réfection des structures routières du PTI corporatif de la Division des ponts et tunnels vers le projet 75005 - Réalisation du train de l'Est du PTI corporatif de la Division du développement des transports, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Le tout conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt par le conseil municipal

Il est recommandé au conseil municipal :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT » sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et des Régions.

**Signé par** Claude CARETTE **Le** 2013-02-26 12:11

**Signataire :**

Claude CARETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur des transports  
Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des transports

**Dossier # : 1124021001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124021001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Plan de transport
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement intitulé «Règlement autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT». Autoriser des virements budgétaires de 8 000 000 \$, en provenance du projet 46006 - Programme de réfection des structures routières en collaboration avec le ministère des Transports et de 300 000 \$ du projet 46000 - Programme de réfection des structures routières du PTI corporatif de la Division des ponts et tunnels vers le projet 75005 - Réalisation du train de l'Est du PTI corporatif de la Division du développement des transports

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le premier Plan de transport de la Ville de Montréal a été adopté en juin 2008. Il se concrétisera par la réalisation de 21 chantiers, dont **le 12<sup>e</sup> chantier** du Plan de transport concernant la réalisation du Train de l'Est. Les sept futures gares prévues sur le territoire montréalais favoriseront un développement plus dense des secteurs concernés et ce faisant, une meilleure utilisation des infrastructures urbaines. La Ville de Montréal a la responsabilité d'assurer l'accès aux gares construites sur son territoire. C'est dans ce contexte que la Ville désire :

- o prolonger le boulevard Maurice-Duplessis et le reconstruire là où requis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Saint-Jean-Baptiste;
- o faire les travaux nécessaires sur la rue Sherbrooke permettant d'accueillir la nouvelle gare de train Pointe-aux-Trembles (débarcadère d'autobus, nouvelle intersection avec feux de circulation, éclairage, élargissement de chaussée, marquage etc.);
- o aménager une nouvelle intersection avec feux de circulation sur le boulevard Lacordaire, entre la voie ferrée et le boulevard des Grandes-Prairies, afin d'assurer l'accessibilité sécuritaire à la gare Saint-Léonard pour la mise en service du Train de l'Est. Cette intersection permettra également l'accessibilité au Faubourg Lacordaire, un projet de développement résidentiel et commercial situé entre les voies ferrées et le boulevard des Grandes-Prairies.

Travaux complétés	Coût	Date de début	Date de fin

<b>Gare Rivière-des-Prairies</b>			
Tronçon 1 : Construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis	1 765 703 \$ *	mai-12	sept-12
Travaux en cours de réalisation			
	Coût	Date de début	Date de fin
<b>Gare Montréal-Nord/St-Michel : Prolongement de la 56e Rue</b>			
Aqueduc, égout, trottoir, surface, éclairage et feux de circulation	1 586 481 \$ *	mai-12	févr-13
<b>Gare Rivière-des-Prairies</b>			
Tronçon 2 : Égout pluvial, égout sanitaire et conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis	4 162 108 \$ *	déc-12	juin-13

\* N'inclut pas l'acquisition de terrains, la main d'œuvre interne, les études de caractérisation des sols, les mandats d'avant-projet, les mesures exigées par le MDDEP, le contrat avec la CSEM, etc.

Travaux subséquents		
	Date de début	Date de fin
<b>Gare St-Léonard/Montréal-Nord</b>		
Aménagement d'un accès au stationnement incitatif de l'AMT et au projet de développement résidentiel et commercial Faubourg Lacordaire	Automne 2013	Fin 2013
<b>Gare Pointe-aux-Trembles</b>		
Réaménagement de la rue Sherbrooke et aménagement de la voie d'accès au stationnement incitatif de la gare et au futur Quartier de la gare	Automne 2013	Printemps 2014
<b>Gare Rivière-des-Prairies – Boulevard Maurice-Duplessis</b>		
Tronçon 3 : égout pluvial, égout sanitaire et conduite d'eau secondaire	Été 2013	Été 2015
Tronçons 1 à 3 : Pavage, bordure, trottoir, piste cyclable, éclairage, feux de circulation	Été 2013	Été 2015

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE13 0136**- 13 février 2013 - Autoriser le lancement d'appels d'offres publics pour la réalisation de travaux d'aménagement d'accès aux gares Saint-Léonard–Montréal-Nord et Pointe-aux-Trembles (Train de l'Est) (dossier 112 0160 003).

**CG12 0258** - 24 août 2012 - Accorder un contrat à Construction G-Nesis inc. pour la construction d'un égout pluvial, d'un égout sanitaire et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, du boulevard Saint-Jean-Baptiste à la rue Olivier-Lejeune, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 4 162 108,44 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 233501 (8 soum..) (dossier 112 0266 047).

**CM12 0560** - 18 juin 2012 - Autoriser la présentation d'une demande d'inscription au programme « Enfouissement des réseaux câblés sur des voies publiques » d'Hydro-Québec dans le cadre du projet de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis (dossier 111 4021 004).

**CM12 0042** - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à Bentech Construction inc. pour la construction d'un égout pluvial et d'une conduite d'eau secondaire dans le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis, de l'avenue Armand-Chaput au boulevard Saint-Jean-Baptiste, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles - Dépense totale de 1 765 703,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 1231 (11 soum..) (dossier 111 0266 050).

**CM12 0041** - 23 janvier 2012 - Accorder un contrat à TGA Montréal inc.. pour la construction de trottoirs, de bordures, d'un mail central, d'égouts pluvial et sanitaire, d'un aqueduc, de la chaussée, la fourniture et l'installation d'un système d'éclairage dans le prolongement de la 56<sup>e</sup> Rue, à l'ouest du boulevard Pie-IX, dans les arrondissements de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et de Montréal-Nord - Dépense totale de 1 586 481,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 230401 (11 soum..) (dossier 111 0266 048).

**CE11 1697** - 26 octobre 2011 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public requis pour la réalisation des travaux de construction du prolongement de la 56<sup>e</sup> Rue à l'ouest du boulevard Pie-IX pour desservir la future gare Montréal-Nord (Train de l'Est) (dossier 1115135001).

**CE11 1605** - 12 Octobre 2011 - Autoriser les lancements des appels d'offres publics requis pour la réalisation des travaux de parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis, entre le boulevard Rivière-des-Prairies et les abords de la gare Rivière-des-Prairies (dossier 111 4021 002).

**CM11 1035** - 19 décembre 2011 - Offrir à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de réaliser les travaux nécessaires sur le réseau routier local dans le cadre du parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis (dossier 114 021 003).

**CA11 30 23 0449** - 6 décembre 2011 - Acceptation - Fourniture de service - Conseil Municipal - Réalisation des travaux nécessaires sur le réseau routier local - PARACHÈVEMENT DU BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS - parachèvement du boulevard Maurice-Duplessis - entre la 71<sup>e</sup> Avenue et le boulevard St-Jean-Baptiste (dossier 111 0826 009).

**CE10 1135** - 7 juillet 2010 - Appuyer la réalisation des travaux requis pour la mise en service du Train de l'est, sur le tronçon montréalais, tel que proposé par l'AMT (1104933001).

**CM09 0414** du 25 mai 2009 - Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 21 000 000 \$ afin de financer les travaux visant le prolongement et la reconstruction du boulevard Maurice-Duplessis aux abords de la gare Saint-Jean-Baptiste ainsi que le prolongement de la 56<sup>e</sup> Avenue aux abords de la gare Pie-IX (dossier 109 4021 001).

**CE06-0715** - 17 mai 2006 - Accord de principe sur le projet de Train de l'Est de l'AMT, mandatant le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, en collaboration avec le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE), la Société de transport de Montréal et les arrondissements concernés, à procéder à l'analyse de l'insertion urbaine et mandatant le SITE pour coordonner le dossier auprès de l'AMT et assurer des enjeux municipaux (1063250001).

## **DESCRIPTION**

Le présent dossier vise l'obtention d'un règlement d'emprunt autorisant un emprunt de 23 700 000 \$ afin de financer les travaux visant à améliorer l'accessibilité et la sécurité du réseau routier à proximité des futures gares du Train de l'Est de l'AMT ainsi que



l'autorisation des virements budgétaires afin de couvrir le montant total du règlement d'emprunt. Le premier règlement d'emprunt (CM09 0414) visait le prolongement de la 56<sup>e</sup> Rue et le prolongement du boulevard Maurice-Duplessis entre le boulevard Rivière-des-Prairies et le boulevard Saint-Jean-Baptiste.

Depuis, l'AMT a déplacé la gare Rivière-des-Prairies à l'Est de l'intersection des boulevards Maurice-Duplessis et Saint-Jean Baptiste. Un tronçon supplémentaire du boulevard Maurice-Duplessis est donc à reconstruire par rapport au projet initial. Les appels d'offres pour l'ensemble du projet ont été autorisés 12 octobre 2011 (CE11 1605).

Considérant que le projet de réaménagement de la rue Sherbrooke Est ne se fera pas à court terme dans le tronçon face à la gare, des travaux sont malgré tout requis dès maintenant afin de permettre d'accéder à la gare. Ces travaux incluent, entre autres, l'ajout d'une nouvelle intersection, de baies de virage, de zones de débarcadère, d'un égout pluvial, etc.

Les travaux sur le boulevard Lacordaire devaient initialement être à la charge d'un propriétaire riverain qui développe le site autour de la gare. Toutefois, considérant un avis du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière statuant que la Ville ne peut pas obtenir du promoteur qu'il s'associe aux dépenses de la Ville et que la gare doit être accessible pour la mise en service du train, la Ville est dans l'obligation de payer et réaliser elle-même les travaux nécessaires à l'accessibilité de la nouvelle gare.

## JUSTIFICATION

Le règlement d'emprunt est requis pour réaliser les travaux nécessaires afin que les futures gares de l'AMT soient accessibles lors de la mise en service du Train de l'Est en novembre 2013 (selon l'échéancier de l'AMT).

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les besoins pour les trois prochaines années sont de 36,3 M\$ comme présentés dans le tableau ci-dessous.

Projet	2013	2014	2015	Total
M-Duplessis	12,5	12,1	3,0	27,6
Sherb-Est	3,5	3,0		6,5
Lacordaire	2,2			2,2
Total	18,2	15,1	3,0	36,3
Dépenses antérieures				8,4
Total des travaux				44,7

Le montant total des projets passés et à venir est de 44,7 M\$. Ces travaux sont en partie financés par un premier règlement d'emprunt (09 030) d'un montant de 21 M\$. Un second règlement d'emprunt de 23,7 M\$ est nécessaire pour financer le solde des travaux (21 + 23,7 = 44,7).

Le PTI actuel pour 2013-2014-2015 est de 19,8 M\$.

Projet	2013	2014	2015	Total
M-Duplessis	9,9	9,9		19,8
Total	9,9	9,9		19,8

Un virement budgétaire de 16,5 M\$ est nécessaire pour couvrir les travaux à venir (19,8 + 16,5 = 36,3). Les besoins de PTI de 2013 incluent un montant de 6,8 M\$ prévu pour 2012 mais non utilisé. De ce 6,8 M\$, 5,2 M\$ ont été engagés en 2012 mais ne seront dépensés qu'en 2013 suite à des procédures au MDDEP plus longues que prévues.

Le détail de ce virement budgétaire est présenté dans l'intervention de la Fonction Finances.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas.

Ce volet est traité dans chacun des dossiers d'autorisation d'appels d'offres et d'octroi des contrats.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Les gares du Train de l'Est seront accessibles par différents modes (la marche, le vélo, l'autobus ou la voiture) de façon plus sécuritaire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communication n'est prévue.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le règlement d'emprunt sera envoyé au MAMROT (Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire).

Chacun des projets progresse selon son propre échéancier. La majorité des travaux sera terminée pour la mise en service des gares du Train de l'Est.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le dossier est conforme aux politiques, règlements et encadrements administratifs de la Ville.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Fonction Finances (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :

Infrastructures\_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Marc SARRAZIN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vincent DEFEIJT

Ingénieur

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean BERTRAND

Chef de division

**Tél :** 514-868-4869

**Télcop. :** 514-872-4494

**Tél :** 514 872-3130

**Télcop. :** 514 872-4494

**Date d'endos. :** 2013-01-23

**Dossier # :1124021001**



**Dossier # : 1136020001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération pour avis de motion le projet de règlement intitulé « Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-02-19 16:19

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

\_\_\_\_\_  
Directeur principal - service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1136020001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1136020001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction , Division gestion durable de l'eau , -
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	Gestion de l'eau
<b>Objet :</b>	Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031) est entré en vigueur le 29 novembre 2007 et avait pour mission d'améliorer les connaissances de l'agglomération de Montréal sur l'utilisation de l'eau par les immeubles occupés par les Industries, Commerces et Institutions (ICI), première étape d'une bonne connaissance de l'ensemble des usages de l'eau sur son territoire. L'adoption de ce règlement était essentielle dans le cadre du projet d'installation des compteurs dans les bâtiments ICI.

Le Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau de la Ville de Montréal (ci-après RCG 07-031) est en vigueur pour encadrer les préparations de tuyauterie des bâtiments en vue de recevoir un compteur d'eau et rendre possible la gestion responsable de l'eau potable.

Les modifications proposées au RCG 07-031 répondent aux besoins du Conseil d'agglomération sur les délégations du pouvoir afin d'appliquer le règlement dans les Villes liées, dans le cadre du projet de Règlement du conseil d'agglomération sur les délégations relatives au Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0238 - 21 juin 2012 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031).

CG08 0372 - 19 juin 2008 - Amender le règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles afin de modifier les annexes (croquis d'installation) et permettre l'accréditation d'entrepreneurs plombiers.

CG07 0461 - 29 novembre 2007 - Adoption du règlement sur la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins résidentielles.

## **DESCRIPTION**

Les modifications proposées au Règlement touchent principalement:

- insertion de la définition d'"autorité compétente" à l'article 1;
- usage de la nouvelle définition d'"autorité compétente" aux articles 2, 5, 8, 9, 11, 17, 19, 20, 21, 22, 23;
- un meilleur encadrement du programme de détection des fuites à l'article 5;
- introduction de la dépense de vérification du compteur à l'article 26;
- abrogation de l'article 27 sur le délai de correction du compte;
- précision sur les compteurs non neufs à l'annexe A pour tenir compte des mises à jour des standards de l'American Waters Works Association (AWWA);
- ajout des normes techniques à l'annexe B pour faciliter l'application du règlement au niveau opérationnel par les ICI;
- ajout de la consommation réputée maximale à l'annexe C pour ajouter le diamètre nominal de 80 mm de la conduite;
- ajustement de la fiche d'auto-inspection de l'annexe E, qui permettra de faire un meilleur suivi sur les compteurs retirés suite à la préparation de tuyauterie.

## **JUSTIFICATION**

Les modifications du règlement RCG 07-031 établissent le cadre de coopération nécessaire avec les Villes liées afin d'accomplir le Programme sur la Mesure de la consommation de l'eau de la Ville de Montréal.

Les modifications techniques et administratives faciliteront le respect du règlement RCG 07-031 par les ICI établis dans l'île de Montréal.

Ces modifications sont des améliorations nécessaires pour augmenter l'efficacité autant sur le plan technique que sur le plan administratif et permettront de corriger les faiblesses de la version précédente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

S.O.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dossier vise à pratiquer une gestion responsable des ressources et permettra de réduire de 15% la production d'eau potable d'ici 2015 par rapport à l'an 2000.

Par ailleurs, il contribuera à réduire les fuites d'eau et les usages illicites et augmentera l'efficacité d'usage de l'eau potable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le rejet des modifications proposées au Règlement sur la Mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles (RCG 07-031), ne permettrait pas d'assurer des mesures compréhensibles des volumes d'eaux utilisées par les ICI sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal et nous permettra difficilement d'attendre les objectifs fixés dans la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable du Gouvernement du Québec.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, tel que convenu avec la direction des communications.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Présentation de l'avis de motion: Mars 2013

Adoption du règlement: Avril 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le présent règlement est préparé conformément aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gabriel BANICA

Gestionnaire immobilier

**Tél :** 514-872-7278

**Télécop. :** 514-872-3587

#### **ENDOSSÉ PAR**

Maciej PIROG

C/s compteurs

**Tél :** 514-280-0063

**Télécop. :** 514 872 3587

**Date d'endos. :** 2013-01-28

**Dossier # :1136020001**

CE : 40.006

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS





**Dossier # : 1134521004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Canal Lachine
<b>Objet :</b>	Nommer le parc Madeleine-Parent dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande de:

- nommer «**parc Madeleine-Parent**» le parc situé au nord-est de l'intersection des rues Saint-Patrick et Thomas-Keefer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 874 700 et 1 380 731 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**Signé par** Jean-Robert CHOQUET **Le** 2013-02-19 21:06

**Signataire :** Jean-Robert CHOQUET

\_\_\_\_\_  
Directeur - Culture et Patrimoine  
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

**Dossier # :1134521004**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1134521004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division du patrimoine
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	Canal Lachine
<b>Objet :</b>	Nommer le parc Madeleine-Parent dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement du Sud-Ouest a fait l'acquisition d'un terrain aux abords du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Thomas-Keefer (anciennement avenue Atwater), pour la constitution d'un parc municipal. Par ailleurs, le décès de madame Madeleine Parent, survenu le 12 mars 2012, a été souligné par une résolution du conseil d'arrondissement lui rendant hommage et demandant que le nouveau parc soit nommé en son honneur. Cette demande a été reçue positivement par la Direction de la culture et du patrimoine et au terme du délai minimal prévu d'un an suivant le décès d'une personne à honorer dans la toponymie, la Direction soumet une recommandation aux instances décisionnelles à cet effet.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CA12 22 0095** : Résolution afin de nommer un parc de l'arrondissement du Sud-Ouest en l'honneur de Madeleine Parent (le 3 avril 2012).

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à :

- nommer «**parc Madeleine-Parent**» le parc situé au nord-est de l'intersection des rues Saint-Patrick et Thomas-Keefer, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Ce parc est situé sur les lots numéros 4 874 700 et 1 380 731 du Cadastre du Québec, tel qu'illustré sur le plan joint au dossier.

**JUSTIFICATION**

**Parc Madeleine-Parent**

Madeleine Parent (11 novembre 1918 à Montréal - 12 mars 2012, à Montréal), syndicaliste, pionnière du mouvement féministe, militante animée par les valeurs de justice sociale, de dignité et d'émancipation ayant pour objectif l'amélioration des conditions de vie des femmes de toutes origines culturelles et de toutes conditions socioéconomiques.

C'est lors de ses études à l'Université McGill que Madeleine Parent débute sa lutte pour la justice sociale. L'organisation des ouvrières et ouvriers du textile, notamment à l'usine de la Dominion Textile du quartier de Saint-Henri en 1942 et 1946, ainsi que son appui aux grèves qui ont lieu au cours des années suivantes font d'elle une militante reconnue, mais ses actions pour la défense des droits des travailleuses et travailleurs suscitent l'opposition des autorités politiques et cléricales et elle sera incarcérée pour «conspiration séditeuse»

par le gouvernement de Maurice Duplessis. Elle sera acquittée de ces accusations en 1955 au terme d'un procès historique.

Au cours des années suivantes, madame Parent continue ses actions dans le monde ouvrier au niveau canadien en compagnie de son époux Kent Rowley et fonde la Confédération des syndicats canadiens en 1967. Dans les années 1970, elle est de plus en plus associée au mouvement féministe. «Elle est membre fondatrice du Comité d'action pour le statut de la femme (NAC) à Ottawa où elle représentera le Québec pendant huit ans. Elle y défend surtout les droits des femmes autochtones, et réclame pour toutes les travailleuses un salaire égal pour un travail d'égale valeur, l'équité salariale.» De retour au Québec en 1983, elle poursuit sa vie de militante, tant pour les droits des femmes, des autochtones, des immigrants, des plus démunis et pour la paix.

*Source:* «Madeleine Parent», Site Internet de la maison Parent-Roback, [http://1a-mpr.qc.ca/?page\\_id=137](http://1a-mpr.qc.ca/?page_id=137), consulté le 18 février 2013.

Le nom de madame Madeleine Parent a été versé à la banque prévisionnelle le 20 mars 2012 par le comité de toponymie de la Ville de Montréal. La proposition de nommer le nouveau parc acquis par l'arrondissement du Sud-Ouest le long du canal de Lachine en hommage à madame Parent a été émise par l'arrondissement et reçue favorablement par le comité de toponymie et la Division de l'expertise en patrimoine et de la toponymie à la séance du 4 décembre 2012.

Le lot numéro 1 380 731, qui était déjà intégré au domaine public de la Ville de Montréal, a été ajouté au lot voisin portant le numéro 4 874 700 (acquis pour fins de parcs) afin de former le parc Madeleine-Parent.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ce dossier vise l'amélioration de la qualité de vie car il contribue à la protection du patrimoine et à sa mise en valeur de manière permanente par la commémoration d'une personnalité montréalaise ayant marqué l'histoire nationale.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'identification officielle de ce nouvel espace public a pour objectif un repérage rapide et sécuritaire.

- Cette dénomination permet d'enrichir le patrimoine toponymique de la Ville de Montréal en rendant hommage à une femme d'exception, pionnière du mouvement féministe et syndical au Canada et à Montréal en particulier.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'adoption d'une résolution par le Conseil municipal entraînera la transmission de nouvelles informations toponymiques aux différents fournisseurs de services d'utilité publique ainsi qu'à la Commission de toponymie du Québec.

- Aucune opération de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

L'affichage toponymique pourra être complété par l'arrondissement lorsqu'une résolution aura été adoptée par le conseil municipal.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS**

## **ADMINISTRATIFS**

Cette recommandation est conforme aux règles reconnues en matière de toponymie.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :

Le Sud-Ouest , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Julie NADON)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Dominic DUFORD

Conseiller en aménagement

**Tél :** 514 872-5309

**Télécop. :** 514 872-9222

#### **ENDOSSÉ PAR**

Isabelle DUMAS

Chef de division

**Tél :** 514 872-3953

**Télécop. :** 514 872-9222

**Date d'endos. :** 2013-02-18

**Dossier # :1134521004**

CE : 50.001

2013/03/06 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA  
À HUIS CLOS



**Dossier # : 1126190001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Baillets
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informers le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets - Rapport final.

Il est recommandé:

1- de déposer le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux d'urgence effectués à l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Baillets, pour une somme de 197 139,62 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

2- de déposer le rapport final des dépenses à la prochaine séance du conseil d'agglomération.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-02-14 16:53

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1126190001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1126190001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de l'eau potable , Division Exploitation des usines , Usine C.-J.-Des Bailleurs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 18 f) fournir aux citoyennes et aux citoyens de la ville l'accès à une eau potable de qualité et en quantité suffisante
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Alimentation en eau et assainissement des eaux
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informar le conseil d'agglomération des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Bailleurs - Rapport final.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 4 octobre dernier, une situation d'urgence s'est produite à l'usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleurs (CJDB) à la suite du démarrage de la pompe P-2 dans le secteur de la basse pression. Un bris est survenu à son démarreur, ce qui a eu comme effet d'endommager sévèrement et rendre non fonctionnel le transformateur T-2. Pour assurer la continuité de la production d'eau potable, des actions ont été prises pour transférer les charges sur le transformateur T-1.

Pour pallier la perte de la redondance du réseau électrique, la Direction de l'eau potable (DEP) a fait appel, en urgence, à la firme Hewitt afin d'installer deux (2) génératrices de 2 MW chacune. Ceci permettait, en cas de bris du transformateur T-1, d'assurer la continuité de production minimale d'eau potable à l'usine.

Parallèlement, des démarches ont été entreprises pour remplacer le transformateur défectueux T-2 avec la firme Surplec pour louer, avec possibilité d'achat, un nouveau transformateur de capacité semblable au T-2, et par la suite avec Britton Électrique pour l'installation et la mise en fonction de ce nouveau transformateur.

Les travaux visaient à remettre en fonction le circuit de redondance d'une façon permanente par le remplacement du transformateur T-2. Ces travaux étaient requis afin de maintenir l'intégrité de l'infrastructure électrique de l'usine, et, par le fait même, sécuriser l'alimentation en eau potable des citoyens de la zone 6 (les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, St-Laurent, Villeray/St-Michel/Parc-Extension, Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord), soit près de 300 000 personnes.

Lors de la mise sous tension du nouveau transformateur, en présence du technicien de Surplec, le transformateur a brisé. Après investigation, nous avons pu confirmer que ce bris

n'avait pas occasionné de dommages aux autres équipements de l'usine. Une inspection approfondie du transformateur d'origine (T-2), a permis à la DEP de prendre la décision de le faire réusinier au lieu de le remplacer par un transformateur neuf. Le délai était plus court pour un transformateur réusiné et celui-ci était moins coûteux. Cette opération a duré près de deux semaines. Par la suite, celui-ci fut installé et mis sous tension.

Les travaux ont pris fin au début de novembre 2012. Les conditions normales d'opération sont maintenant rétablies.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CG12 0384 - 25 octobre 2012 - Dépôt du rapport d'information faisant état des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence suite au bris d'un transformateur dans le secteur basse pression de l'usine de production d'eau potable Charles-Jules Des Bailleys, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

### **DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à informer le conseil d'agglomération des travaux réalisés et des coûts finaux des contrats octroyés à l'externe suite à l'intervention d'urgence visant à ramener la situation à la normale.

Les travaux effectués lors de l'intervention d'urgence ont consisté à :

- raccorder et mettre en service deux (2) génératrices louées;
- démanteler le transformateur (T-2) défectueux;
- installer et mettre en service le nouveau transformateur;
- démobiliser le transformateur de Surplec;
- inspecter et faire réusinier le transformateur d'origine (T-2);
- installer et mettre en service le transformateur d'origine (T-2);
- démobiliser les deux (2) génératrices mobiles.

### **JUSTIFICATION**

Il était impératif pour la DEP d'agir et de remédier rapidement à cette situation, car il s'agissait d'une situation d'urgence.

L'intervention avait comme principaux défis d'assurer la continuité de la production en eau potable pour la population et sécuriser son infrastructure.

Dans cette circonstance, le recours par la DEP aux entreprises spécialisées dans leur domaine respectif était primordial pour assurer le succès du plan d'intervention, tout en respectant les encadrements administratifs de la Ville.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant prévu initialement lors de dépôt du rapport préliminaire était de 204 705,50 \$, taxes incluses, le montant des incidences était de 25 294,50 \$, taxes incluses, pour un totale de 230 000,00 \$, taxes incluses.

Les coûts finaux sont de 197 139,62 \$, taxes incluses, ce qui représente un écart favorable de 32 860,74 \$, taxes incluses, soit (14,28 %).

Voici un tableau résumant les coûts engendrés par les travaux correctifs.

Sommaire des coûts - remplacement du transformateur T2 à la basse pression Usine de production d'eau potable Charles-J.-Des Bailleys		
Compagnie	Description	Coûts
Hewitt	Location de deux groupes électrogènes	101 785,40 \$
Briton	Location de main-d'oeuvre	45 725,80 \$



Surplec	Location d'un transformateur	0 \$
Delom	Inspection du transformateur d'origine et réusinage	32 862,15 \$
Lumen	Achat de filage et de connecteurs	573,39 \$
Sécurité MTL	Surveillance des génératrices	16 192,88 \$
Total (taxes incluses)		197 139,62\$

Les coûts finaux sont de 197 139,62 \$ (montant incluant de taxes) et ont été imputés au budget de fonctionnement 2012 de la Direction de l'eau potable.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production d'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Si les actions n'avaient pas été prises rapidement, la production de l'eau potable à l'usine CJDB aurait pu être compromise.

Advenant le bris de l'autre transformateur en service, l'impact aurait été l'arrêt complet de la production d'eau à l'usine Charles-Jules Des Bailleurs, ce qui se traduirait par un manque d'eau pour près de 300 000 personnes dans la zone 6 notamment pour les arrondissements Ahuntsic-Cartierville, St-Laurent, Villeray/St-Michel/Parc-Extension, Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles et Montréal-Nord.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Il n'y a pas d'action de communication prévue, en accord avec la Direction des communications.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S.O.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce présent dossier respecte l'encadrement administratif C-OG-DG-D-10-002.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :  
Eau , Direction de l'eau potable (André PERRON)

Avis favorable :  
Eau , Direction de l'eau potable (André MARSAN)

Avis favorable avec commentaires :  
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel L LEBLANC

Chef de division - usines C.-J.-Des  
Baillets/Lachine

**Tél :** 514-872-5729

**Télécop. :** 514-872-3598

**ENDOSSÉ PAR**

Babak HERISCHI

Directeur de l'eau potable

**Tél :** 514 872-3411

**Télécop. :** 514 872-8623

**Date d'endos. :** 2013-01-15

**Dossier # :1126190001**



**Dossier # : 1124707002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Centre
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informar le conseil municipal des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College - Rapport final.

Il est recommandé:

1- de déposer le rapport final d'information faisant état des dépenses engagées pour les travaux d'urgence effectués sur la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College, pour une somme de 156 249,04 \$, taxes incluses, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal;

2- de déposer le rapport final des dépenses à la prochaine séance du conseil municipal.

**Signé par** Chantal MORISSETTE **Le** 2013-02-19 16:18

**Signataire :**

Chantal MORISSETTE

Directrice principale - Service de l'eau  
Eau , Direction

**Dossier # :1124707002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1124707002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau , Division de la gestion stratégique des réseaux d'eau - unité Centre
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Informar le conseil municipal des dépenses engagées, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la charte, pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College - Rapport final.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le mardi 19 juin 2012 en après-midi (la date ci-contre a été corrigée car l'événement s'est bien produit le mardi et non le lundi tel que précédemment indiqué), un affaissement préoccupant de la chaussée dans la rue Sainte-Catherine Ouest à l'intersection de l'avenue McGill College est rapporté. Dès le premier constat et sans attendre une investigation approfondie, la situation est jugée très critique et l'intersection est immédiatement fermée à la circulation automobile (soit vers 16 h) causant la fermeture des 2 tronçons de rue suivants :

- rue Sainte-Catherine Ouest entre les rues Mansfield et University (235 m de longueur);
- avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve Ouest (233 m de longueur).

Dans cette intersection, on trouve un très grand nombre de conduites souterraines de nature, matériau et âge divers. Il y a entre autres 2 conduites principales d'aqueduc de 24 pouces sur la rue Sainte-Catherine Ouest et sur l'avenue McGill College qui s'interconnectent dans l'intersection. Sur la rue Sainte-Catherine Ouest, il y a également 2 conduites secondaires d'aqueduc de 8 et 12 pouces ainsi qu'une conduite secondaire d'égout combiné en briques de 2 pieds par 3 pieds installée en 1876 à une profondeur de 12,80 pieds. Les conduites principales d'aqueduc sont sous la responsabilité de la Direction de l'eau potable tandis que les conduites secondaires sont sous celle de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau.

Les 19 et 20 juin 2012, des inspections ont été réalisées par la Ville (arrondissement de Ville-Marie et Service de l'eau) aidée de consultants spécialisés pour préciser la gravité et l'étendue de la situation. L'affaissement de la chaussée constaté est dû à un problème d'égout, combiné à une fuite d'aqueduc. Il a été constaté un trou de 20 pieds par 30 pieds et d'environ 8 pieds de profondeur sous la dalle de la chaussée. C'est la présence des

anciens rails de l'ancien tramway qui a retenu la dalle de béton et empêché l'effondrement.

En plus du vide mentionné, la perte d'environ 12 m de conduite d'égout datant de 1876 a été constatée ainsi que la perte d'assise d'une conduite principale d'aqueduc de 24 pouces sur une longueur équivalente. À la suite de ce constat préoccupant, une intervention prioritaire en 2 étapes a été mise en œuvre.

Le 21 juin 2012 au milieu de l'après-midi, la 1re étape de l'intervention prioritaire s'est achevée et elle consistait à sécuriser les conduites souterraines non endommagées en procédant au remplissage du vide mentionné précédemment avec un béton remblai. Cette méthode retenue a facilité la poursuite de l'intervention. En parallèle, la 2e étape, consistant en la réparation de l'égout, s'est organisée pour que l'exécution des travaux requis débute le mardi 26 juin 2012.

Le présent sommaire vise à informer le comité exécutif des travaux réalisés et des coûts réels occasionnés par l'intervention d'urgence visant à rapidement mettre à niveau l'égout combiné secondaire dans ce secteur.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CM12 0596 - 20 août 2012 - Dépôt d'un rapport en regard des dépenses engagées pour l'exécution de travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine à l'intersection de l'avenue McGill College, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4)

### **DESCRIPTION**

Dès que la situation jugée critique a été identifiée, on a d'abord procédé à la sécurisation des lieux par rapport aux véhicules et aux piétons circulant aux alentours. Les interventions à ce sujet ont consisté à :

- fermer aux véhicules l'accès au tronçon de la rue Saint-Catherine Ouest entre les rues Mansfield et University;
- fermer aux véhicules l'accès au tronçon avenue McGill College entre la rue Cathcart et le boulevard de Maisonneuve Ouest;
- mettre en place les indications routières de rues barrées et des chemins de détour appropriés;
- installer dans l'intersection un périmètre sécuritaire clôturé au-dessus de la zone où l'affaissement est observé;
- débiter les activités d'investigation pour identifier la problématique et détailler son ampleur;
- aviser les différents services concernés en regard de cet événement problématique.

Les investigations réalisées ont rapidement permis d'identifier l'effondrement d'une partie de la conduite d'égout comme la source de l'affaissement visible en surface de la chaussée. En plus de la perte de la conduite d'égout, il y a aussi la présence d'un important vide qui s'est formé sous la chaussée. Ce vide menace également très sérieusement l'intégrité de conduites souterraines adjacentes. Il faut donc procéder en 2 étapes pour corriger cette situation critique.

La sécurisation des conduites souterraines non endommagées (1re étape) a consisté à :

- installer un batardeau dans le regard amont;
- mettre en place et en opération un pompage de dérivation temporaire;
- renforcer les extrémités restantes de la conduite d'égout effondrée avec du béton

projeté;

- murer les 2 extrémités restantes de conduites avant le remplissage du vide;
- remplir le vide observé avec un béton remblai.

Les travaux d'urgence (2e étape) ont consisté à :

- scier la dalle de béton existante de la chaussée;
- excaver dans un béton remblai jusqu'à la conduite d'égout à réparer;
- supporter toutes les conduites souterraines présentes dans l'excavation;
- étançonner les parois d'excavation conformément au plan scellé par un ingénieur;
- pomper et assécher adéquatement l'excavation;
- installer 5 m de conduits de 750 mm de diamètre en béton armé;
- fabriquer 2 collets de béton aux raccordements de la nouvelle conduite avec l'existant;
- arrêter et enlever l'installation de pompage de dérivation;
- enlever les murages aux 2 extrémités de la conduite existante afin de restaurer l'écoulement;
- remplir l'excavation avec un béton remblai;
- mettre en place une dalle de béton goujonnée;
- paver la chaussée avec un enrobé bitumineux de 100 mm d'épaisseur.

Ces travaux ont été exécutés à un rythme accéléré de 13 heures par jour en moyenne, pendant 5 jours consécutifs (incluant un jour de fin de semaine), pour un total de 57 heures de travail.

Début des travaux : 26 juin 2012 à 7 h.

Jour 1 : mobilisation, excavation jusqu'à la conduite endommagée, début étançonnement et support de la conduite;

Jour 2 : fin étançonnement et support de la conduite, réparation de 5 m d'égout;

Jour 3 : fabrication des coffrages et coulage du béton pour les collets de béton aux joints de raccordement à l'existant, décoffrage après 5 h de cure;

Jour 4 : démantèlement de l'étançonnement et du support de la conduite, arrêt du pompage de dérivation, égout opérationnel, remplissage de l'excavation, réparation de la dalle de béton;

Jour 5 : pavage de la chaussée, nettoyage du chantier et réouverture à la circulation.

Fin des travaux : 30 juin 2012 à 13 h.

## **JUSTIFICATION**

La rue Sainte-Catherine Ouest a été complètement fermée à la circulation à partir du mardi 19 juin 2012 aux environs de 16 h. Un pompage de dérivation à essence a été mis en opération afin de maintenir le service d'égout aux usagers. Une action se devait alors d'être entreprise afin de rouvrir à la circulation de tous les véhicules les 2 tronçons de rue fermée, et ce, dans le meilleur délai.

L'intervention d'urgence avait comme principaux défis de maintenir le fonctionnement de l'égout combiné en interceptant les eaux usées en amont du lieu des travaux et en les pompant en aval, de réparer la conduite d'égout et de faire face aux conditions climatiques qui pourraient augmenter le degré de difficulté des travaux de pompage.

Le 21 juin 2012, la DGSRE a rencontré en urgence deux (2) entrepreneurs spécialisés sur les lieux de l'incident afin d'élaborer une solution de réparation et d'obtenir une soumission pour ces travaux.

Suite à la réception des propositions des deux (2) entrepreneurs spécialisés, une analyse

des soumissions déposées a été effectuée en fin d'après-midi le 22 juin 2012 afin de retenir la meilleure proposition de réalisation des travaux dans les circonstances.

La réussite de ces travaux d'urgence nécessitait une méthode de travail rigoureusement planifiée, un échéancier court tout en étant réaliste, l'assurance que les travaux réparent d'une manière adéquate les actifs de la Ville et finalement, le maintien de la sécurité de l'ensemble des citoyens.

La compagnie Construction Garnier Ltée a présenté une soumission conforme à notre demande démontrant sa capacité à réparer la conduite et en soumettant un échéancier réaliste de travaux intensifs permettant une réouverture à la circulation de la rue Ste-Catherine Ouest dans le meilleur délai.

Cette compagnie possédait l'expertise nécessaire pour ces travaux ainsi que la disponibilité de l'équipement et de la main-d'œuvre qualifiée pour entreprendre ces travaux dès le mardi 26 juin 2012, soit immédiatement après la fin de semaine et le congé férié de la Fête nationale du Québec.

En plus de rencontrer les exigences de la DGSRE, le prix soumissionné par Construction Garnier Ltée était le plus bas des 2 prix obtenus.

En fin d'après-midi le vendredi 22 juin 2012, après avoir été informé de la situation par la directrice principale du Service de l'eau, le directeur principal du Service du capital humain et des communications, en remplacement du directeur général, a autorisé la réalisation des travaux d'urgence sur la rue Sainte-Catherine Ouest. La compagnie Construction Garnier a alors été immédiatement contactée par téléphone afin qu'elle se mobilise pour débiter les travaux le mardi 26 juin 2012 à 7 h.

Les travaux se sont déroulés du mardi 26 juin au samedi 30 juin 2012. Ils se sont déroulés rapidement et sans incident additionnel; la température ayant été clémente durant cette période.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le montant global prévu pour exécuter les travaux par la compagnie Construction Garnier Ltée était de 89 345 \$ avant taxes, plus une somme de 45 000 \$ en frais de contingences. Un montant additionnel de 450 000 \$ en frais incidents a été estimé, pour un grand total de 584 345,00 \$ avant les taxes. Donc l'estimé total des crédits requis était de 671 850,66 \$, taxes incluses, soit 642 633,41 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Le coût final pour les travaux de Construction Garnier Ltée se limite à l'offre forfaitaire; ainsi il n'y a eu aucune dépense nécessitant l'utilisation des frais de contingences. La facture finale présentée par l'entrepreneur est donc de 102 724,41 \$ taxes incluses. Pour les frais incidents, le total s'élève à 46 730,90 \$ avant les taxes pour la signalisation, la stabilisation, le pompage et le remplissage. Le détail de ces différents coûts est présenté dans le Sommaire des coûts (tableau) ci-dessous.

Donc, le total des coûts finaux est nettement moindre que l'estimé à cause des incidents moins importants que prévu, soit 136 075,90 \$ avant les taxes. Ce total s'élevait à 156 249,04 \$ taxes incluses, soit 149 445,24 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale.

Cette dépense a été assumée 100 % par la ville centrale. Les imputations comptables sont présentées dans l'intervention financière de la DGSRE.

<p><b>Sommaire des coûts - Réparation d'urgence de l'égout secondaire de la rue Sainte-Catherine Ouest</b> 18 au 30 juin 2012 inclusivement</p>
---

Description	Contrat initial taxes incluses	Coût réel taxes incluses	Coût réel net
<b>Travaux et contingences</b>			
Contrat forfaitaire - Construction Garnier	102 724,41 \$	102 724,41\$	98 257,16 \$
Réserve pour travaux contingents	51 738,75 \$	-	-
<b>Total contrat</b>	<b>154 463,16 \$</b>	<b>102 724,41 \$</b>	<b>98 257,16 \$</b>
<b>Incidences</b>			
Signalisation - Signel	s.o.	2 917,61 \$	2 790,73 \$
Stabilisation - Dassylot	s.o.	19 258,31 \$	18 420,81 \$
Pompage - Xylem	s.o.	20 371,62 \$	19 485,70 \$
Remplissage - Louisbourg	s.o.	10 977,09 \$	10 490,84 \$
Réserve pour incidences	517 387,50 \$		
<b>Total incidences</b>	<b>517 387,50 \$</b>	<b>53 524,63 \$</b>	<b>51 188,08 \$</b>
<b>Grand total</b>	<b>671 850,66 \$</b>	<b>156 249,04 \$</b>	<b>149 445,24 \$</b>

### DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pratiquer une gestion responsable des ressources.

### IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si les travaux n'avaient pas été réalisés, l'érosion du sol se serait poursuivie et aurait provoqué l'affaissement de nombreuses conduites souterraines de diverses natures : aqueduc réseau principal (2), aqueduc réseau secondaire (1) et égout. L'endommagement ou le bris d'une de ces conduites aurait occasionné des pertes de service ayant des répercussions importantes pour les citoyens et économiquement pour la Ville de Montréal. De plus pour cette artère importante, cette intersection fermée à la circulation a eu un impact majeur sur les activités économiques du centre-ville.

### OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été élaborée en accord avec la Direction des communications. Elle a été efficace et a permis de répondre adéquatement aux nombreuses demandes d'information de la part des médias. Un premier communiqué a d'ailleurs émis au début de l'après-midi du 26 juin 2012 afin d'expliquer clairement la nature et le déroulement des travaux amorcés. Enfin, un second communiqué a été diffusé durant l'après-midi du vendredi 29 juin 2012 pour annoncer la réouverture prévue le dimanche 1er juillet de la rue Sainte-Catherine Ouest. En réalité, les travaux s'étant achevés sans contretemps, la réouverture a été effectuée un peu avant 13 h le samedi 30 juin 2012 avec un jour d'avance.

### CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

### CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

S.O.

### VALIDATION

#### Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :



Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Janet MARCEAU)

Avis favorable avec commentaires :  
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Éric BLOUIN

Ingénieur

**Tél :** 514 855-6216 x 4488

**Télécop. :** 514 855-4140

#### **ENDOSSÉ PAR**

Dominique DEVEAU

Directeur - gestion strat. des réseaux d'eau

**Tél :** 514-872-4023

**Télécop. :** 514 872-4269

**Date d'endos. :** 2013-01-25

**Dossier # :1124707002**



**Dossier # : 1131711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

**Signé par** Guy HÉBERT **Le** 2013-02-11 08:58

**Signataire :** Guy HÉBERT

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
Direction générale , Cabinet du directeur général

**Dossier # :1131711001**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131711001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'agglomération
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt annuel du rapport d'activités du Comité de vérification de la Ville de Montréal pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2012

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Au plus tard le 31 mars de chaque année, le président du Comité de vérification de la Ville de Montréal doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération des activités du Comité.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CG12 0064 - 22 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM12 0162 - 19 mars 2012 Dépôt du Rapport annuel 2011 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CG10 0090 - 25 mars 2010 Dépôt du Rapport annuel 2009 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM10 0181 - 22 mars 2010 Dépôt du Rapport annuel 2009 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CG09 0056 - 2 avril 2009 Dépôt du Rapport annuel 2008 du Comité de vérification de la Ville de Montréal
- CM09 0139 - 30 mars 2009 Dépôt du Rapport annuel 2008 du Comité de vérification de la Ville de Montréal

**DESCRIPTION**

Le Rapport annuel 2010 du Comité de vérification a été déposé séance tenante par le président du conseil d'agglomération ce qui explique l'absence de résolution pour l'année de référence.

Le dépôt du rapport annuel par le Comité de vérification constitue son obligation de rendre compte au Conseil municipal et au conseil d'agglomération de ses activités annuelles comme requis par sa Charte.

**JUSTIFICATION**

Conformément à l'article 32 de la Charte du comité de vérification, le président du Comité doit faire rapport au conseil municipal et au conseil d'agglomération sur toutes questions liées aux compétences de l'un ou l'autre des conseils au plus tard le 31 mars de chaque

année.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

sans objet

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

sans objet

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

sans objet

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

sans objet

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

sans objet

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

conforme à la Charte du comité de vérification

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Armand SAVOIE

secrétaire exécutif

**Tél :** 872-4230

**Télécop. :** 872-5655

**ENDOSSÉ PAR**

Armand SAVOIE

secrétaire exécutif

**Tél :** 514 872-4230

**Télécop. :** 514 872-5655

**Date d'endos. :** 2013-02-07

**Dossier # :1131711001**



**Dossier # : 1131079002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur la consultation tenue sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Il est recommandé de déposer au conseil municipal le rapport de la consultation publique tenue par l'OCPM sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin.

**Signé par** Louise ROY **Le** 2013-02-07 11:14

**Signataire :** Louise ROY

\_\_\_\_\_  
Présidente  
Office de consultation publique de Montréal , Direction

**Dossier # :1131079002**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131079002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Office de consultation publique de Montréal , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 16 c) s'assurer du caractère crédible, transparent et efficace des consultations publiques par l'adoption et le maintien de procédures à cet effet
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal sur la consultation tenue sur le Programme particulier d'urbanisme (PPU) du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin dans l'arrondissement de Ville-Marie.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le Quartier des spectacles de l'arrondissement de Ville-Marie englobe un ensemble de projets majeurs qui sont en voie de transformer cette partie du centre-ville de Montréal. Cette transformation est encadrée et soutenue par un programme particulier d'urbanisme ou PPU, dont un premier volet a été adopté et largement mis en œuvre autour de la Place des Arts. Le deuxième volet du PPU du Quartier des spectacles couvrira le Quartier latin et ses abords, de la Place des Arts à la rue Saint-Hubert, entre la rue Sherbrooke et le boulevard René-Lévesque.

La proposition de PPU et le projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme ont fait l'objet d'une consultation publique dont l'audience en deux parties s'est déroulée du 16 octobre au 14 novembre 2012. La commission qui a conduit l'audience a entendu 35 citoyens et organismes, dont 31 avaient déposé des mémoires. Onze autres mémoires ont été déposés sans présentation.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution du Conseil municipal CM12 0867, en date du 24 septembre : Avis de motion et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin d'y intégrer le Programme particulier d'urbanisme du Quartier des spectacles - Pôle du Quartier latin » / Tenue d'une consultation publique.

**DESCRIPTION**

Le pôle du Quartier latin couvre la partie est du Quartier des spectacles, dont la partie ouest constitue le secteur de la Place des Arts. Il est délimité au nord par la rue Sherbrooke, à l'est par les rues Saint-Hubert et Saint-André (au sud du boulevard De Maisonneuve) et au sud par le boulevard René-Lévesque. D'une superficie de 70 hectares, le pôle du Quartier latin est à la confluence du centre des affaires, du Plateau Mont-Royal, du Quartier chinois, du Vieux-Montréal et du Village, ainsi que du futur Quartier de la santé où se poursuivent les travaux de construction du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) et de son centre de recherche (CRCHUM), à la limite sud du périmètre du PPU. Le pôle du

Quartier latin est caractérisé par la présence d'institutions d'enseignement et de recherche dont l'UQAM, le cégep du Vieux Montréal et la Grande Bibliothèque, ainsi que par un nombre élevé d'équipements culturels comme le Théâtre Saint-Denis et la Cinémathèque québécoise. En outre, plusieurs entreprises en multimédia et en art technologique y sont implantées.

Le quartier est traversé par trois grandes artères commerciales : le boulevard Saint-Laurent, la rue Saint-Denis et la rue Sainte-Catherine. Il est desservi par trois lignes de métro, la gare d'autocars de Montréal et deux pistes cyclables. Son tissu urbain est mixte. Le noyau résidentiel le plus visible est celui des Habitations Jeanne-Mance qui occupe une superficie de 7,7 ha. Selon les données de Statistique Canada (2006), le pôle du Quartier latin abrite une population de près de 6 000 résidents. En outre, il est fréquenté par 46 000 étudiants et accueille annuellement dix millions de visiteurs.

## **JUSTIFICATION**

Une fois adopté, le projet de PPU du Quartier latin fera partie intégrante du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. Issu d'un processus de plusieurs mois auquel ont été associés un grand nombre d'institutions, d'organismes et d'associations dont les mandats ou les activités sont reliés de diverses manières au Quartier latin, le projet de PPU a été publié en version préliminaire sous le titre *Programme particulier d'urbanisme – Vivre, apprendre, créer, se divertir*.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les questions financières n'ont pas été abordées lors de la consultation publique.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le PPU s'inscrit dans la politique de développement durable de la ville.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le PPU exprime une vision d'avenir ouverte, généreuse et mobilisatrice, le résultat d'un processus d'élaboration inclusif qui a été salué. La commission souscrit à cette appréciation. L'audience a, par ailleurs, révélé des lacunes qui, si elles ne sont pas comblées, risquent de laisser en plan des besoins importants et de compromettre la cohérence des interventions. C'est pourquoi la commission recommande à l'arrondissement de retravailler le projet de PPU avant de le faire adopter avec les partenaires déjà associés ou qui ont manifesté leur ouverture à la collaboration. Cette « remise sur le métier » viserait à ajouter des mesures explicites en réponse aux besoins sociaux, à préciser le plan d'action en habitation, à définir les interventions structurantes de l'arrondissement et de la Ville et à inclure dans le PPU l'essentiel des modifications réglementaires découlant des amendements proposés au Plan d'urbanisme. Ce faisant, l'arrondissement assumera de façon plus affirmée le leadership que commande la mise en œuvre du PPU et indiquera clairement les règles du jeu. Ces travaux pourraient démarrer dès maintenant.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Lorsque le rapport sera rendu public, l'Office émettra un communiqué de presse et rendra le rapport disponible sur son site internet. Il sera expédié à tous ceux et celles qui en auront fait la demande.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Le rapport sera rendu public le 19 février et déposé au conseil municipal du 18 mars 2013.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

s/o

## **VALIDATION**

## **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Luc DORAY

Secrétaire général

**Tél :** 2-3568

**Télécop. :** 2-2556

### **ENDOSSÉ PAR**

Louise ROY

Présidente

**Tél :** 514-872-3568

**Télécop. :** 872-2556

**Date d'endos. :** 2013-02-07

**Dossier # :1131079002**





**Dossier # : 1131041005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 février 2013

Il est recommandé :  
de déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 février 2013.

**Signé par** Yves SAINDON **Le** 2013-02-28 13:48

**Signataire :** Yves SAINDON

\_\_\_\_\_  
Greffier et directeur  
Direction générale , Direction du greffe

**Dossier # :1131041005**

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1131041005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Comité exécutif
<b>Compétence d'agglomération :</b>	Dépenses mixtes
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 18 au 22 février 2013

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

AUCUNE

**DESCRIPTION**

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **18 au 22 février 2013** fait état de **9** lancements

d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

#### **JUSTIFICATION**

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

NA

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NA

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NA

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative  
pour M. Marc Demers  
Conseiller contrôle de gestion

**Tél :** 514 872-4793

**Télécop. :** 514 872-1973

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et  
réglementation

**Tél :** 514-872-2392

**Télécop. :** 514 872-1937  
**Date d'endos. :** 2013-02-25

**Dossier # :1131041005**